

Nastasia Jeanneret

Une production céréalière sans produits phytosanitaires : quels freins et quels moteurs ?

Le cas d'IP-Suisse.



Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail. En premier lieu, mes remerciements vont aux agriculteurs, qui ont accepté de me recevoir et d'échanger sur leur métier. Merci pour la disponibilité et la confiance, sans lesquelles ce travail n'aurait simplement pas pu se faire.

Merci aux personnes ayant supervisé ce travail, Prof. Francisco Klauser et Aurora Ruggeri, pour les précieuses discussions et relectures. Merci également aux experts du milieu agricole avec lesquelles j'ai eu l'occasion d'échanger durant ce travail. Un merci particulier à Blaise Hofmann pour la discussion préliminaire, qui m'a aidée à entrer plus sereinement sur le terrain.

Enfin, merci à mon entourage pour les encouragements et les riches échanges. Merci à Géraldine pour la relecture complète et pointilleuse. Merci à Flavio pour les innombrables discussions, le soutien et l'œil avisé.

Table des matières

Première partie.....	1
<i>Introduction</i>	<i>1</i>
L'agriculture au cœur du débat	2
Contexte suisse.....	2
De la politique d'après-guerre aux réformes des années 90.....	2
Trente ans après, un bilan nuancé.....	3
Produits phytosanitaires, production céréalière et labels	4
Deuxième partie	7
<i>Problématique</i>	<i>7</i>
Question de recherche	8
État de la littérature thématique	8
Enjeux politico-économiques	8
Enjeux sociaux	9
Enjeux environnementaux et sécurité alimentaire.....	10
Transition durable des systèmes agricoles.....	10
Troisième partie.....	14
<i>Partie conceptuelle</i>	<i>14</i>
Introduction.....	15
Le MLP et ses trois niveaux analytiques	15
Adaptation du MLP aux transitions durables.....	17
Au-delà d'une niche-technologie héroïne.....	17
Au-delà d'une transition radicale et révolutionnaire.....	18
Régime, niche, et leurs trois dimensions.....	18
Le régime socio-technique	18
Éléments matériels et techniques	19
Règles formelles, normatives et cognitives	20
Réseaux d'acteur·trice·s et groupes sociaux	20
La niche, ou le passage de la stabilité au changement	21
Quatrième partie	23
<i>Méthode et données</i>	<i>23</i>
Accès au terrain et échantillonnage	24
Récolte de données.....	24
Traitement des données	27
Entretiens	27
Cartes réseaux	28
Éthique et réflexivité	28
Cinquième partie	30
<i>Résultats et analyse.....</i>	<i>30</i>
Introduction de l'analyse	31
Éléments matériels et techniques	31
Travail mécanique	31

Travail manuel	35
Synthèse.....	37
Règles formelles	38
Des contraintes à respecter.....	38
Vers un défi à relever	41
Synthèse.....	42
Règles normatives.....	43
Valeur de propreté	43
Valeur de productivité.....	45
Synthèse.....	47
Règles cognitives	47
Compétences et connaissances	47
Synthèse.....	51
Acteur·trice·s et groupes sociaux	51
La grande distribution.....	57
La « société »	61
Synthèse.....	63
Sixième partie.....	64
<i>Synthèse et discussion</i>	64
Synthèse	65
Un arrêt des PPS soumis à conditions	65
Des apports hétérogènes	66
Discussion	66
L’ancrage d’IP-Suisse au régime	66
Vers une acceptation large de la notion de « durabilité »	67
Limites et ouvertures	67
Septième partie	69
<i>Conclusion</i>	69
Huitième partie.....	71
<i>Bibliographie et webographie</i>	71
Bibliographie.....	72
Webographie	77

Première partie

INTRODUCTION

L'AGRICULTURE AU CŒUR DU DÉBAT

« Ils nous disent qu'on est formidable parce qu'on arrache les [chardons] à la main. Mais on leur dit : Mais vous et vos enfants, il y a plus personne qui veut faire ça quoi ! ».

Cette citation est tirée d'un entretien mené durant l'été 2023 avec un producteur de céréales du plateau suisse romand. Dans cet extrait, François¹ fait référence à la population riveraine, qui valorise le fait que lui et ses associés aient récemment renoncé aux produits chimiques pour désherber leurs parcelles. Or, il constate que, si l'arrachage de chardon à la main est globalement bien vu, peu de personnes sont prêtes à réaliser cette tâche, à la fois pénible et chronophage.

Si j'ai choisi de mettre ces quelques mots en lumière, c'est qu'ils illustrent le fait que la limitation des produits phytosanitaires (PPS) a des impacts concrets sur le quotidien des agriculteurs, mais que la population ne travaillant plus dans le milieu agricole n'est pas toujours consciente de ces enjeux. Dans un contexte de changements climatiques et de perte de la biodiversité, la réduction des impacts de l'agriculture sur l'environnement constitue pourtant un défi central, peut-être l'un des plus grands de ce siècle (Dubey et al. 2020). Dans cette optique, les PPS ont fait l'objet d'un intérêt politique, public et médiatique particulier ces trente dernières années. Accusés d'impacter négativement les sols, l'eau, la biodiversité et la santé humaine, tout en contribuant aux émissions de gaz à effet de serre (Graczyk et al. 2018 ; Agovino et al. 2019), ces produits ont ainsi été au cœur de nombreuses régulations depuis le milieu des années 90 en Suisse et en Europe.

Trente ans après, malgré des changements très importants portés par les producteur·trice·s, ces politiques « n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de réduction, ni d'induire une transition plus fondamentale » (Kaiser et al. 2022). Parallèlement, comme le suggère l'extrait posé en introduction, les agriculteur·trice·s expérimentent une série de difficultés face à la réduction des PPS. Face à ce constat, ce travail s'est donné pour objectif de brosser un panorama de ces défis pour les producteur·trice·s, tout en montrant comment IP-Suisse, un label de qualité « non-biologique », contribue à surmonter certains de ces enjeux.

CONTEXTE SUISSE

Dans la section qui suit, je reviens d'abord sur les moments marquants de l'agriculture suisse et sa politique agricole. Puis, je présente mon cas d'étude, portant sur les enjeux de réduction des produits phytosanitaires dans la production céréalière, pour les agriculteur·trice·s IP-Suisse.

DE LA POLITIQUE D'APRÈS-GUERRE AUX RÉFORMES DES ANNÉES 90

Comme dans la majorité des pays occidentaux, le régime agro-alimentaire dominant en Suisse pendant et après la Seconde Guerre Mondiale consistait en un système industriel, basé sur la mécanisation, la spécialisation et un recours accru aux produits chimiques en vue de maximiser les rendements (Wilson 2001 ; Belz 2004). A cette époque, la politique agricole avait pour but central de garantir l'approvisionnement de la population - objectif que son « Plan Wahlen » rempli largement, en permettant d'assurer près de 70% des besoins alimentaires indigènes (Pidoux 2020). Cette période s'est caractérisée par une certaine stabilité : tandis que la politique gouvernementale encourageait activement la productivité agricole à travers la garantie des prix

¹ Afin de préserver l'anonymat des personnes rencontrées, les prénoms utilisés pour leur faire référence sont fictifs.

et la limitation des importations (*ibid.*) ce fonctionnement était soutenu par la majorité des consommateur·trice·s (Belz 2004 : 101).

Toutefois, sur fond de scandales sanitaires et environnementaux, ce régime industriel généra surproduction et augmentation du budget fédéral, ce qui lui valut de vives critiques au sein des sphères publiques, politiques et médiatiques (Pidoux 2020 ; Droz et al. 2014 ; Belz 2004). Dans les années 1990, la politique agricole suisse subit donc d'importantes réformes, avec notamment l'introduction de paiements directs découplés², visant à rémunérer les prestations écologiques requises (PER) fournies par les paysan·ne·s (Pidoux 2020). Au cœur de ces transformations, les notions de « multifonctionnalité »³ et de « protection intégrée »⁴ firent leur entrée dans la loi. Dans ce contexte, les grands groupes de distribution suisses cherchèrent à retrouver la confiance des consommateur·trice·s en établissant des partenariats avec des labels de qualité (Forney 2021). C'est ainsi que, dans le courant des années 90, Bio-Suisse (label d'agriculture biologique) commença à travailler étroitement avec la Coop et IP-Suisse (label de production intégrée) avec le groupe Migros (Belz 2004).

Ces grandes restructurations du secteur modifièrent considérablement la façon de penser et de faire de l'agriculture en Suisse (Droz et al. 2014 : 24-28). Les prestations écologiques requises étant rapidement devenues une condition *sine quo non* pour prétendre aux paiements directs généraux, la majorité des exploitant·e·s y souscrivirent⁵, tandis que certain·e·s allèrent plus loin que ce minimum exigé par l'état, en migrant vers des labels comme Bio-Suisse et IP-Suisse (Belz 2004 ; Droz et al. 2014 ; Rapport agricole 2023). Certain·e·s chercheur·euse·s virent dans ces transformations du système agro-alimentaire suisse, les premières étapes d'une transition vers la durabilité (Belz 2004 ; Barjolle 2018). Dans un article paru au début des années 2000, Frank-Martin Belz laissa cependant en suspens la question de savoir si l'adoption élargie de pratiques de production intégrée était véritablement un pas intermédiaire vers une agriculture durable, ou si au contraire, cela avait contribué à créer une nouvelle situation de statu quo : « *Integrated production can be seen as an attempt to upgrade industrialized agriculture and allow the incumbent actors to adapt to the new ecological and social challenges. This may have led to a new lock-in situation, which prevents a more radical change towards organic farming* » (Belz 2004 : 111).

TRENTE ANS APRÈS, UN BILAN NUANCÉ

Aujourd'hui, soit trente ans après ces grandes réformes du système agro-alimentaire suisse, des progrès notoires dans les dimensions écologiques, économiques et sociales de la durabilité ont été accomplis, mais le bilan global est finalement mitigé (Pidoux 2020 ; Rapport agricole 2023 ; Conseil fédéral 2022). Tandis que la différenciation croissante de ce système l'a rendu extrêmement complexe pour les agriculteur·trice·s et les organes d'exécution, les « Objectifs environnementaux pour l'agriculture » (OEA) ne sont quant à eux que partiellement atteints

² La notion de « découplage » fait référence à séparation entre la politique des prix et celle des revenus (Droz et al. 2014).

³ La notion de « multifonctionnalité » soutient l'idée que la « fonction sociale » de l'agriculture ne se réduit pas à son rôle de productrice de nourriture, mais s'étend également à la protection des sols, de l'eau, de la biodiversité et du paysage (Pidoux 2020 ; Darnhofer 2015 b : 191).

⁴ L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) définit la protection intégrée comme le fait de « ne recourir aux mesures de lutte chimiques que lorsque les mesures préventives et non chimiques disponibles ne permettent pas une protection des cultures contre les organismes nuisibles suffisamment efficaces et supportables au plan économique » (OFAG 2022). Si ce principe encourage à ne recourir aux PPS qu'en dernier recours, ces derniers restent toutefois largement utilisés, étant donné le manque d'alternatives aussi efficaces (*ibid.*).

⁵ En 1993, seules 20% des exploitations souscrivaient à ces prestations environnementales, alors qu'elles étaient déjà 90% en 1999 (Droz et al. 2014 : 26).

dans plusieurs domaines (Rapport agricole 2023 ; Conseil fédéral 2022 ; OFEV et OFAG 2016). En outre, d'importants efforts restent à faire en matière de protection de la biodiversité, d'émissions de gaz à effet de serre, ou encore d'utilisation d'azote et de phosphores (Pidoux 2020). Parallèlement, le climat sociétal autour de nos modes de production et de consommation alimentaires est aujourd'hui plus que jamais tendu. Depuis quelques années, une partie de la population manifeste en effet des attentes plus exigeantes quant à l'engagement de l'agriculture envers l'environnement. Cela s'est entre autres concrétisé par une accumulation d'initiatives populaires, portant notamment sur la préservation de la biodiversité⁶, le bien-être animal⁷, le bannissement des produits phytosanitaires⁸, le commerce équitable⁹ ou encore la production indigène¹⁰. Face à ces revendications, les milieux agricoles et ruraux ont souligné les nombreux efforts de l'agriculture en la matière et se sont souvent mobilisés contre ces initiatives, qui ont finalement été refusées dans les urnes. Dans ce contexte de débats sociétaux vifs et clivants, le Parlement a suspendu les délibérations autour de la future politique agricole (PA22+) durant les sessions d'hiver 2020 et de printemps 2021, exigeant du Conseil fédéral un rapport sur l'orientation de cette politique¹¹. Alors qu'un mouvement de protestation des milieux agricole traverse aujourd'hui l'Europe (Le Monde 2024), certain·e·s agriculteur·trice·s suisses emboîtent le pas (RTS 2024).

PRODUITS PHYTOSANITAIRES, PRODUCTION CÉRÉALIÈRE ET LABELS

Bien que les enjeux entourant l'évolution du système agro-alimentaire suisse soient multiples, le débat socio-politique de ces dernières années s'est cristallisé autour d'un élément en particulier : les produits phytosanitaires (PPS)¹². Objets de moult critiques scientifiques, politiques et médiatiques, ces produits continuent chaque année d'être la cible de nombreuses restrictions étatiques. En conséquence, leur volume total de vente est en baisse depuis une dizaine d'années. Toutefois, les quantités commercialisées chaque année se comptent toujours en milliers de tonnes (OFAG 2023).

Les céréales panifiables et fourragères - et le blé en particulier - occupent une place importante dans l'agriculture mondiale (Mbow et al. 2019) et suisse (Figure 1 et 2) et par conséquent, dans l'utilisation de ces produits (Möhring et al. 2022). En Suisse, deux principaux labels de qualité portent sur la limitation des PPS sur les céréales. Bio-Suisse - communément appelé *Le Bourgeon* (Figure 3) - est un label biologique proscrivant l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques de synthèse. IP-Suisse - reconnu par son logo *La Coccinelle* (Figure 4) - est une association de producteur·trice·s et un label de qualité, qui se présente comme un intermédiaire entre l'agriculture biologique et conventionnelle. Respectant les principes de la production intégrée, le

⁶ L'initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage » a été déposée en septembre 2020. Le Conseil fédéral a décidé de lui opposer un contre-projet indirect lors de sa séance du 4 mars 2022 (Communiqué du Conseil fédéral 2022). La votation populaire aura lieu courant 2024.

⁷ Les initiatives « Pour les vaches à cornes » (2018) et « Contre l'élevage intensif » (2022) ont été refusées par le peuple.

⁸ Les initiatives « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (2021) et « Pour une eau propre » (2021) ont toutes deux été refusées par le peuple.

⁹ L'initiative « Pour des aliments équitables » (2018) a été refusée par le peuple.

¹⁰ L'initiative « Pour la souveraineté alimentaire » (2018) a été refusée par le peuple.

¹¹ Ce rapport, intitulé « Orientation future de la politique agricole », est paru en juin 2022 (Conseil fédéral 2022). Le Conseil fédéral y présente ses réponses à huit mandats d'examen (autosuffisance, politique globale, fermeture des cycles et éléments fertilisants, réduction de la complexité, perspectives économiques, réduction des distorsions de concurrence, vente directe et circuits de distribution courts, réduction du gaspillage des aliments) avant de présenter sa stratégie à long terme pour l'agriculture et le secteur alimentaire.

¹² Suivant l'utilisation faite par les agriculteurs rencontrés et la presse spécialisée, le terme « produits phytosanitaires » (PPS) sera préféré à celui de « pesticides ».

label a, dès ses débuts, fortement porté sur la limitation des PPS sur les céréales. Sur une base similaire au programme étatique « Non-recours aux produits phytosanitaires » (anciennement « Extenso ») IP-Suisse interdit les fongicides, les insecticides et les régulateurs de croissance dans la production de céréales. Plus récemment, le label a initié un programme à large échelle de « blé sans PPS », le plus grand de ce type en Europe (Möhring et al. 2022). Interdisant également le recours aux herbicides, ce programme d'IP-Suisse octroie aujourd'hui une prime supplémentaire de 10 francs/100kg (IP-Suisse 2023) complétée par une contribution étatique s'élevant à 400.- par hectare et par an (OFAG 2024). Ce programme de céréales « sans produits phytosanitaires » se distingue toutefois de l'agriculture biologique, en ce qu'il n'interdit pas l'utilisation de fertilisant sur la culture, ni d'intrants sur le reste de la rotation (Möhring et al. 2022).

Surface agricole utile, en 2022

Sans les estivages

Surface totale: 1 042 000 ha

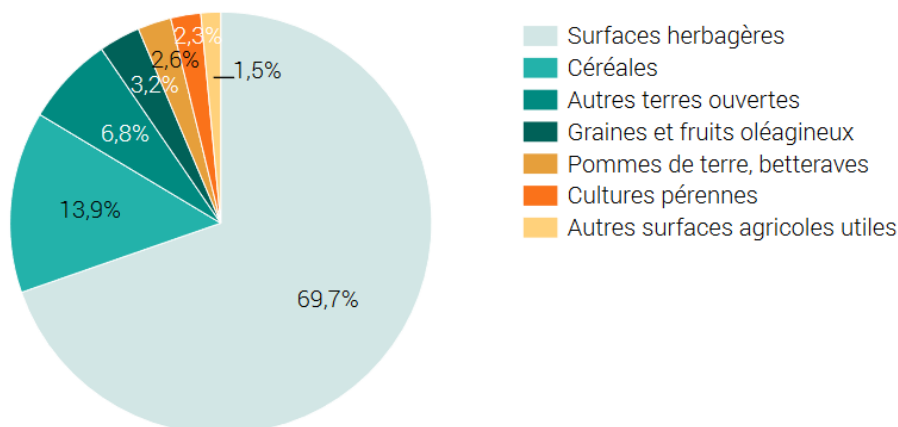


Figure 1 : Surface agricole utile en 2022. Source : OFS – Relevé des structures agricoles (OFS 2023).

Production de céréales, en 2021

Céréales: 782 000 tonnes

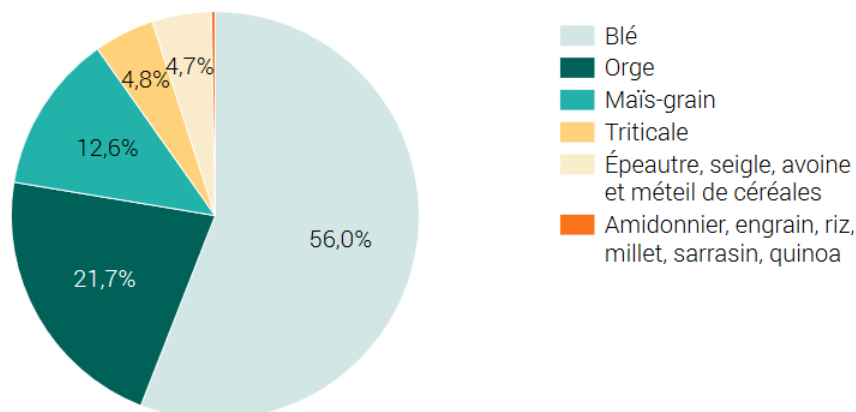


Figure 2 : Production de céréales en 2021. Source : Agristat – Production végétale (OFS 2023).

La limitation des PPS étant considérée comme importante dans le cadre d'une transition durable du système agricole (Kaiser et al. 2022), il est nécessaire de comprendre les enjeux entourant leur utilisation - et leur arrêt - par les agriculteur·trice·s. Dans ce travail, je chercherai donc à montrer les principales difficultés des producteur·trice·s de céréales IP-Suisse du plateau suisse occidental à se passer de PPS, tout en analysant le rôle que le label IP-Suisse joue à ce niveau.



Figure 3 : Logo « Le Bourgeon » de Bio-Suisse.



Figure 4 : Logo « La Coccinelle » d'IP-Suisse.

Deuxième partie

PROBLÉMATIQUE

QUESTION DE RECHERCHE

Compte tenu des éléments présentés en introduction, je formule la question de recherche suivante :

Quels sont les freins et moteurs d'arrêt des produits phytosanitaires chimiques de synthèse pour les producteur·trice·s de céréales du plateau suisse occidental souscrivant au label de qualité IP-Suisse ?

Sous cette question, je pose les deux hypothèses suivantes :

1. Les producteur·trice·s de céréales du plateau suisse occidental expérimentent une série de freins à l'arrêt des produits phytosanitaires, au niveau des éléments matériel et techniques, des règles, et des acteur·trice·s et groupes sociaux.
2. IP-Suisse apporte une série de transformations à ces trois niveaux.

ÉTAT DE LA LITTÉRATURE THÉMATIQUE

Nos systèmes agro-alimentaires contemporains se situent à l'intersection d'enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux (Meuwissen et al. 2019). Face à ces défis, un pan de la recherche en appelle à des transformations en profondeur (Geels 2011). Dans les sections qui suivent, je broserai d'abord un panorama des principaux débats autour de l'agriculture et ses transformations, puis je présenterai en détail le champ de recherche des transitions durables, qui s'est récemment développé en réaction à cette accumulation d'enjeux, notamment la crise environnementale.

ENJEUX POLITICO-ÉCONOMIQUES

Dès le milieu des années 1990, les politiques agricoles suisses et européennes ont modifié en profondeur leur système d'aide économique à l'agriculture, en passant d'un soutien au marché, à un système de paiements directs. Dans la foulée, des recherches ont tenté d'analyser l'impact de ces réformes sur les sources de revenus des agriculteur·trice·s suisses. Elles montrent que les paiements directs forment dorénavant une part conséquente du revenu - et sont donc essentiels aux exploitant·e·s - tandis que les revenus issus d'activités extra-agricoles ont quant à eux fortement augmenté (El Benni et al. 2012 : 497 et 502). Si en 1990 les paiements directs bénéficiaient davantage aux agriculteur·trice·s avec les revenus les plus faibles, depuis les réformes de la politique agricole Suisse de 1992, ils profiteraient à celles et ceux dont les revenus sont plus élevés (*ibid.* : 503). Il est par ailleurs établi qu'en Europe comme en Suisse, ce passage du système de soutien des prix et des revenus à celui des paiements directs a eu pour effet d'augmenter la charge administrative des agriculteur·trice·s (Mack et al. 2021 ; Junquera et al. 2022). Cette bureaucratisation constitue une charge temporelle et donc d'importants coûts, en particulier pour les producteur·trice·s de lait et les agriculteur·trice·s biologiques (El Benni et al. 2022). Certains travaux ont également montré que cette charge administrative contribuait à une perception négative de la politique agricole : plus la charge administrative perçue est élevée, plus le mécontentement des agriculteur·trice·s envers la politique serait grand (Mack et al. 2021).

Ces changements dans la politique agricole se sont également accompagnés d'une libéralisation de l'agriculture et la stagnation, voire la baisse des prix, qui ont eu pour effet d'augmenter les

pressions macroéconomiques et la nécessité de produire (Junquera et al. 2022). Partout en Europe, les conséquences de ce nouveau contexte sont manifestes : une diminution drastique du nombre d'exploitations, ainsi qu'une augmentation importante de leur taille et de leur intensification en termes de gestion, de mécanisation et de spécialisation (Droz et al. 2014 ; Junquera et al. 2022). Cette mécanisation des exploitations - liée aux exigences de productivité mais aussi au manque et à la cherté de la main d'œuvre - augmente le niveau d'endettement des agriculteur·trice·s (Junquera et al. 2022).

ENJEUX SOCIAUX

Ces nouvelles tendances économiques s'accompagnent de nombreux enjeux sociaux pour le métier. L'accroissement de la charge de travail des agriculteur·trice·s, liée à l'augmentation de la taille et de l'intensité des exploitations, aurait des effets sur la fréquence et la nature des contacts sociaux des agriculteur·trice·s. Dans une étude portant sur une région de montagne de Suisse centrale, il a par exemple été montré que la diminution du temps libre des paysan·ne·s s'était traduite par une perte de contacts informels avec la famille, les ami·e·s et les collègues, tandis que, dans le même temps, les contacts commerciaux et administratifs avaient largement augmenté (Junquera et al. 2022). Sur la base d'une recherche sur la production de légumes en Wallonie (Belgique), Dumont et al. (2017) montrent que les conditions de travail dans le milieu sont globalement mauvaises, et que la durabilité écologique (entendue comme production biologique ou agroécologique) n'est pas forcément corrélée positivement avec la durabilité sociale. Si la digitalisation et la multiplicité de nouvelles technologies promettent des gains en matière de conditions de travail, elles posent également des défis en termes d'autonomie (Bacco et al. 2019), de surveillance (Klauser 2018) ou encore de compatibilité avec des approches agroécologiques (Klerkx et al. 2019).

Les problématiques de manque de main d'œuvre et de relève dans le monde agricole font en outre passablement débat : tandis que le vieillissement et le renouvellement générationnel dans l'agriculture européenne est un enjeu reconnu par les pouvoirs publics et la recherche (Eurostat 2022 ; Eistrup et al. 2019) des incohérences dans la manière de traiter le « problème des jeunes agriculteur·trice·s » (young farmer problem)¹³ ont été relevées (Zagata et al. 2015). Par ailleurs, s'il est aujourd'hui admis que les travailleur·euse·s migrant·e·s jouent un rôle central dans l'industrie agro-alimentaire suisse et européenne, des conditions de travail précaires et de bas salaires sont dénoncés (Rye et al. 2018 ; voir aussi Rye et al. 2021).

Face à ces enjeux sociaux touchant de plein fouet le milieu agricole, il existe un large consensus de la recherche autour du risque particulièrement prononcé de problèmes de santé physique et mentale chez les producteur·trice·s (Daghagh Yazd et al. 2019). Depuis une dizaine d'années, ce constat s'est étendu à la sphère publique et médiatique, notamment autour de la question du suicide paysan (Jouzel et al. 2023 ; Deffontaines 2021). Si plusieurs interventions ont été menées depuis une cinquantaine d'années afin de lutter contre ce funeste bilan, Younker et al. (2021) déplorent toujours un manque d'évaluations sérieuses des résultats de ces programmes.

¹³ Le « young farmer problem » fait généralement référence aux difficultés de renouvellement générationnel dans le secteur agricole. Or, Zagata et Southerland (2015) ont montré qu'il existait un manque de cohérence entre les documents politiques, les chiffres d'Eurostat et la littérature académique, notamment un manque de différenciation entre « jeunes » et « nouveaux » agriculteur·trice·s.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Du fait de leur imbrication totale, l'agriculture et les conditions environnementales entretiennent une double relation d'impact, explorée par deux champs connexes de la littérature. D'une part, il est de plus en plus reconnu que les pratiques agricoles intensives développées dans le contexte d'après-guerre sont néfastes pour l'environnement, et il a été montré que ces pratiques avaient un important impact sur les changements climatiques, par le biais d'émission de gaz à effets de serre (GES) directes et indirectes (Therond et al. 2017 ; Agovino et al. 2019 : 526). Le secteur agro-alimentaire dans son ensemble représenterait en effet entre 21 et 37% des émissions totales de gaz à effet de serre (Mbow et al. 2019 : 439) tandis qu'il consommerait 70% de l'eau prélevée (FAO 2024). Il a par ailleurs été montré que l'utilisation de produits phytosanitaires provoquait des effets néfastes sur les sols, l'eau, la biodiversité et la santé humaine, tout en contribuant aux émissions de GES (Graczyk et al. 2018 ; Agovino et al. 2019).

D'autre part, de par sa dépendance directe aux conditions climatiques, l'agriculture est et sera impactée de diverses manières par les changements environnementaux, en particulier par le changement climatique, la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources (Agovino 2019 ; Tan et al. 2022). La hausse globale des températures entraînera des changements dans les régimes de précipitation et la distribution et la virulence des pathogènes, affectant ainsi la quantité et la qualité des rendements agricoles (Anderson et al. 2020 ; Agovino et al. 2019). Plus particulièrement, il est attesté que les changements climatiques augmenteront la fréquence et l'ampleur des événements climatiques extrêmes, comme les vagues de chaleur, les sécheresses, ainsi que les fortes précipitations (Finger et al. 2021). Si ces transformations auront un impact différent en fonction des régions et des cultures, le bilan global des changements climatiques sur la production agricole sera globalement négatif (Anderson et al. 2020).

Dans cette optique, l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques apparaît comme essentielle (Dubey et al. 2020 ; Anderson et al. 2020) y compris en Suisse (Tendall et al. 2015). Préserver la sécurité alimentaire au niveau global sera d'autant plus compliqué dans un contexte d'augmentation croissante de la population mondiale, estimée à près de 9,7 milliards en 2050 (ONU 2022) alors qu'aujourd'hui encore, près de 828 millions de personnes souffrent de la faim (FAO 2022). Cet enjeu majeur de sécurité alimentaire est mis en miroir avec le phénomène antagoniste d'obésité et de malnutrition que connaissent aujourd'hui les sociétés industrielles occidentales (Bornemann et al. 2019). Des débats ont lieu autour de l'intensification durable (Pretty 2018) et de l'agroécologie (Gliessman 2018) qui sont deux approches dominant la lutte pour la sécurité alimentaire et la durabilité de l'agriculture. Les travaux démontrant le potentiel de réduction du gaspillage sur la sécurité alimentaire occupent également une place importante (Kummu et al. 2012 ; Papargyropoulou et al. 2014). En définitive, l'enjeu visant à maintenir la sécurité alimentaire dans des conditions climatiques changeantes, tout en réduisant les effets de l'agriculture sur l'environnement, est conçu comme l'un des plus grands défis de ce siècle (Dubey et al. 2020 ; Tan et al. 2022).

TRANSITION DURABLE DES SYSTÈMES AGRICOLES

Les nombreux défis décrits ci-dessus ne sont pas isolés mais se lient les uns aux autres, de façon à ébranler nos systèmes agro-alimentaires dans leur ensemble (El Bilali et al. 2018). C'est donc en réaction à ces enjeux, notamment aux défis environnementaux majeurs, que de plus en plus de voix se sont alignées pour soutenir une transformation de ce système, donnant naissance au champ de recherche des « transitions durables » (sustainability transitions) (Geels 2011). Dans

cette section, je présente l'origine de la recherche des transitions durables, puis j'évoque son récent intérêt pour le secteur agricole. Je discute enfin le terme central de *durabilité*.

Origines

Le champ de recherche des transitions durables se base sur d'anciennes études portant sur une catégorie plus large de transitions sociotechniques, analysant les dynamiques régissant les grands changements systémiques historiques (par exemple le remplacement progressif des chevaux par les voitures, ou des bateaux à voiles par les bateaux à moteur) (Geels 2019 ; Grin et al. 2010 ; Darnhofer 2015 a ; Bilali 2019 : 2 ; Melchior et al. 2021 ; Geels 2011 ; Hinrichs 2014). Inspirée par ces précédents travaux, la recherche des transitions durables part du constat que les enjeux environnementaux massifs auxquels nous faisons face sont liés à des « modes de production et de consommation non-durables » dans différents secteurs, notamment ceux de l'énergie, des transports et de l'agro-alimentaire (El Bilali 2020 : 1694). Elle reprend la conceptualisation de ces différents secteurs comme *systèmes sociotechniques*, dans le sens où ils se caractérisent par l'alignement de plusieurs éléments qui interagissent pour remplir une *fonction sociétale* (ex : transport, approvisionnement en eau et en énergie, etc.) (Geels 2005 ; voir aussi Markard et al. 2012). Dès lors, elle considère que seuls des changements structuraux profonds (deep-structural changes) de ces modes de production et de consommation peuvent espérer répondre aux défis environnementaux (Geels 2011 : 24 ; Markard et al. 2012 : 955). Ainsi, les *transitions durables* ont été définies de la façon suivante :

« Sustainability transitions are long-term, multi-dimensional, and fundamental transformation processes through which established socio-technical systems shift to more sustainable modes of production and consumption » (Markard et al. 2012 : 956).

L'étude des transitions durables a donc la particularité de mettre l'accent sur la nécessité de changements systémiques, où la notion de « transition durable » fait référence à une transition vers des « systèmes durables » (El Bilali 2020 : 1694).

Application au domaine agricole

Les secteurs des transports et de l'approvisionnement en eau et en énergie ont été des cas d'études privilégiés de la recherche des transitions durables, mais le système agro-alimentaire tend à gagner en importance ces cinq à dix dernières années (Markard et al. 2012 ; Melchior et al. 2021 ; Bilali 2019 ; El Bilali 2020). Une revue recensant les publications portant sur l'étude des transitions durables appliquée au système agricole met en évidence que plus de deux tiers des contributions sur le sujet ont été publiées après 2014, dont près de 30% rien qu'en 2018, date à laquelle s'arrête le recensement (Melchior et al. 2021 : 2, Figure 5).

Ce récent intérêt pour la transition durable des systèmes agricoles s'explique par le fait que l'intime relation entre agriculture et environnement en font un domaine prépondérant dans la transition vers la durabilité : « *Agriculture is both a major driver and a major threat to global sustainability* » (*ibid.* : 1). En 2014, alors que la recherche des transitions durables commençait à s'intéresser aux systèmes agricoles, les expert·e·s des thématiques agricoles étaient invité·e·s à s'impliquer dans le débat ouvert par ce nouveau champ de recherche : « [...] *this address focuses on the opportunity to enlarge our thinking about food systems change by incorporating new scholarship and practice centered on the idea of transitions to sustainability* » (Hinrichs 2014 : 144).

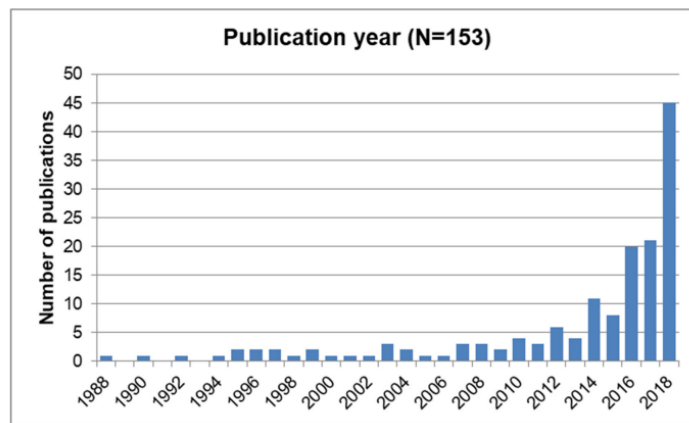


Figure 5 : Année de publication de 153 articles portant sur la transition durable des systèmes agricoles (Melchior et al. 2021).

Notion de « durabilité »

La recherche des transitions durables se distingue de l'étude des transitions sociotechniques historiques dans la mesure où elle se fixe un objectif normatif : la durabilité. Or, la définition de cette notion ne va pas de soi et constitue un défi d'envergure pour le champ :

« The normative challenge related to the definition of sustainability, identified as one of the main challenges faced in sustainability transition research and practice, is particularly pertinent to agri-food systems. » (El Bilali et al. 2018 : 5).

Il semble donc important de spécifier ce qui caractérise un système *durable* ou *plus durable*, en justifiant notamment « quelles pratiques sont durables », « pourquoi sont-elles désirables », pour ainsi pouvoir déterminer « ce qui devrait être mis à l'échelle » (Bilali 2019 : 14 ; voir aussi Hinrichs 2014 : 151). Cependant, jusqu'à ce jour, les chercheurs ont eu tendance à se concentrer sur l'étude des processus de transition et à négliger ce travail de conceptualisation : « *Normative questions about sustainability were often muted in early sustainability transitions research* » (Hinrichs 2014 : 151 ; voir aussi Bilali 2019 : 14).

Bien que peu de recherches le mentionnent explicitement, il semble toutefois qu'il existe une compréhension générale et implicite de ce que recouvre la notion de durabilité. Etant donné que les précédents travaux considèrent que les systèmes sociotechniques ont pour but de remplir une fonction sociale liée à un besoin humain, il semble cohérent de considérer que le propre d'un système durable serait de pouvoir assurer cette fonction *sur le long terme*. Autrement dit, un système durable serait une réponse aux *problèmes persistants* entretenus par un système donné et insolubles à l'interne, mettant ainsi en péril sa capacité à remplir sa fonction sur le long-terme (Geels 2004 : 913 ; Bilali 2019 : 14).

Toutefois, identifier ces problèmes inhérents au système en place n'est pas si aisé et nécessite un débat sociétal (Darnhofer 2015 a : 27). La difficulté à définir la notion de *durabilité* réside donc précisément dans le fait que différents acteurs (agriculteurs, gouvernements, ONG, experts, groupes sociaux, etc.) possèdent différentes perspectives et objectifs en la matière : « *Given divergence in expected sustainability outcomes, there are inevitably questions raised in food system about whose sustainability is, or should be, prioritized* » (Bilali et al. 2018 : 5). Aussi, l'imprécision en matière de définition de la notion de durabilité semble due au fait que ce terme soit une affaire de valeurs, de principes et de négociations (Bilali 2019 : 13).

Malgré ces difficultés à définir la notion générale de durabilité, plusieurs auteur·trice·s ont tenté de donner un contenu au concept d'*agriculture durable*. Selon Melchior et al. (2021 : 12), l'agriculture durable implique de prendre en compte des aspects économiques, écologiques et sociaux (voir aussi Roesch et al. 2021). Dans une revue des publications portant sur les systèmes agroalimentaires (AFS), El Bilali et al. (2021) montrent toutefois que la dimension écologique de la durabilité reste davantage traitée que ses aspects sociaux, économiques et politiques. Tandis que les recherches sur la transition durable des systèmes agricoles portent le plus souvent sur la transition dans l'utilisation d'intrants dans la production, les chercheur·euse·s s'intéressent plus largement aux *modes de productions* et aux *réseaux agroalimentaires* alternatifs (ex : agroécologie, agriculture biologique, intégrée, urbaine ou raisonnée, permaculture, réseaux alimentaires alternatifs, etc.) (Bilali 2019 : 5-8). La similarité entre ces cas d'étude est qu'ils constituent tous une *alternative* au système dominant, en proposant de nouvelles technologies, pratiques, valeurs, croyances, politiques, ou encore de nouvelles configurations ou réseaux d'acteur·trice·s (*ibid.*).

Troisième partie

PARTIE CONCEPTUELLE

INTRODUCTION

Si plusieurs cadres analytiques ont été développés pour comprendre les transitions durables, mon attention a été retenue par l'un d'entre eux : le « multi-level perspective » (MLP). Dans cette section, je présenterai les trois concepts fondateurs du MLP (niche, régime, paysage) puis les principales critiques et adaptations qui lui ont été apportées en vue de l'appliquer aux systèmes agricoles. Enfin, je resserrerai la focale sur les concepts de régime et de niche, et j'opérationnaliserai leurs trois dimensions pour en faire mes axes de recherche et d'analyse.

LE MLP ET SES TROIS NIVEAUX ANALYTIQUES

Parmi les cadres analytiques utilisés pour étudier les transitions durables des systèmes agricoles, le « multi-level perspective » (MLP) reste de loin le plus mobilisé¹⁴ (El Bilali 2020 ; Melchior et al. 2021 ; Bilali 2019). Le MLP interprète les transitions comme le résultat de l'interaction entre trois niveaux analytiques : les niches, le régime et le paysage (Geels 2005, Figure 6).

- **La niche** se réfère au niveau micro ou local, où émerge l'innovation radicale (Geels 2004 : 912). Parfois appelé « niche-innovation », ce niveau implique généralement peu d'acteur·trice·s qui s'opposent au régime existant, dans l'espoir que leur innovation puisse s'y insérer, voire le remplacer (Geels 2011 : 27). Ces acteur·trice·s incubateur·trice·s de nouveautés ne sont pas nécessairement des entrepreneur·euse·s inscrit·e·s dans un marché : la niche peut tout aussi bien émerger de manière informelle et non-commerciale (Hinrichs 2014 : 147).
- **Le régime** consiste en le niveau meso, qui se réfère au système sociotechnique en place (Bilali 2019 : 2). Il se définit comme la structure profonde du système établi, où s'ancrent les technologies et les pratiques existantes, le rendant relativement stable et résistant au changement (Geels 2011 : 27 ; Verbong et al. 2007 : 1026 ; Hinrichs 2014 : 148).
- **Le paysage** constitue le niveau macro influençant les dynamiques du régime et des niches. En tant que conditions socio-structurelles ou contexte exogène, il ne peut être influencé par les acteur·trice·s de la niche et du régime et ne change donc que très lentement (Geels 2011 : 28 ; Bilali 2019 : 2 ; Davidson et al. 2016 : 360-361). Ce niveau analytique étant peu abordé par les études de cas, il a été critiqué comme servant de « poubelle résiduelle », soit une catégorie destinée à absorber tout ce qui ne relève pas de la niche ou du régime (Bilali 2019 : 10). Geels a répondu à ces critiques en suggérant de le considérer de manière plus dynamique : il comprendrait à la fois des éléments qui ne changent pas ou très lentement (les valeurs culturelles et sociales, les changements démographiques, climatiques, macro-économiques, etc.) et des événements chocs et rapides (Geels 2011 : 37 ; voir aussi Davidson et al. 2016 : 361 ; Bilali 2019 : 2).¹⁵

¹⁴ Originellement conçu pour l'analyse historique des transitions sociotechniques, le cadre théorique du MLP se base sur les apports de nombreuses disciplines, telles que les économies évolutionnistes, les études des sciences, de la technologie, en innovation, et la sociologie. Ce cadre analytique a d'abord été conceptualisé par Kemp et Rip dans le courant des années 90, avant d'être repris et redéfini par Geels et Schot notamment.

¹⁵ Traditionnellement, le MLP considère ces trois niveaux comme étant « hiérarchiquement imbriqués », c'est-à-dire que les niches sont inscrites dans le régime, qui est lui-même inscrit dans le paysage (voir Figure 6) (Geels 2005 :

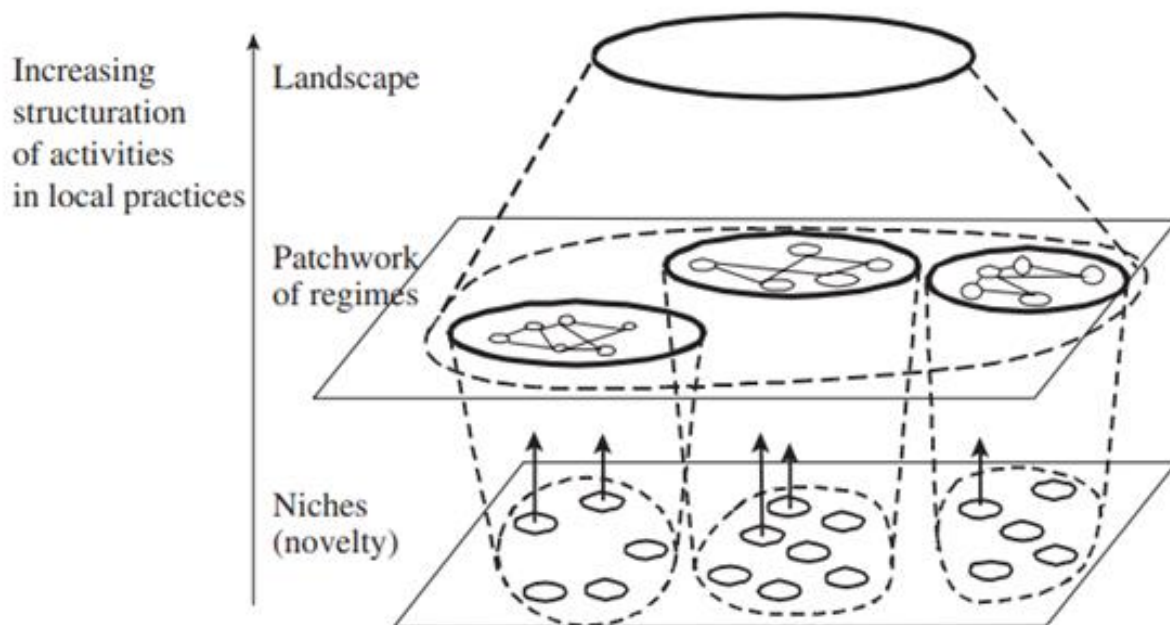


Figure 6 : Les trois niveaux du MLP hiérarchiquement imbriqués (Geels 2004 : 913).

Selon le MLP, tant que les éléments du régime et du paysage restent alignés, ces derniers se renforcent l'un l'autre. Ainsi, le système sociotechnique est maintenu dans une certaine stabilité, ne laissant la place qu'à de petits changements progressifs (Geels 2005 : 86). Dans cette optique, les transitions sont interprétées comme le passage radical d'un régime sociotechnique à un autre. En effet, le MLP considère qu'un tel changement de régime ne peut advenir que lorsque les développements aux trois niveaux analytiques (niche, régime et paysage) s'alignent et se lient. Plus particulièrement, les changements au niveau du paysage déstabilisent le régime en place, permettent à une ou plusieurs niches de percer et de remplacer l'ancien régime (*ibid.* : 87-88 ; Belz 2004 : 100-101). Le MLP précise que les *pressions* venant du paysage déstabilisent le régime établi, offrant ainsi une *fenêtre d'opportunité* à une ou plusieurs niches. Dès lors, la ou les niches peuvent tirer profit de cette fenêtre d'opportunité et *percer*, soit en s'adaptant et se conformant au régime (*fit and conform*), soit en le déformant et le transformant (*stretch and transform*) (Geels et al. 2007 : 400 ; Bilali 2019 : 11 ; Geels 2011 : 29). Afin de préciser ce processus de transition et de *percée de la niche*, Geels et al. (2007 : 405-413) ont élaboré une typologie comprenant quatre voies de transition et un état de statu quo, selon les différents degrés de développement possible des niches et du paysage. D'après cette catégorisation, le maintien du régime s'explique par un « processus de reproduction », tandis que les transitions durables adviendraient par « voie de transformation », par « voie de désalignement et de réalignement », par « substitution technologique » ou encore par « voie de reconfiguration »¹⁶.

81-82 ; Verbong et al. 2007 : 1026 ; Belz 2004 : 100 ; Geels 2011 : 26). Toutefois, cette notion de hiérarchie a été critiquée pour sa verticalité, certains·es auteur·trice·s suggérant qu'une conception *multi-niveaux* de la société est problématique. Pour des réponses à ces critiques, voir Geels (2011 : 37-38). Pour des précisions sur la relation entre ces trois niveaux, voir Grin et al. (2010 : 4) et Darnhofer (2015 a : 19).

¹⁶ Pour des précisions sur ces différentes voies de transition, voir Geels et al. (2007 : 406-413) ou Bilali (2019 : 2).

ADAPTATION DU MLP AUX TRANSITIONS DURABLES

Si le MLP et ses trois niveaux analytiques ont été jugés utiles pour comprendre les phénomènes de transitions durables, plusieurs critiques lui ont néanmoins été adressées, et des adaptations apportées¹⁷. Ci-dessous, je présente deux principales critiques et adaptations du MLP pour l'appliquer à la transition durable du système agricole. Ces propositions invitent à dépasser l'idée de niche-technologie héroïne d'une part et de transition radicale et révolutionnaire d'autre part.

AU-DELÀ D'UNE NICHE-TECHNOLOGIE HÉROÏNE

De récentes critiques invitent à dépasser la conception traditionnelle du MLP focalisée sur une niche-technologie, et à repenser les niches-innovations comme étant (1) nécessaires mais pas suffisantes pour initier une transition, (2) multiples plutôt qu'uniques, (3) non seulement techniques mais aussi sociales.

Premièrement, le MLP et en particulier la conception de *percée de la niche*, a été critiquée pour sa tendance au *biais du changement ascendant* (bias towards bottom-up change models). En d'autres termes, le MLP surestimerait l'impact d'un mouvement venant du bas (en l'occurrence d'une niche particulière) en minimisant le rôle des dynamiques structurelles, liées au régime et au paysage (Geels 2011 : 32). Geels répond à cette critique en insistant sur le fait que les transitions doivent être comprises comme le résultat de multiples processus à différents niveaux (des niches, du régime et du paysage) qui se lient et se renforcent entre eux (*ibid.* : 32 ; Bilali 2019 : 11). Dans cette optique, la niche est *nécessaire*, dans la mesure où elle constitue la *graine du changement* (seeds for changes) mais elle n'est cependant pas *suffisante* à elle seule pour provoquer la transition d'un régime à un autre (Bilali 2019 : 11).

Deuxièmement, et partiellement en lien avec cette première critique, le problème de la *technologie unique* a été énoncé. Les premiers travaux autour du MLP ont eu tendance à se concentrer sur l'émergence et la diffusion d'une technologie particulière (ex : voitures à essence, bateaux à vapeur, etc.). Cette logique a été reprise et perpétuée par les travaux plus récents autour des transitions durables dans les secteurs de la mobilité et de l'approvisionnement énergétique (ex : éoliennes, panneaux solaires, voitures électriques, etc.) (Geels 2018 : 86). Or, pour certains auteurs, la compréhension d'une innovation sociale implique de ne pas se limiter à *une seule et unique* niche, mais de prendre en considération la manière dont de *multiples* niches-innovations se combinent et se complètent (Geels 2005 : 97).

Troisièmement, le caractère *techno-centré* du MLP a été critiqué. Étant donné qu'il prend racines dans le champ de recherche des transitions sociotechniques, le MLP a mis une emphase sur la technologie, la transition d'un régime à un autre s'expliquant par un processus de substitution technologique (*ibid.* : 84-85). Mais avec son évolution vers l'étude des transitions durables, le MLP s'est peu à peu élargi et diversifié, considérant l'importance des innovations non seulement *technologiques*, mais aussi *sociales*. Cette adaptation du MLP est primordiale pour comprendre les transitions durables du système agro-alimentaire étant donné que : « *transitions to sustainability in agriculture may not be primarily technology-driven* » (Darnhofer 2015 a : 23).

¹⁷ Un avantage du cadre analytique du MLP est qu'il peut aisément être adapté et davantage élaboré (Geels 2019 : 197). Ce caractère flexible et adaptatif semble valorisé par les chercheur·euse·s, qui peuvent lui amener leurs contributions théoriques et pratiques (Hinrichs 2014 : 150-151).

AU-DELÀ D'UNE TRANSITION RADICALE ET RÉVOLUTIONNAIRE

La recherche des transitions durables s'est également attaquée à la question de l'interaction entre niche, régime et paysage, ainsi qu'aux voies de transitions. Ainsi, la pertinence des quatre voies de transitions conceptualisées par Geels et al. (2007) a été questionnée, considérant que : « *transition pathways proposed in the literature seem inadequate for the agro-food sector* » (Bilali 2019 : 13). Les travaux portant sur les transitions durables, et plus particulièrement sur la transition durable des systèmes agricoles, révèlent en effet que ces processus sont plus complexes qu'une simple mise à l'échelle d'une niche spécifique et qu'un renversement radical du régime établi.

Dès lors, la recherche semble s'accorder pour dire qu'il serait plus adéquat de considérer diverses voies de transitions. Dans cette optique, la transition découlerait de transformations plus *progressives et évolutives*, plutôt que d'un changement *radical et révolutionnaire* (*ibid.*). Tout comme les trois critiques décrites ci-dessus, cette interprétation se distance d'une *niche héroïne* qui viendrait soudainement et radicalement remplacer le régime en place, et soutient plutôt l'idée d'une pluralité des transitions vers la durabilité (*ibid.* ; Hinrichs 2014 : 153 ; Geels 2005 : 85). Il en découle que les innovations technologiques laissent peu à peu la place à d'autres éléments, tout aussi importants dans l'étude des transitions durables : « [...] *technologies are dropped from being central, and soft factors like institutions, the power structure of actors or values and beliefs, are included more explicitly and treated as equally important* » (Holtz et al. 2008 : 626).

Prises ensembles, ces critiques et adaptations du MLP sont une avancée significative dans la possibilité de l'appliquer au domaine agricole.

RÉGIME, NICHE, ET LEURS TROIS DIMENSIONS

Plus haut, j'ai tenté de donner une vue d'ensemble du cadre du MLP et de ses adaptations en vue de l'appliquer au domaine agricole. Dans cette partie, je ressers la focale sur les concepts de *régime* et de *niche*. L'avantage de ces deux concepts est qu'ils comprennent trois dimensions identiques. Tandis que ces dimensions constituent les bases de la stabilité du régime, la niche apporte des changements à une ou plusieurs de ces dimensions. Ainsi, le concept de *régime* me permettra de discuter les dynamiques de freins (hypothèse n°1) et celui de *niche* d'identifier les apports du label IP-Suisse (hypothèse n°2).

Ci-dessous, je présente le concept de régime dans son application au domaine agricole. Puis, j'expose ses trois dimensions, avant d'expliquer comment ces dimensions s'appliquent aussi au concept de niche.

LE RÉGIME SOCIO-TECHNIQUE

La littérature se rassemble autour de l'idée que c'est au niveau du *régime* que se joue la stabilité des systèmes sociotechniques et leur résistance au changement (Geels 2011). Dans le cas du système agricole, les chercheur·euse·s parlent généralement du régime comme du système « dominant », « conventionnel », « productiviste », « industriel », « néolibéral », basé sur le marché et « l'agrobusiness industriel » (Bilali 2019 : 2 ; voir aussi Melchior et al. 2021). Les concepts de « verrouillage » (lock-in) et de « dépendance au chemin » (path dependence) sont utilisés pour expliquer la résistance des régimes au changement (Melchior et al. 2021 : 2). Plus particulièrement, les chercheur·euse·s des transitions durables estiment que c'est la conjonction

de différents mécanismes de verrouillage au sein des régimes qui engendrent une dépendance au chemin, soit une inertie ou une trajectoire du système (Klitkou et al. 2015 : 22). Dans le milieu agricole, ces blocages seraient notamment liés aux règles et aux processus hautement standardisés régissant la production, la transformation et la distribution de denrées alimentaires, mais aussi aux réseaux d'acteur·trice·s bien établis, soutenant le régime agro-alimentaire en place. Dès lors, la recherche des transitions durables des systèmes agricoles comprend le régime comme le résultat de trois dimensions interreliées (Verbong et al. 2007, Figure 7) :

1. Des éléments matériels et techniques.
2. Des règles formelles, normatives et cognitives.
3. Des réseaux d'acteur·trice·s et groupes sociaux.

Ainsi, la stabilité du régime décrite ci-dessus proviendrait précisément de multiples mécanismes de stabilisation s'exerçant au sein de ces trois dimensions (*ibid.* : 1026). Du fait que ces trois concepts aient été conçus pour saisir les différents mécanismes de stabilisation au sein des régimes, ils semblent adaptés pour répondre au premier pan de ma question de recherche, à savoir comprendre les freins et les verrouillages empêchant le changement : « *The three interrelated concepts [...] can be used to group their insights and highlight different aspects of stability* » (Geels 2004 : 910).

LES TROIS DIMENSIONS DU RÉGIME

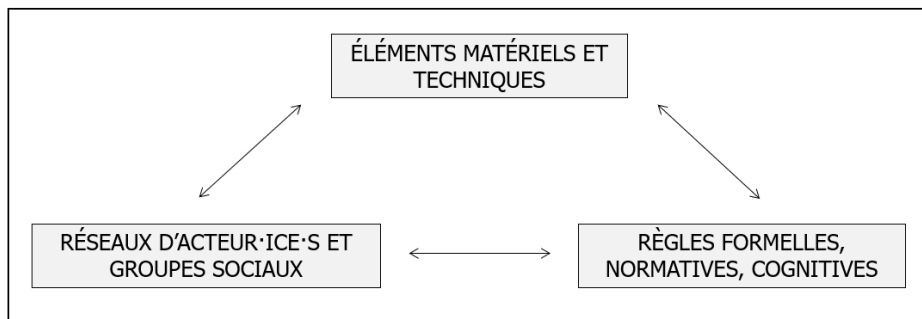


Figure 7 : Les trois dimensions du régime et de la niche (Nastasia Jeanneret 2024, inspirée par Geels 2004 : 17).

ÉLÉMENTS MATÉRIELS ET TECHNIQUES

La littérature souligne l'importance des éléments matériels et techniques dans le maintien du système en place. En effet, les différents systèmes sociotechniques se fondent sur toute une série de structures et d'éléments techniques qui une fois en place sont difficilement abandonnées (Geels 2004 : 911). Ce maintien des structures et des éléments techniques s'explique par différentes raisons économiques, comme les économies d'échelle ou les investissements nécessaires à leur développement et à leur expansion (*ibid.* ; Verbong et al. 2007 : 1026). La stabilité des structures matérielles est d'autant plus forte que ces structures sont souvent interreliées entre elles et dépendent l'une de l'autre pour fonctionner (Geels 2004 : 911). Enfin, les éléments matériels et techniques en place ont également tendance à se maintenir du fait qu'ils soient inscrits et ancrés dans la société : « *People adapt their lifestyles to artifacts, new infrastructures are created, industrial supply chains emerge, making it part of the economic system dependent on the artifact* » (*ibid.*).

RÈGLES FORMELLES, NORMATIVES ET COGNITIVES

Ensuite, en tant que guides des « perceptions et des actions humaines », les règles sont d'importantes sources de stabilité du régime en place (Geels 2004 : 910 ; voir aussi Davidson 2016 : 361). Geels (2004) identifie trois types de règles contribuant à cette stabilité des régimes : les règles formelles, normatives et cognitives. Selon lui, l'alignement de ces trois types de règles génère une source supplémentaire de stabilité au sein des régimes : « *It is difficult to change one rule, without altering others* » (*ibid.* : 910).

Règles formelles

Les règles régulatrices constituent les règles formelles et explicites établies au sein des régimes. Ces règles, qui prennent généralement la forme d'encouragements ou de sanctions, ont pour but de « contraindre les comportements » et de « réguler les interactions » (Geels 2004 : 904). La recherche a montré que ces règles formelles (qui peuvent être des procédures, des protocoles, des lois, des standards, des contrats juridiquement contraignants, des subsides octroyés par les gouvernements, etc.) contribuent largement au maintien du régime (*ibid.* : 905-910 ; Verbong et al. 2007 : 1026). Selon la revue de Bilali (2019), c'est sur ces règles régulatrices que la recherche des transitions durables des systèmes agricoles a particulièrement mis l'accent. Il explique cet intérêt par le fait que ces règles formelles seraient davantage tangibles et évidentes que les deux suivantes (*ibid.* : 9).

Règles normatives

Les règles normatives sont les règles morales intériorisées par des processus de socialisation. Elles sont l'ensemble des valeurs, des normes et des codes de conduite qui se jouent à l'intérieur des différents groupes sociaux : en cela, elles constituent une forme d'« obligation sociale » (Geels 2004 : 905). La recherche a montré que ces règles normatives génèrent de la stabilité au sein des régimes, notamment en créant des attentes mutuelles quant aux rôles et comportements sociaux à adopter (*ibid.* : 910). En effet, si une pratique ou un discours est jugé « inapproprié » par les membres d'un groupe social, les individus le composant auront tendance à répondre à cette pression sociale en évitant ce discours ou cette pratique (*ibid.*).

Règles cognitives

Les règles cognitives constituent les cadres au travers desquels les individus donnent un sens au monde (Geels 2004 : 904). Elles comprennent l'ensemble des connaissances et des compétences acquises par les individus, ainsi que leurs systèmes de croyances partagés. Ce « capital cognitif » a un impact sur le maintien du système en place, étant donné que l'apprentissage est un processus lent et cumulatif : « *Learning is cumulative in the sense that it builds upon existing knowledge and refines it. Hence, learning is a major contributor to path dependence* » (*ibid.* : 910). Les « routines cognitives » contribuent également à la stabilité du système, puisqu'elles maintiennent une certaine direction : « *Core capabilities can turn into core rigidities* » (*ibid.*). Si ces routines cognitives ont particulièrement été étudiées chez des membres d'entreprises d'ingénierie et de design, il semble qu'elles soient tout aussi pertinentes dans le cas des acteur·trice·s du système agro-alimentaire.

RÉSEAUX D'ACTEUR·TRICE·S ET GROUPES SOCIAUX

Enfin, un facteur explicatif de la stabilité des régimes est l'interdépendance entre les différent·e·s acteur·trice·s et organisations en place, et la poursuite de leurs intérêts personnels (Geels 2004 : 910-911 ; Verbong et al. 2007 : 1026). La littérature souligne que lorsque les réseaux

d'acteur·trice·s sont formés, ils créent une forme de « capital organisationnel » fondé sur la confiance, et contribuent ainsi au maintien d'une certaine stabilité du système dominant (Geels 2005 : 8). Outre l'interdépendance entre les acteur·trice·s du système en place, la recherche mentionne le rôle majeur exercés par les intérêts privés des organisations impliquées dans le maintien du système : « *All kinds of organisations have vested interests in the continuation and further development of the system, actively working and lobbying for this [...]* » (*ibid.* : 30).

Par ailleurs, la question des rapports de pouvoir exercés par certain·e·s acteur·trice·s dominant·e·s semble particulièrement importante pour les chercheur·euse·s des transitions durables. Puisque les acteur·trice·s du système agro-alimentaire ne sont pas de force égale, certain·e·s détiennent un pouvoir privilégié pour maintenir le système en place : « *[...] some regime members command key positions in the reproduction of incumbent regimes by ensuring the maintenance of the rules, infrastructures and values underpinning sociotechnical practices* » (Darnhofer 2015 a : 25). Certain·e·s acteur·trice·s du régime - notamment certaines organisations avec des intérêts privés - préfèrent donc maintenir le système dominant en place, car le transformer ne seraient pas à leur avantage (Darnhofer 2014 : 15). Cette conception rejoint le champ de recherche général des transitions durables, attestant que les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agro-alimentaire se caractérisent par de grandes entreprises détenant une position de force et cherchant donc à défendre le régime en place, dont elles tirent profit (Geels 2011 : 25).

LA NICHE, OU LE PASSAGE DE LA STABILITÉ AU CHANGEMENT

Dans les dernières sections, j'ai décrit le concept de régime et ses trois dimensions, en montrant comment se jouaient les mécanismes de stabilisation. Or, la recherche des transitions durables invite à dépasser cette conception des régimes comme des entités homogènes, stables et imperturbables. Au contraire, les régimes détiendraient des *tensions internes* et des *fissures* qui peuvent permettre certains changements (Bilali 2019 : 9).

Dans cette optique, les trois dimensions décrites ci-dessus sont non seulement conçues comme la base de la stabilité, mais également comme le terreau du changement : « *[...] the transition to a new system required a process of interrelated changes on these three dimensions* » (Elzen et al. 2004 : 12). Ainsi, la recherche considère que les changements adviennent par l'émergence de « niches » à l'une ou plusieurs de ces trois dimensions (Geels 2004). Plus particulièrement, les niches sont considérées comme des nouveautés ou des innovations qui proposent des modifications à ces trois niveaux : « *In fact, niches can anchor to regimes by proposing new rules or institutions, fostering new technical systems (practices, processes, technologies) or building new networks and social groups* » (Bilali 2019 : 11). Aussi, tout comme le régime, les niches sont également composées de ces trois dimensions, auxquelles elles apportent des transformations (Geels 2004 : 912, Figure 8).

Ce cadre analytique est donc également pertinent pour répondre au second pan de ma question de recherche, visant à comprendre les apports d'IP-Suisse pour surmonter les freins à l'arrêt des PPS. Inspirée par Belz (2004), je considérerai donc la production intégrée endossée par IP-Suisse comme une ancienne niche ayant percé lors des grandes transformation du régime agro-alimentaire suisse des années 90.

LIAISON D'UNE NICHE AU RÉGIME PAR SES TROIS DIMENSIONS

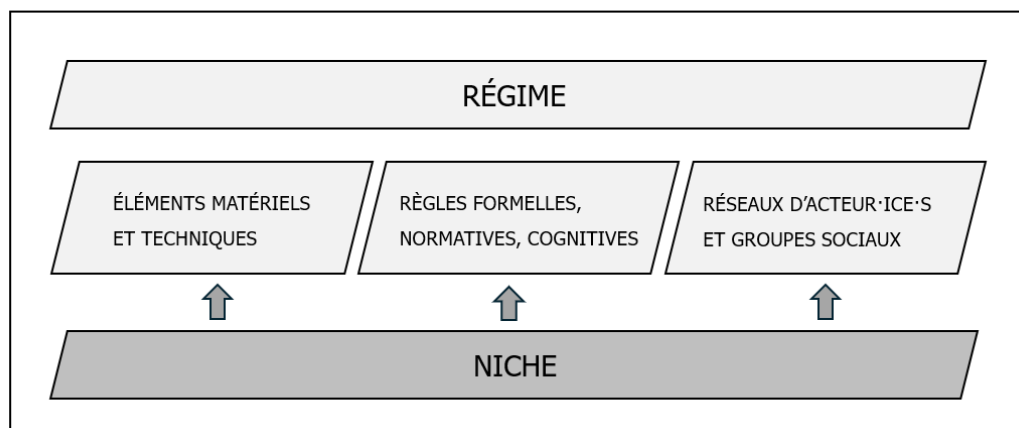


Figure 8 : Schématisation des changements apportés par une niche aux trois dimensions du régime (Nastasia Jeanneret 2024).

En résumé, les trois dimensions décrites ci-dessus servent autant à étudier les dynamiques de stabilité au niveau du régime, que les potentiels changements apportés par une niche. Pris comme axes de recherche et d'analyse, ces trois dimensions me permettront donc d'explorer le lien entre l'établi et le nouveau, la stabilité et le changement. Dès lors, mes résultats et analyses seront guidés par les trois sous-questions suivantes :

1. Quels sont les freins à l'abandon des PPS au niveau des éléments matériels et techniques, et qu'apporte IP-Suisse à ce niveau ?
2. Quels sont les freins à l'abandon des PPS au niveau des règles régulatrices, normatives et cognitives, et qu'apporte IP-Suisse à ce niveau ?
3. Quels sont les freins à l'abandon des PPS au niveau des réseaux d'acteur·trice·s et groupes sociaux, et qu'apporte IP-Suisse à ce niveau ?

A préciser que si la recherche a développé ces trois concepts afin de comprendre les processus de transition au niveau systémique, je les appliquerai pour ma part au discours d'agriculteurs, soit à un niveau plus individuel.

Quatrième partie

MÉTHODE ET DONNÉES

ACCÈS AU TERRAIN ET ÉCHANTILLONNAGE

L'objectif initial de ma recherche était de rencontrer des agriculteurs conventionnels¹⁸ - soit des personnes n'ayant aucun label et se définissant eux-mêmes comme tel. Toutefois, la réalité de l'accès au terrain m'a poussée vers un autre type de profil : des agriculteurs IP-Suisse. Cette redirection de mon critère d'échantillonnage découle de deux principales raisons.

D'abord, c'est sous le qualificatif « conventionnel » que ces producteurs de céréales IP-Suisse m'ont été présentés par des personnes issues ou proches du milieu agricole. N'ayant pas de contacts directs dans le milieu, j'ai opté pour une méthode de *convenience sampling* puis de *boule de neige*. J'ai donc contacté des personnes ayant des connaissances dans le milieu agricole en leur précisant que je recherchais des agriculteurs conventionnels. De cette façon, j'ai pu remonter le fil vers deux agriculteurs présentés comme « conventionnels », mais qui se sont en fait avérés être membres et producteurs sous le label IP-Suisse¹⁹.

Face à cette situation, il aurait été possible de continuer mes recherches afin de remonter jusqu'à des agriculteurs travaillant sans label. Toutefois, je craignais à ce moment de ne trouver aucune personne prête à me rencontrer, étant donné mon calendrier peu conciliable avec les exigences agricoles (récolte de données entre juin et septembre). Le fait que ces deux agriculteurs IP-Suisse soient disponibles mais également très enthousiastes à l'idée de participer à ma recherche m'a encouragée à faire le choix de renoncer à mon critère d'échantillonnage initial. Suite à ces deux premiers entretiens, la question s'est posée de savoir s'il valait mieux réitérer mes recherches d'agriculteurs sans label ou garder le critère « IP-Suisse ». Estimant que mon projet de recherche était déjà très large, j'ai jugé opportun de ne pas l'ouvrir encore d'avantage et de me focaliser sur ce profil spécifique de « producteurs de céréales IP-Suisse ». Cette réorientation a eu des effets sur mon projet de recherche, passant de l'étude des verrouillages à travers le concept de régime, à l'analyse des freins et des moteurs de transition, par les concepts de régime et de niche.

RÉCOLTE DE DONNÉES

Au total, j'ai eu l'occasion de rencontrer cinq agriculteurs IP-Suisse ainsi qu'un représentant du label. Quatre entretiens ont été menés individuellement et l'un a été mené avec deux agriculteurs à la fois, un père et son fils. Parmi les agriculteurs, trois d'entre eux avaient la cinquantaine, un la quarantaine et un la trentaine. Tous étaient chefs d'exploitation, trois d'entre eux travaillaient avec un ou plusieurs associés, et proposaient des travaux pour tiers. La taille de leur exploitation variait entre 75 et 230 hectares, soit des exploitations plutôt grandes en comparaison Suisse²⁰. L'ensemble des agriculteurs rencontrés détenaient des grandes cultures, mais la plupart possédaient également des animaux (volaille et porcs) ou des cultures spéciales.

¹⁸ Etant donné que l'ensemble des personnes rencontrées sont des hommes, le choix a été fait de n'utiliser l'écriture inclusive ni dans la présente partie, ni dans la partie « Résultats et analyse ».

¹⁹ Cet amalgame dit quelque chose la société civile proche des milieux urbains et de l'agriculture biologique, dont je fais partie : les agriculteurs qui ne sont pas « biologiques » sont souvent considérés comme « conventionnels ». Ce découpage binaire se retrouve d'ailleurs dans les statistiques fédérales, qui ne distinguent que entre les exploitations biologiques et conventionnelles.

²⁰ En 2022, la surface moyenne exploitée en Suisse était de 21,6 hectares (Rapport agricole 2023). Toutefois, depuis quelques années, le nombre d'exploitations de moins de 30 hectares tend à diminuer, alors que celui des exploitations de plus de 30 hectares augmente (*ibid.*).

Les entretiens se sont déroulés entre le 28 juin et le 15 septembre 2023, au domicile ou sur le lieu d'exploitation des agriculteurs et ont duré entre 1h40 et 2h30. D'abord, un court entretien biographique a permis de poser les bases pour la suite de la discussion. Inspirée par la méthode d'entretien narratif (Rosenthal 2004) j'ai demandé aux agriculteurs de raconter leur vécu, depuis leur intérêt pour le métier jusqu'à aujourd'hui. Suite à cette partie introductive, je leur ai proposé de continuer la discussion sous la forme d'un entretien *réseau*. Sur la base de la méthodologie des *Network map interviews* (Altissimo 2016) le but de cette démarche était de générer du discours, mais aussi de produire une visualisation des liens des enquêtés, sous forme de *carte réseau*. Esquissés au préalable sur une feuille au format A0, quatre cercles concentriques formaient la base de la carte (Figure 9). Le centre de la carte représente la personne interrogée (ego) et l'espacement entre les cercles correspond à la distance géographique, temporelle ou affective qui la sépare des éléments placés. Ainsi, sur la base des notions de proximité, d'éloignement et d'intensité de la relation, chaque individu établit, progressivement et par lui-même, la métrique qui correspondait à son ressenti personnel. Un faible degré de structuration et de guidage des cartes a expressément été voulu, afin de laisser le maximum de liberté aux enquêtés pour représenter leur réseau.

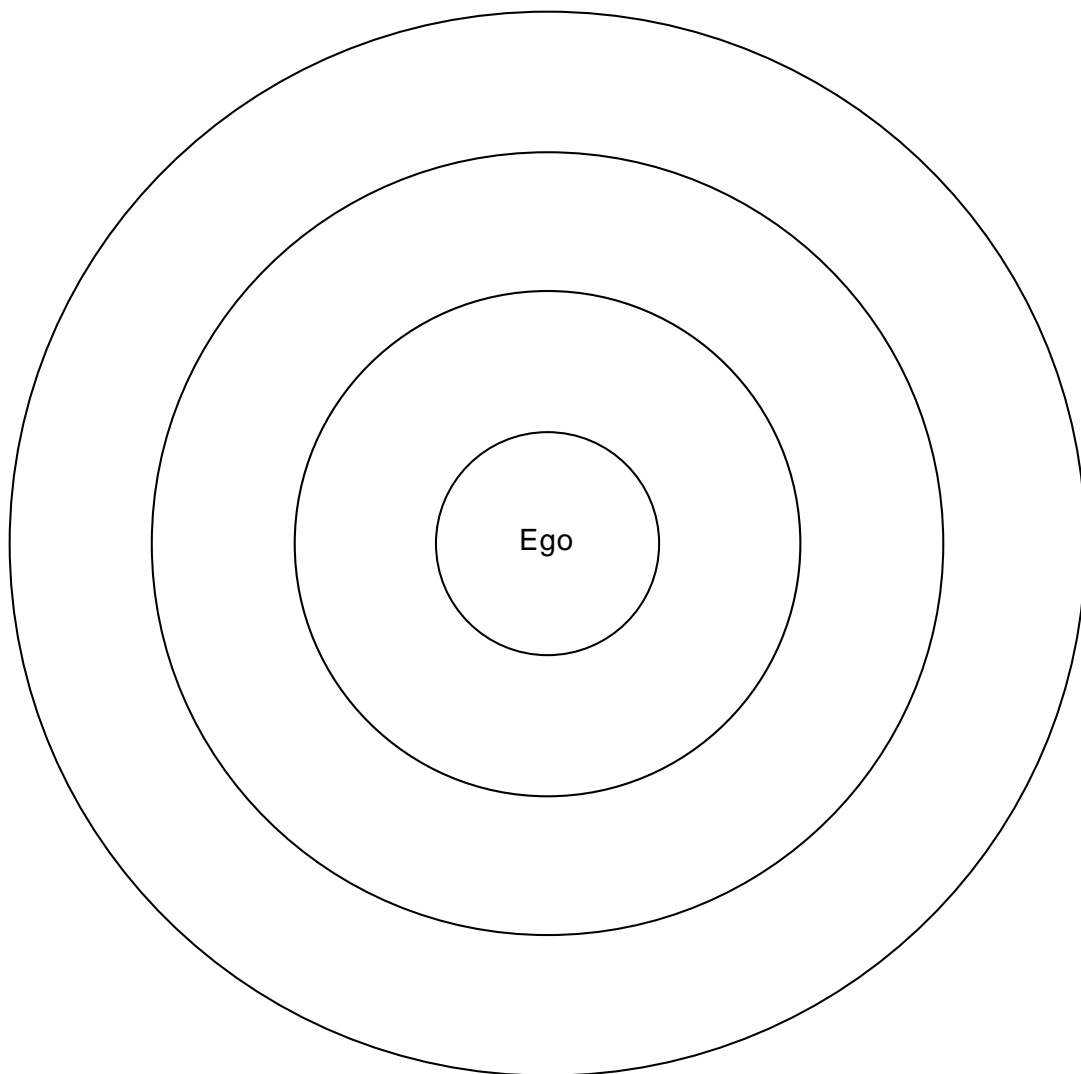


Figure 9 : Carte « réseau » vierge proposée aux agriculteurs lors de l'entretien (Nastasia Jeanneret 2024).

Ainsi, avec à leur disposition des post-it et des stylos de plusieurs couleurs différentes, les agriculteurs ont été invités à représenter les acteur·trice·s, groupes et institutions avec lesquelles ils avaient un lien dans le cadre de leur métier²¹ (Images 1 à 5)²². Il est ici à préciser que, un entretien ayant été mené conjointement avec un père et son fils, l'une des cartes représente leur réseau commun (Image 2)²³. Lors de l'entretien avec le représentant du label IP-Suisse, une carte a également été produite. Cependant, ce dernier a été invité à représenter non pas son propre réseau, mais celui d'IP-Suisse²⁴. De même que les autres cartes, il est important de relever que cette carte est le produit d'une subjectivité personnelle, à un moment donné, et qu'elle ne doit par conséquent pas être prise comme un absolu.

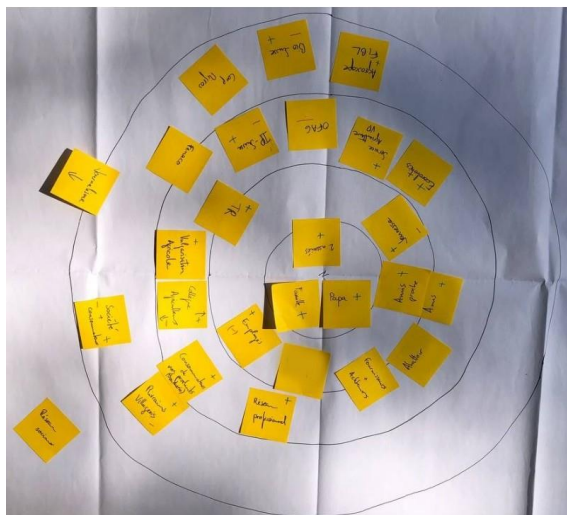


Image 1 : Carte réseau de François.



Image 2 : Carte réseau de Jacques et Léonard.



Image 3 : Carte réseau de Roger.

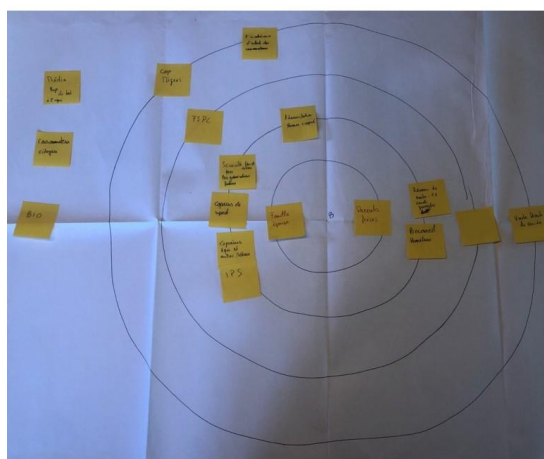


Image 4 : Carte réseau de Pierre.

²¹ La consigne de base était de représenter des personnes et des structures, mais les participants étaient libres d'ajouter tout type d'informations et éléments qu'ils jugeaient importants - opportunité que plusieurs ont spontanément saisie.

²² Les cinq photos des cartes originales présentées ci-dessous ont été anonymisées à l'aide du logiciel Inkscape.

²³ La production d'une carte réseau à quatre mains peut s'avérer délicate, dans la mesure où les notions de proximité et de distance sont intimes et subjectives. Le cas présent s'est toutefois particulièrement bien déroulé. Avec beaucoup de fluidité, d'écoute et de bienveillance, la plupart des post-it placés ont été discutés et validés au préalable par les deux agriculteurs. Ainsi, les deux participants ont peu à peu créé une métrique commune de proximité/distance.

²⁴ Le centre de la carte ne représentait donc pas sa propre personne, mais « IP-Suisse ».



Image 5 : Carte réseau produite par un représentant d'IP-Suisse.

Une fois leur carte réseau complétée, j'ai proposé aux agriculteurs de revenir sur les différents éléments inscrits, afin de préciser leurs liens, en spécifiant s'ils considéraient ces derniers comme plutôt positifs ou négatifs pour innover. Cette phase a ainsi permis de générer du discours, en donnant l'occasion aux agriculteurs de compléter et d'enrichir leur carte réseau avec de nouveaux éléments. Pour des raisons de temps à disposition et de manque d'inspiration pour certains, cette phase n'a cependant pas été menée avec la totalité des agriculteurs.

Parallèlement aux données discursives et visuelles présentées ci-dessus, le site internet d'IP-Suisse a également servi de base pour l'analyse. En particulier, le contenu de la plateforme de connaissances « IPSipédia » a été mobilisé (IPSipédia). Cette page, destinée au partage d'information autour de la production de céréales sans herbicides, comprend notamment :

- a. Un réseau de location de machines de désherbage mécanique.
- b. Des vidéos de producteurs partageant leur expérience pratique de différentes machines de désherbage mécanique.
- c. Des fiches d'informations théoriques pour la production sans herbicides.
- d. Un forum de questions et réponses à ce sujet.

Il est utile de rappeler qu'avant et durant cette phase de récolte de données, ma question de recherche est restée large, questionnant les « freins et moteurs de transition durable ». La focale portée sur 1) le système de production céréalière et 2) la transition dans l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier les herbicides, a été opérée a posteriori, l'analyse ayant révélé un intérêt marqué pour ces sujets. A noter enfin qu'un soin particulier a été donné afin d'anonymiser au mieux les personnes interrogées.

TRAITEMENT DES DONNÉES

ENTRETIENS

Une fois les données recueillies, les entretiens ont été intégralement retranscrits à l'aide de l'application web libre *oTranscribe*. Durant et suite à cette étape de retranscription, une première

série de codes et de pistes d'analyses ont été systématiquement récoltés et assemblés dans un journal de terrain. Ce processus a également été l'occasion d'identifier une première série de passages clefs. Cette retranscription et préanalyse terminées, les entretiens ont été importés dans le logiciel spécialisé en codage et analyse de données qualitatives *ATLAS.ti*. L'ensemble des documents y a été codé au prisme des trois axes analytiques, suivant une logique hypothético-déductive. Ce faisant, un travail inductif a permis d'élaborer une série de catégories plus fines, visant à préciser chacun de ces trois axes (par exemple : *Règles normatives : valoriser la production* ou *Éléments matériels et techniques : transformer l'utilisation des PPS*). Les sous catégories apparaissant le plus intensément et le plus fréquemment ont été retenues pour structurer l'analyse.

CARTES RÉSEAUX

Si les cinq cartes réseaux ont avant tout été utilisées comme un moyen de générer du discours, elles ont également été analysées en tant que telles. Dans ce but, les cartes faites sur papier ont été reproduites grâce au logiciel de dessin vectoriel *Inkscape*. Cette reproduction, dont le but principal était d'obtenir des visualisations à la fois homogènes, compréhensibles et anonymisées, a été faite de manière à rester le plus fidèle possible aux cartes originales. Un soin particulier a été donné pour répliquer l'orientation et l'emplacement absolu et relatif des post-it. La majorité des agriculteurs n'ayant pas mobilisé les différentes couleurs de post-it et stylos à disposition, le choix a été fait d'homogénéiser les cartes, en établissant un code couleur de manière inductive, en fonction des principales catégories ressortant des différentes cartes et entretiens. Ces décisions sont personnelles et subjectives, et ont été prises au prisme de trois impératifs :

1. Rester au plus proche de l'intention des agriculteurs.
2. Mettre en évidence les principales analyses.
3. Être lisibles et compréhensibles.

Les post-it contenant des éléments ou des noms facilement reconnaissables ont été adaptés (par exemple, le prénom « Marie » aurait pu être substitué par la relation « Epouse ») et les rares éléments impossibles à anonymiser ont été supprimés. Il convient ici de rappeler que ces cartes sont le produit de la perception subjective d'un nombre restreint d'individus, mais aussi le fruit d'une interaction entre les agriculteurs et moi-même²⁵. Par conséquent, ces cartes ne doivent pas être surinterprétées. Ces précautions prises, ces visualisations aident néanmoins à mettre en évidence certaines particularités et viennent en cela en appui à l'analyse discursive.

ÉTHIQUE ET RÉFLEXIVITÉ

Le présent travail doit être replacé dans le contexte de ma propre perception et subjectivité. Le choix d'un sujet de recherche n'est jamais anodin et les raisons qui ont guidé cet intérêt doivent être décrites avec le plus de transparence possible. Ceci est d'autant plus vrai pour un travail en sciences sociales, où les chercheuses et chercheurs sont partie prenante de la production de leurs données. Aussi, il est d'abord utile de relever qu'en tant que jeune femme urbaine, je ne

²⁵ Bien que j'aie pris garde à limiter mon influence sur la production de ces cartes, elles reflètent néanmoins une interaction. En cela, ces visualisations parlent non seulement du point de vue des participants à la recherche, mais aussi de mes propres hypothèses et intérêts pour le sujet.

suis moi-même pas directement concernée par le milieu agricole et ses mutations. J'ai toutefois développé un intérêt grandissant pour ces questions depuis quelques années. Tant par ma casquette de citoyenne que d'universitaire, je suis préoccupée par les changements environnementaux actuels et l'impact des activités humaines sur la planète. Dans ce contexte, la durabilité de l'agriculture, qui est au cœur notre survie à toutes et tous, m'apparaît comme un sujet existentiel. Dans cette optique, j'ai pu identifier trois principaux présupposés à l'origine de mes motivations à traiter ce sujet.

Le premier est que le système agro-alimentaire actuel, bien que des efforts considérables aient été fournis depuis une trentaine d'années, fait face à une instabilité croissante, notamment due aux changements climatiques (Mbow et al. 2019) et devrait par conséquent aller encore plus loin. Ce premier présupposé se retrouve dans le champ de recherche dans lequel j'ai choisi de m'inscrire : la « sustainability transitions theory », qui a la particularité de se donner l'objectif de comprendre les processus de transitions durables, afin de favoriser ces transitions au sein de nos différents systèmes sociotechniques.

Mon second présupposé repose quant à lui sur la conviction qu'une telle transition vers des pratiques durables ne peut continuer de se faire de manière « top-down », mais doit au contraire mettre les agriculteur·trice·s, leurs peurs et leurs motivations, au cœur de ces transformations. Ce sentiment est notamment né suite au climat explosif autour des initiatives de 2021 (Swissinfo 2021) qui ont mis au jour le « ras-le-bol » généralisé des producteur·trice·s face aux exigences toujours plus strictes imposées par l'état et la société civile. Ce second présupposé transparait dans mon choix de terrain, qui s'est porté sur des producteurs « non-biologiques », afin de plonger pleinement dans leur réalité et leur donner voix au chapitre.

Partiellement en lien avec ce dernier point, une troisième motivation à traiter ce sujet repose sur un sentiment de malaise face à l'incompréhension et parfois la violence séparant campagne et ville, producteur·trice·s et consommateur·trice·s. L'une des personnes rencontrées parlait à ce propos de « mondes parallèles », me rappelant que je venais de « l'autre côté », et qu'il n'avait plus ni l'énergie, ni l'envie, de refaire un lien avec cet autre monde. En cela, ce travail est le reflet d'un pont dressé entre les deux : une urbaine qui tend ses oreilles et son enregistreur, et six agriculteurs qui acceptent de lui accorder de leur temps pour lui parler de leur réalité. Après deux heures de discussion et une invitation spontanée à partager le repas de midi, j'ai le sentiment qu'un bout de cette frontière a pu être levé.

Cinquième partie

RÉSULTATS ET ANALYSE

INTRODUCTION DE L'ANALYSE

Dans ce chapitre, j'explore les freins et les moteurs de transition durable, entendue comme la diminution voire l'abandon des produits phytosanitaires, en particulier les herbicides, au niveau des éléments matériels et techniques, des règles formelles, normatives et cognitives, et des acteur·trice·s et groupes sociaux.

Plus particulièrement, en identifiant les principaux freins à l'arrêt des PPS, je cherche à analyser comment le label IP-Suisse, en tant que « voie du milieu » entre production conventionnelle et biologique, apporte des changements mais aussi des résistances à ces trois niveaux, dans le but d'explorer les dynamiques de stabilité et d'évolution du régime dominant.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS ET TECHNIQUES

Depuis leur introduction dans un contexte d'après-guerre, les produits phytosanitaires (PPS) sont devenus des technologies incontournables des régimes agro-alimentaires contemporains. Toutefois, face au constat de leur effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine (Graczyk et al. 2018 ; Agovino et al. 2019), les programmes étatiques et privés des trente dernières années ont passablement porté sur la diminution et l'interdiction de nombre de ces produits. Dans cette optique, IP-Suisse a interdit l'utilisation d'insecticides, de fongicides et de régulateurs de croissance chimiques pour la culture de céréales, et a récemment initié un programme de production de blé sans herbicides²⁶. Les agriculteurs qui se sont lancés dans ce programme ont ainsi dû considérablement changer leur manière de travailler, expérimentant de ce fait un certain nombre de difficultés. En effet, l'abandon de la « technologie phytosanitaire » nécessite de nouvelles techniques, notamment mécaniques et manuelles, qui soulèvent des enjeux d'ordre économiques, sociaux et paradoxalement, écologiques. Dans cette partie, je me propose d'étudier la manière dont les agriculteurs IP-Suisse vivent ces changements de pratiques, afin d'identifier les principaux freins et moteurs de transition écologique, entendue comme substitution mécanique et manuelle aux herbicides.

TRAVAIL MÉCANIQUE

Les machines de désherbage mécanique occupent une place importante dans la limitation voir l'abandon des herbicides par les agriculteurs. Il existe différents types de machines (herse étrille, roue rotative, etc.) qui fonctionnent par arrachage et recouvrement des adventices. Or, de nombreux enjeux entourant la substitution des herbicides par ces machines de désherbage mécanique sont ressortis lors des entretiens. Dans cette section, je présente donc les principales difficultés et questionnements relatés à ce sujet, et relève certains apports d'IP-Suisse à ce niveau.

²⁶ Il est à noter qu'il existe un recouvrement entre la plupart des programmes d'IP-Suisse et ceux de la Confédération (Forney 2021). Ainsi, en respectant certaines contraintes, les agriculteurs IP-Suisse touchent non seulement une plus-value au marché par le biais de leur label, mais aussi des compensations étatiques à l'hectare via des paiements directs à l'hectare (Möhring et al. 2022). Au niveau étatique, ces contributions se distinguent entre 1) le « Non-recours aux produits phytosanitaires » (anciennement « Extenso ») couvrant la renonciation aux fongicides, insecticides et régulateurs de croissance, et 2) le « Non-recours aux herbicides » pour la renonciation aux herbicides (OFAG 2024). Ainsi, du moins pour le moment, ces deux programmes sont distincts et co-existent (Möhring et al. 2022 : 3).

Enjeux économiques

La littérature souligne que les changements de techniques sont parfois compliqués en raison des investissements économiques qu'ils engendrent (Geels 2004 ; Verbong et al. 2007). C'est le cas lorsque les agriculteurs cessent d'utiliser des herbicides, puisqu'ils doivent acquérir des machines spécialisées dans le désherbage mécanique, comme la herse, la houe ou la bineuse (Böcker et al. 2019). En plus de l'achat de ces machines, le passage d'un désherbage chimique à un désherbage mécanique nécessite parfois des investissements collatéraux (par exemple un tracteur avec roues plus étroites, un semoir de précision, un guidage GPS, etc...).

Si les agriculteurs rencontrés n'ont pas relevé de difficultés particulières quant à l'acquisition de ces outils, il est raisonnable de penser que ces investissements peuvent être des freins pour des exploitations plus modestes. L'organisation IP-Suisse semble avoir anticipé cet enjeu, en proposant sur sa page « IPSipedia »²⁷ un réseau de location de machines de désherbage mécanique. Cette mise en lien entre propriétaires et locataires se présente simplement sous forme de carte (Figure 10) où les producteurs indiquent le type de machine qu'ils proposent, précisent si celle-ci peut être empruntée ou seulement louée en sous-traitance, et spécifient le prix demandé en fonction du service. Cette initiative de mise en réseau, si elle s'étend géographiquement et se généralise, semble avoir un potentiel important pour limiter le frein économique d'accès à des outils de substitution mécaniques aux herbicides. Il faut cependant émettre certaines réserves, du moment que cette mise en commun n'est pas sans frais pour les producteurs et que, les fenêtres de désherbage mécanique étant restreintes, les agriculteurs ont souvent besoin de ces machines au même moment.

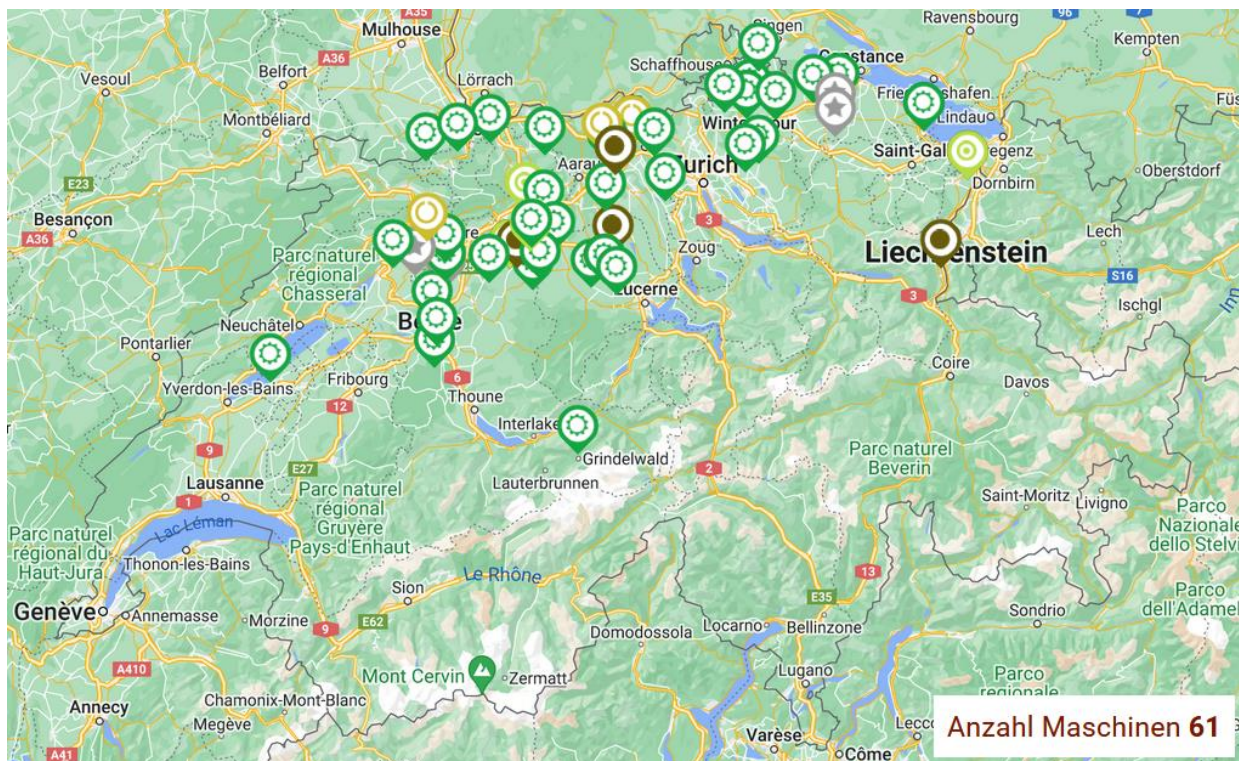


Figure 10 : Carte répertoriant les machines de désherbage mécanique de location, sur la plateforme de connaissances d'IP-Suisse « IPSipédia ».

²⁷ « IPSipédia » est une plateforme de connaissances conçue par IP-Suisse, dans un but de partage d'informations et d'expérience sur la production de céréales sans herbicides. Elle contient notamment des vidéos de présentation de machines de désherbage mécanique par des producteurs, des fiches d'informations sur le programme sans herbicides, un réseau de location de machines de désherbage mécanique, ainsi qu'un forum consacré aux questions/réponses à ce sujet.

L'acquisition de machines de désherbage mécanique n'est pas la seule source de coût à laquelle les producteurs de céréales sans herbicides sont confrontés. En effet, plusieurs agriculteurs rencontrés ont souligné à quel point le passage à une production exempte d'herbicides avait augmenté leurs passages dans les champs, engendrant de fait une consommation accrue de carburant et de nombreuses heures de travail supplémentaires. Ce temps de travail et carburant additionnels sont une source de coût incontestable, qui semble être un frein notoire au passage et au maintien d'une production sans herbicides. En effet, les agriculteurs rencontrés ont souvent insisté sur le fait que faire se passer de PPS exigeait entre trois et cinq passages de tracteur, contre un seul lors de l'application d'herbicides. Dans le passage suivant, Pierre explique que l'incitation financière proposée par le programme de céréales sans herbicides a été un moteur dans son choix s'y souscrire, mais met en évidence que sa rentabilité économique n'est pas évidente à anticiper :

*« C'est difficile pour nous des fois d'évaluer la rentabilité financièrement [...] Y a un peu plus de travail, donc on passe plus de diesel hein, parce qu'il faut aller racler, sarcler, étriller... Donc c'est tout un calcul : faut voir notre marge brute complète. »
(Pierre)*

A ces coûts de production supplémentaires s'ajoutent également le manque à gagner en termes de productivité. En effet, le désherbage mécanique n'étant pas aussi efficace que les herbicides, les rendements en sont nécessairement impactés. En plus de ce calcul économique déjà complexe, les agriculteurs rencontrés s'inquiètent de l'augmentation du stock grainier à moyen terme dans leurs sols. Plusieurs producteurs de céréales sans herbicides ont ainsi manifesté des craintes quant au risque d'être un jour dépassés par une prolifération de mauvaises herbes dans leur champ. Face à cette préoccupation, les agriculteurs concernés envisagent souvent de remobiliser les herbicides, qui sont les outils qu'ils jugent les plus efficaces et éprouvés pour « nettoyer » leurs parcelles atteintes. Ainsi, les enjeux économiques relatifs au passage de la technologie herbicide à des techniques de désherbage mécaniques entrent largement en ligne de compte dans le choix des agriculteurs de souscrire ou non à un programme de production alternatif, en l'occurrence, à une production de céréales sans herbicides.

Enjeux écologiques

Les calculs économiques décrits ci-dessus sont importants, mais insuffisants pour comprendre pleinement les enjeux entourant l'arrêt d'utilisation des herbicides pour les producteurs de céréales IP-Suisse. En effet, les enjeux écologiques liés à l'augmentation des passages de tracteur dans le champ semblent également interroger les agriculteurs rencontrés. Ainsi, que ce soit en observant leurs voisins agriculteurs biologiques, ou par leur propre expérience de production de céréales sans herbicides, les agriculteurs IP-Suisse sont généralement très critiques des impacts que les alternatives mécaniques génèrent sur les sols et les émissions de gaz à effet de serre. Le passage suivant met cette tension en lumière :

« L'impact sur la planète d'aller gratouiller avec des outils, comme nous on fait le blé IP-Suisse sans herbicide, où on passe quatre fois avec un tracteur sur la même surface, et puis on gratte, et puis on racle, et puis nanana [...] Eh ben le nombre de litres de diesel que j'utilise sur mon blé sans herbicide il est énorme hein, c'est énorme. C'est, j'sais pas moi, cinq fois plus que si je faisais un produit phyto. » (Pierre)

La limitation de l'utilisation d'herbicides – et donc la réduction des risques pour les humains et l'environnement - implique effectivement de faire des compromis, notamment en termes de consommation d'énergie (Böcker et al. 2019). A travers l'utilisation d'un nouveau dispositif

technique – les machines de désherbage mécanique - les producteurs de céréales IP-Suisse sans herbicides ont expérimenté de plein fouet ce conflit entre des impacts environnementaux de différentes natures. Or, faire cette balance, en comparant des conséquences écologiques aussi diverses, ne va pas de soi et questionne fortement les agriculteurs, eux qui sont en première ligne dans le choix d'utiliser ou non un herbicide :

« Tout ça aussi, ça nous interroge sur la durabilité : est-ce qu'un peu de produit phyto est pas plus intelligent que beaucoup d'énergie fossile ? » (François)

Ce passage illustre le sentiment des producteurs face à cette situation : sans affirmer que l'option PPS est meilleure, ils ont souvent présenté cette problématique sous forme de constat ou de question ouverte, et semblent surtout regretter que cet enjeu ne suscite pas davantage de débat. Dans l'extrait suivant, Jacques exprime sa remontrance envers la façon unilatérale dont la sphère publique et médiatique traite cette problématique :

« On s'en occupe pas trop, parce que du moment que c'est Bio, c'est écologique. Ils passent dix fois le tracteur, ils brûlent... enfin ils grillent beaucoup plus de diesel que nous : on en parle jamais ! » (Jacques)

Ainsi, un frein à des pratiques entièrement et durablement exemptes de PPS semble être l'idée selon laquelle la technologie phytosanitaire n'est pas si problématique pour l'environnement, du moins si elle est utilisée de manière adéquate et ciblée. Plusieurs agriculteurs IP-Suisse considèrent en effet que leur pratique est tout simplement « plus durable » que l'agriculture biologique, comme l'illustre cette remarque de Léonard :

« Avant on a un peu critiqué les Bios, parce que nous on trouve que c'est moins durable que par exemple IP-Suisse. » (Léonard)

Ainsi, il semble que le besoin d'une comparaison systématique des impacts environnementaux générés par des technologies chimiques ou mécaniques, devient criante pour les agriculteurs rencontrés. Dans cette optique, l'évaluation de « ce qui est écologique » constitue un enjeu central dans la transition vers moins d'herbicides.

Enjeux sociaux

Parallèlement à ces freins d'ordres économiques et écologiques, la limitation des herbicides et leur remplacement par des techniques mécaniques génère également des résistances liées aux concessions sociales que leur utilisation implique. En effet, le temps supplémentaire nécessaire au désherbage mécanique est perçu par les agriculteurs comme une perte non seulement financière, mais aussi en termes de conditions de travail :

« J'veis passer deux fois la herse étrille, à des places trois [ou] quatre fois. C'est du travail hein ! Tandis que traiter, on a très vite fait de traiter un champ. » (Roger)

Dans cet extrait, la mise en miroir entre les termes « herse/travail » et « traiter/vite » est limpide. Dans le cas présent, cette problématique du temps de travail ne semble pas être un frein d'ordre économique, mais bien plutôt de conditions sociales et de qualité de vie. Il en va de même dans le passage suivant, où Léonard souligne les conséquences néfastes que le désherbage mécanique a pour son cousin Bio, notamment au regard des conditions favorables qu'offre le désherbage chimique à son père :

« [Mon papa] il fait un traitement tôt le matin dans des bonnes conditions [...] ça t'as pris 30 minutes l'hectare. Et puis ben mon cousin [Bio] qui a dû passer quatre fois la machine pour désherber, mais des heures pas possibles, aussi parce que le lendemain

*il annonçait de la pluie, et puis tu dois aller avant la pluie... Ben finalement [...] l'aspect social qu'il a pas pu souper avec sa famille ou comme ça, c'est aussi plus mauvais. »
(Léonard)*

La perception d'une perte de temps et de qualité de vie par leurs homologues biologiques semble donc constituer un frein à l'abandon définitif des herbicides par les agriculteurs non-biologiques. L'ensemble de mon terrain a en effet montré que les agriculteurs IP-Suisse rencontrés étaient très sensibles à leurs conditions de travail, en particulier au temps qu'ils y consacrent. Tous ont exprimé un grand attachement à leurs loisirs et au temps passé avec leur entourage, accordant beaucoup d'importance à leurs quelques jours de congé et leurs vacances. Cette demande pour plus de temps libre est largement compréhensible, dans la mesure où le monde agricole se caractérise par des horaires de travail longs et contraignants. Or, l'abandon des herbicides pour une méthode de désherbage mécanique entre parfois en conflit direct avec ces besoins. En effet, au-delà de l'aspect purement chronophage des techniques de désherbage mécanique, leur efficacité repose également sur la conjonction de conditions météorologiques favorables²⁸, ainsi qu'un stade de développement spécifique des adventices. Ces exigences météorologiques, sur lesquelles les agriculteurs n'ont aucune prise, semble ainsi augmenter leur sentiment général de contrainte, comme l'illustre le passage suivant :

« En général, le coup d'étrille c'est pendant les relâches, quand on va skier l'hiver (rire). Donc ça m'est eu arrivé de descendre, on est en famille tout, on a loué un appart en montagne, et puis le mercredi tu descends, tu croches ta herse étrille, parce que c'était LA fenêtre idéale pour faire ton boulot. Ça c'est des inconvénients heu... [...] J'pense pas qu'il y aurait beaucoup de femmes qui accepteraient que tu la laisses tomber avec les trois gamins qui apprennent à skier, au bout du télé, et puis toi tu dis : Ecoute chérie, j'dois aller faire mon blé sans herbicide, j'me barre. » (Pierre)

Ici, l'expérience faite par Pierre d'une production de céréales sans herbicides et du désherbage mécanique semble avoir confirmé la crainte projetée d'une perte en termes d'acquis sociaux – en l'occurrence, une semaine de vacances en famille. Cet exemple montre que le travail mécanique est non seulement perçu et vécu comme plus chronophage, mais également comme plus contraignant, que les herbicides. En effet, les PPS et en particulier les herbicides semblent associés à un certain confort par les agriculteurs rencontrés, comme en témoigne cette brève remarque de Léonard :

« On traite pas pour le plaisir hein, on traite pour faire que notre culture soit bien et puis... Aussi pour la qualité de vie. » (Léonard)

Cette citation résume parfaitement la manière dont les agriculteurs rencontrés envisagent les PPS, en particulier les herbicides : soit comme des outils simples et efficaces, qui leur apportent une certaine « qualité de vie ».

TRAVAIL MANUEL

Lorsque le travail mécanique ne suffit pas à éliminer les herbes indésirables, il est parfois complété par un arrachage « manuel » de ces adventices, à l'aide d'outils manuels spécialisés. Dans les entretiens, la thématique du travail manuel est particulièrement ressortie chez un agriculteur, François, qui engageait une « équipe d'arracheurs de mauvaises herbes » lors de ma visite. Pour les autres agriculteurs rencontrés, les problématiques liées au désherbage

²⁸ Le désherbage mécanique requiert un sol friable et ressuyé, ni trop sec ni trop humide, et l'intervention doit être suivie de plusieurs jours sans pluie.

manuel étaient le plus souvent évoquées au travers de leur perception de leurs collègues biologiques, et non sur la base de leur propre expérience.

Enjeux économiques et sociaux

Le désherbage manuel exigeant de nombreuses heures, il nécessite généralement l'engagement d'employés externes et constitue donc une charge salariale pour les exploitants :

« Quand on fait ces réductions et tout, on prend quand même des risques. Ben là les personnes qu'on paie pour aller arracher des chardons, ça coûte plusieurs dizaines de milliers de francs [...] Donc c'est vrai que si on peut encaisser la prime sans herbicide ben ça couvre une partie des frais quoi. » (François)

S'il est à prendre en compte, ce frein financier n'explique toutefois pas à lui seul la résistance des agriculteurs non-biologiques à se passer entièrement et durablement d'herbicides. Car en effet, si la charge salariale était l'unique problème, alors les compensations financières étatiques et privées suffiraient à le surpasser. Or, il semble que ce ne soit pas cas. En effet, les entretiens avec les agriculteurs IP-Suisse ont révélé que l'une des majeures difficultés à se passer durablement d'herbicides reposait une fois de plus sur la perception d'une perte en termes de conditions de travail et de qualité de vie. La substitution de la technologie herbicide par le désherbage manuel exacerbe encore davantage les enjeux sociaux décrits plus haut pour le travail mécanique. En plus du temps, la pénibilité du travail de leurs homologues biologiques est largement reconnue par les agriculteurs IP-Suisse rencontrés :

« [En bio] il y a des heures et des heures de travaux manuels dans les champs, et puis ils sont souvent dépassés par le problème des mauvaises herbes. » (Jacques)

« C'est quand même beaucoup d'énergie, c'est beaucoup de travail, c'est pénible hein, j'dis pas. Les gars qui sont en Bio c'est courageux hein. » (Pierre)

Bien que ce dernier constat de Pierre portait sur l'ensemble du travail sous le label Bio, il résonne particulièrement bien avec le travail manuel exigé par l'abandon définitif des herbicides. Son utilisation du terme « courageux » souligne que, si le caractère pénible et chronophage de l'arrachage manuel de mauvaises herbes par leurs collègues biologiques est salué, il n'agit manifestement pas comme une incitation auprès des agriculteurs IP-Suisse rencontrés. Dans cette optique, il semble que les enjeux sociaux liés au désherbage manuel entrent directement en conflit avec les enjeux écologiques, relatifs à l'arrêt des herbicides. L'extrait suivant met en lumière cette tension entre durabilité écologique et durabilité sociale, et montre une nouvelle fois qu'opérer cette balance n'a rien d'évident pour les agriculteurs concernés :

« On se pose quand même des questions : en passant dix minutes avec un herbicide et puis y a pas de problème, et puis là on passe des heures sous un soleil tapant à arracher des mauvaises herbes, et puis on en oublie certaines [...] C'est vrai que ça interroge quand même pas mal : quelle est la chose la plus sensée, et peut-être même la plus durable hein, au niveau social ? » (François)

Ce passage illustre tout à fait le sentiment de confusion et d'embarras de François face aux répercussions sociales engendrées par son choix de renoncer aux herbicides, notamment le fait que ses employés soient contraints d'effectuer de nombreuses heures dans des conditions peu favorables. Cette interrogation est également en lien avec une autre problématique, souvent rapportée dans les entretiens : l'engagement d'une main d'œuvre externe. En effet, dans un

contexte où les personnes prêtes à accepter ce travail chronophage, pénible et peu rémunéré, se font rares, il est bien souvent fourni par une main d'œuvre bon marché, notamment des travailleuses et travailleurs saisonniers. Ainsi, le malaise exprimé plus haut par François se change en colère dans la bouche de Jacques :

« Quand je vois des exploitations Bio où c'est les parents, grands-parents, qui passent des heures et des heures - ou un car de polonais [...] – pour désherber [...] Alors ben voilà ils sont payés 20.- de l'heure, ils sont contents, ben d'accord, mais j'veux dire, ça m'énerve un peu quoi. » (Jacques)

Si la source de l'énerverment de Jacques n'est pas tout à fait claire, cet extrait peut toutefois laisser penser que c'est précisément les heures incalculables effectuées par une main d'œuvre pas ou peu rémunérée qui le fâchent. En effet, il semble que, pour les agriculteurs, se pose sérieusement la question de l'éthique de cette tâche fastidieuse et peu valorisante, en échange de salaires traditionnellement bas du milieu agricole - et ce d'autant plus au regard de la simplicité et l'efficacité de la « technologie herbicide ». Plus encore que l'éthique, c'est peut-être la peur de perdre l'attractivité pour le métier qui est au cœur de leurs préoccupations :

« [Avoir de meilleures conditions de travail] c'est hyper important si on veut qu'il y ait encore des gens qui veulent bosser dans l'agriculture. C'est pour ça que l'arrachage de chardons à la main [...] je pense pas que c'est la solution d'avenir, à se dire génial, on se passe des produits phytos et puis on arrache tout à la main quoi ». (François)

Ce dernier passage montre que les freins sociaux liés au désherbage manuel prennent racines non seulement dans le sentiment présent d'une perte de qualité de vie, mais aussi dans la projection d'un désintérêt des générations futures pour le métier, si cette pratique venait à se généraliser – ce qui serait vraisemblablement le cas dans le cadre d'un abandon total et définitif des herbicides.

SYNTHÈSE

Dans cette section, je me suis intéressée aux freins d'arrêt des PPS au niveau des éléments matériels et techniques. Mon analyse a montré que, lorsque les agriculteurs cessent d'utiliser la « technologie herbicide », ils la substituent souvent par des méthodes de désherbage mécaniques et manuelles. Ces alternatives nécessitent de passer au-delà de difficultés économiques, sur lesquelles le label IP-Suisse tente d'avoir un impact, entre autres à travers la mise en place d'un programme « sans herbicides » et d'un réseau de location de machines. Si le programme sans herbicides a incité plusieurs agriculteurs à se lancer, l'apport financier ne couvre toutefois qu'une partie des enjeux de l'adhésion des agriculteurs à des pratiques entièrement exemptes d'herbicides. En effet, d'importants enjeux sociaux et écologiques questionnent les agriculteurs - aspects sur lesquels IP-Suisse ne semble pour l'instant pas avoir d'impact direct. Ainsi, à l'heure actuelle, les conséquences économiques, écologiques et sociales associées aux méthodes de désherbage mécanique et manuel semblent constituer des freins à leur adoption plus large et sur le long terme par les agriculteurs.

RÈGLES FORMELLES

Les règles formelles sont l'ensemble des règles régulant les comportements et les interactions, par le biais d'encouragements et de sanctions. La recherche présente ces règles comme des éléments de maintien des régimes (Geels 2004 : 904-910 ; Verbong et al. 2007 : 1026). Depuis les réformes de la politique agricole des années 1990, le système agro-alimentaire suisse s'est caractérisé par une accumulation et un durcissement croissant de ces règles. En effet, les paiements directs découplés ont été introduits afin de rémunérer les prestations écologiques requises ainsi que les contributions à l'efficacité des ressources fournies par les agriculteurs - soit des prestations d'intérêt général, annexes à la production alimentaire, et pour lesquelles il n'existe aucun marché (Pidoux 2020). Face à la chute drastique des prix agricoles, ces paiements directs, associés à des contraintes toujours plus exigeantes, sont devenus essentiels au revenu des producteurs (El Benni et al. 2012).

Parallèlement à ces règles étatiques croissantes, des règles privées sous forme de labels ont vu le jour ces dernières années. IP-Suisse et Bio-Suisse, les deux labels les plus répandus en Suisse, fonctionnent sur un système de régulation spécifique, combinant standardisation, certification et accréditation. Sous la notion de « tripartite standards regime » (TSR) ou « régime de standardisation tripartite » (RST) (Loconto et al. 2010) ce système a été critiqué pour les conflits d'intérêts qu'il génère²⁹ mais aussi pour la bureaucratisation et les coûts importants qu'il fait porter aux producteurs (Fouilleux et al. 2017). Dans cette section, je me propose d'étudier le vécu des agriculteurs IP-Suisse face à cette situation de régulation croissante, en analysant l'impact qu'ont ces règles sur les freins et les moteurs de transition durable, entendue comme la diminution voire l'abandon des PPS.

DES CONTRAINTES À RESPECTER

Pour les agriculteurs, les règles formelles étatiques et privées sont souvent vécues comme des contraintes à respecter. Dans cette section, je mets en évidence les apports de ces contraintes sur la limitation des PPS, avant de montrer qu'elles génèrent de plus en plus de désapprobations au sein de la population agricole, notamment à cause de leurs répercussions sociales, mais aussi de leur bilan environnemental contesté.

Enjeux économiques et sociaux

En préambule, il convient de souligner que ce système de règles-compensations en place depuis une trentaine d'année a incontestablement permis des améliorations dans la manière dont les producteurs envisagent les PPS. De nombreux agriculteurs se sont en effet adaptés aux principes de la production intégrée, passant d'une utilisation *préventive* de ces produits, à une logique plus *curative*. Les agriculteurs rencontrés souscrivent à des normes plus strictes que le minimum exigé par la Confédération pour prétendre aux paiements directs de base (PER), ce qui leur permet de toucher non seulement des primes fédérales supplémentaires, mais aussi des plus-values au travers du label IP-Suisse. Pour eux, ces compensations financières étatiques et

²⁹ Il a été montré qu'il existait une « confusion croissante » au sein des trois entités composant la RST (standardisation-certification-accréditation) étant donné l'imbrication de leurs activités, qui devraient théoriquement être clairement séparées (afin de fournir de la confiance aux acteur·trice·s économiques et aux consommateur·trice·s) mais qui tendent, dans la réalité, à se recouper (Fouilleux et al. 2017). Ces conflits d'intérêts s'ajoutent à ceux déjà inhérents au système, du fait que ce sont les contrôlés qui paient les contrôleurs (*ibid.*).

privées ont été des facteurs incitatifs forts pour souscrire au programme « Extenso », puis au label IP-Suisse, dont les exigences sont à peu de choses près identiques :

« C'est aussi des primes en plus [et] ça, ça nous a aussi quand même motivé... Ben parce qu'il faut qu'on sorte un revenu quoi. » (Jacques)

Le résultat de ces programmes incitatifs étatiques et privés est que les céréales des agriculteurs IP-Suisse sont aujourd'hui produites sans fongicides, sans insecticides, sans régulateurs de croissance et, de plus en plus, sans herbicides. Si ce bilan est éminemment positif en vue d'une réduction des PPS, ce système comporte toutefois son lot de problèmes. D'abord, cette politique agricole basée sur une accumulation de règles formelles et de compensations financières n'est manifestement pas parvenue à toucher l'ensemble des producteurs, mais a au contraire eu pour effet d'en laisser bon nombre sur le bord de la route. En effet, si les agriculteurs IP-Suisse rencontrés, bénéficiant d'un bon niveau d'éducation, tirent majoritairement profit de ce système, ce n'est pas le cas de tous leurs collègues :

« Moi je le vis assez bien, je le connais le système, je connais même les gens. Si j'ai quelque chose à dire à l'OFAG³⁰, je sais à qui téléphoner par exemple [...] Par contre des anciens agriculteurs plus âgés, qui ont connu le système avant, et puis qui se retrouvent dans ce système maintenant, ont un peu peur de l'OFAG... » (François)

Cette citation met en lumière l'écart créé par la politique agricole, entre ceux qui parviennent à comprendre et jouer avec les règles, et ceux qui n'y parviennent pas. Les entretiens ont en effet révélé que l'accumulation de normes et leurs changements fréquents avaient conduit à un système extrêmement complexe, au sein duquel les agriculteurs, les contrôleurs et même le personnel de l'OFAG, avaient de la peine à se retrouver. En première ligne dans l'application et la conciliation de ces règles parfois contradictoires, les producteurs sont fortement concernés :

« Y a eu tellement de changements, et puis des changements très proches, chaque année presque ça a changé. Et puis c'est plutôt là que les gens, enfin les agriculteurs, sont un pti peu déboussolés. » (Léonard)

L'expression « un pti peu déboussolé » utilisée ici par Léonard paraît un euphémisme en comparaison avec les autres qualificatifs mobilisés pour décrire l'état des agriculteurs face à ce système de normes : d'après des agriculteurs rencontrés, les paysans sont « complètement largués » tandis que certains auraient même carrément « perdu pied ». Selon eux, ce sont notamment les contrôles croissants associés à ces normes, qui constituent une réelle charge mentale pour les producteurs :

« On a quand même des contrôles quasi chaque année : chaque année on vient voir si on a fait ça, si on a fait ça [...] J'pense que pour certains, c'est une pression psychologique quand même très forte hein. » (François)

Si les agriculteurs IP-Suisse rencontrés semblent plutôt être dans le haut du panier quant à la compréhension et l'application de ces règles, ils ont eux aussi exprimé un sentiment de trop-plein face à l'accumulation et les changements constants de ces mesures étatiques :

« On nous a tellement mis de critères et de normes, que si tu veux tout gérer, tout comprendre, tout intégrer, c'est un stress mais... De tous les moments ! » (Pierre)

³⁰ L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est l'organe national régissant les affaires en lien avec l'agriculture suisse et internationale. L'OFAG joue un rôle important pour les agriculteur·trice·s, puisqu'il est l'organe qui pilote et exécute la politique agricole, et donc le système de paiements directs.

Ces quelques exemples montrent que les impacts sociaux de la politique agricole basée sur l'accumulation de règles formelles sont réels, et viennent en cela questionner sa capacité à conduire une transition durable écologique, sans sacrifier une partie de ses producteurs.

Enjeux environnementaux

En plus des impacts sociaux engendrés par l'accumulation de normes et de contraintes étatiques et privées, les agriculteurs pointent également du doigt l'incohérence environnementale de certaines de ces règles. En effet, les agriculteurs semblent de plus en plus sceptiques quant aux effets bénéfiques des paiements directs sur la protection de l'environnement. Plusieurs estiment que ces normes sont aujourd'hui essentiellement « administratives », ce qui les rend parfois « contreproductives » en matière d'écologie, comme le déplore François dans ce passage :

« Des fois, c'est des contraintes un peu stupides ou un peu administratives. C'est juste pour pouvoir contrôler, et puis en fait finalement ça sert un peu à rien. » (François)

Un exemple ressorti lors des entretiens est le récent revirement de l'OFAG quant à ses modalités d'inscription de céréales « sans herbicides ». Tandis qu'IP-Suisse autorise une inscription (et donc une désinscription) par classe³¹, le programme fédéral exige quant à lui que les agriculteurs renoncent aux herbicides sur l'ensemble de leur exploitation (IP-Suisse 2023). Cela signifie que si l'une de leurs parcelles de blé est particulièrement « sale » et que les agriculteurs décident de lui appliquer un traitement ciblé, alors ils doivent désinscrire toutes leurs parcelles de cette culture du programme sans herbicide, perdant ainsi la totalité de la prime fédérale. Pour François et Roger, cette contrainte est contreproductive, car du moment que les agriculteurs décident de traiter la parcelle problématique et de sortir du programme, alors ils choisiront forcément de traiter l'ensemble de leurs parcelles, même si elles ne sont pas fortement touchées, afin d'assurer le meilleur rendement total possible et espérer compenser la perte de la prime fédérale. Ainsi, selon eux, cette règle étatique « stricte » engendre des traitements inutiles, en les incitant à traiter des parcelles qui auraient pu être menées à bien sans herbicides :

« On traiterait peut-être moins avec ça si on avait plus de souplesse. Mais [l'OFAG], ça ils l'ont encore pas compris (rire). » (Roger)

Cette critique envers des normes environnementalement « strictes » et « contreproductives » est également ressortie à propos du label Bio-Suisse. Deux agriculteurs m'ont en effet confié avoir approché le Bourgeon³², mais s'être frottés à des oppositions. Le premier souhaitait, avec son épouse, opérer une reconversion du domaine de cette dernière, mais elle a été refusée par Bio-Suisse, étant donné leur statut de mari et femme. Le second souhaitait, avec ses associés, créer une SARL « Bio » d'une cinquantaine d'hectares en vue d'y intégrer d'autres parcelles, au fur et à mesure qu'ils estimaient maîtriser les risques. Mais ici encore, Bio-Suisse a refusé d'entrer en matière, soulignant qu'un chef d'exploitation non-biologique ne peut siéger à son conseil d'administration. Les deux agriculteurs se sont montrés très en colère face à ces règles qu'ils qualifient de « dogmatiques », estimant que ces contraintes agissent finalement au détriment d'une agriculture plus durable :

« Ces formes un peu nouvelles, j'trouve un peu dommage que les cahiers des charges les bloquent. Parce que finalement, peut-être que nous, sur les 230 hectares, y aurait

³¹ IP-Suisse distingue entre les classes Top, I et II, correspondant à différentes variétés. Selon les directives actuelles, les agriculteurs sont autorisés à cultiver du blé « Extensio » et « Sans produits phytosanitaires » sur la même exploitation, pour autant que ces méthodes de production soit séparées dans différentes classes (IP-Suisse 2023).

³² Le Bourgeon arborant le drapeau suisse est la marque de Bio-Suisse, principale organisation d'agriculture biologique en Suisse.

déjà 50 hectares qui seraient menés en Bio maintenant. Et puis ça c'est juste un problème de structure, d'administration, de contrôles, de... Et ça c'est le problème de Bio-Suisse. » (François)

Ainsi, au-delà des enjeux sociaux décrits plus haut, il semble qu'un frein à l'engagement des agriculteurs dans une démarche avec moins de PPS repose en partie sur une opposition avec des contraintes qu'ils jugent trop « strictes » et « contreproductives » en matière d'écologie.

VERS UN DÉFI À RELEVER

Compte tenu de ce qui vient d'être présenté, il semble que ce soit précisément le caractère « facultatif » des programmes d'IP-Suisse qui attire les agriculteurs interrogés. En effet, dans un contexte étatique déjà très normé, les producteurs valorisent fortement le fait qu'IP-Suisse maintienne un système d'inscription libre, leur permettant de retirer à tout moment leurs cultures et de les vendre hors label :

« L'avantage c'est que [IP-Suisse] c'est tous des programmes comment dire... Facultatifs. Donc si t'es pas d'accord avec les conditions, tu sors. » (Pierre)

« C'est l'avantage d'IP-Suisse comparé au Bio, c'est qu'on peut toujours rattraper en cas de coup dur. » (Roger)

Dans ces deux passages, l'idée du libre choix ressort clairement comme un élément positif pour les agriculteurs, qui opposent en cela IP-Suisse à Bio-Suisse. Comme le montre bien le second extrait, ce libre choix consiste essentiellement en la possibilité de « pouvoir traiter » l'une ou l'autre de ses parcelles en cas de « grave » problème, afin d'ainsi « sauver » sa récolte. En laissant cette liberté aux producteurs, IP-Suisse ne modifie pas en profondeur la logique de pensée fondée sur les PPS, qui restent clairement une option à portée de main des producteurs - contrairement à Bio-Suisse, qui n'autorise pas de telles entorses. Cette caractéristique facultative du label IP-Suisse ne semble donc pas changer drastiquement la mentalité autours des PPS. Le label de la Coccinelle³³ semble toutefois avoir réussi à instaurer une dynamique positive chez ses producteurs, en les poussant à recourir le moins possible à ces produits, non pas par interdiction, mais par l'idée d'un « défi à relever » :

« Le blé, je pars de l'optique que je retirerai jamais : je l'inscris, je fais toutes les démarches, tout pour faire IP-Suisse, je reste IP-Suisse. Mais le colza, c'est pas garanti que peut-être l'année prochaine, d'un coup je vois qu'il y a trop d'attaques et j'veis la retirer [...] C'est pas dans mon optique, mais si vraiment il faudra... Normalement faut pas, parce que je dois réussir à gérer sans ça. » (Roger)

Dans cet extrait, il est intéressant de voir comment Roger, s'il garde à l'esprit la possibilité de traiter son colza en dernier recours, s'est forgé avec détermination l'objectif de maintenir ses cultures de blé et de colza sous label. Souvent ressorti lors des entretiens, cet intérêt pour plus de flexibilité et de challenge est important à traiter dans cette section, car il semble précisément être une réaction à l'accumulation de règles formelles décrites plus haut. En effet, plusieurs

³³ La Coccinelle est l'emblème du label IP-Suisse.

producteurs ont exprimé l'espoir d'une transformation de la politique agricole, passant de la logique actuelle de « contrainte à respecter » à celle d'un « défi à relever »³⁴ :

« J'pense que la voie d'avenir pour la réduction phyto, pour l'efficience, tout ça, il faudra redonner un peu, dans la politique agricole, un système où l'agriculteur peut de nouveau décider lui de certaines choses [...] Et refaire aussi un peu confiance peut-être des fois, simplement. » (François)

Cet appel pour plus de flexibilité, de confiance et de challenge semble, plus profondément, lié à la question du sens au travail. En effet, pour de nombreux agriculteurs, appliquer des règles dont ils ne voient pas l'utilité, est le pire des écueils pour la motivation, et leur label IP-Suisse n'est pas en reste :

« [Les labels] nous font faire des singeries. A la fin ils nous imposeront que quand t'as du bétail, le bien-être animal ce sera que le producteur arrive en sifflant à l'écurie ! » (Pierre)

Entre ironie et cynisme, ce passage dépasse le cadre strict des producteurs de céréales, mais permet toutefois d'illustrer le sentiment général de perte de sens lié à l'accumulation et au durcissement des règles formelles étatiques et privées exposées plus haut. En cela, il semble que la question du challenge et du sens au travail est essentielle pour les producteurs, puisqu'il en va de leur motivation à continuer leur pratique et à la transmettre. En effet, les agriculteurs rencontrés se sont montrés très préoccupés quant à la relève, craignant que la simple exécution de règles étatiques et privées manque de sens pour les générations futures :

« On devient des chasseurs de primes à un moment donné, plus des producteurs. Et mon souci, c'est que pour les jeunes, il y a plus de motivation. » (Pierre)

« Faut faire gaffe à la relève. Faut encore qu'il y ait des vocations, et puis faudrait pas qu'une vocation ce soit une vocation... Ouais où [...] il faut presque rentrer dans les ordres quoi. » (François)

Ici, l'expression « rentrer dans les ordres » est intéressante, car elle vient souligner le sentiment décrit plus haut, où les agriculteurs sentent devoir de plus en plus « obéir » à des règles édictées par le haut et « subir » des contrôles, perdant ainsi leurs motivations et leur vocation à exercer leur métier. Dans cette optique, l'idée d'un « défi à relever » soutenue par IP-Suisse est posée comme une solution pour retrouver du sens dans son métier, tout en motivant les jeunes générations.

SYNTHÈSE

Dans cette section, j'ai cherché à comprendre l'impact des règles formelles sur la transition durable, entendue comme la diminution voire l'arrêt des PPS. Si les nombreuses normes étatiques et privées régulant le système agro-alimentaire ont incontestablement permis des améliorations dans l'utilisation des PPS, mon analyse montre que les agriculteurs IP-Suisse les critiquent pour

³⁴ A titre d'exemple, certains producteurs rêvaient de programmes étatiques où différentes dimensions seraient prises en compte (ex : quantité d'intrants, surface utilisée, nombre d'heure de travail, consommation d'énergie, rendement final, etc.) de manière à motiver les agriculteurs à obtenir les meilleurs résultats dans chacun de ces domaines. Il est toutefois important de rappeler que cette demande pour plus de challenge s'explique par le profil très spécifique des agriculteurs rencontrés, qui possèdent globalement un bon niveau d'éducation, ainsi qu'un intérêt marqué pour l'équilibre entre durabilité écologique, sociale et économique.

leurs répercussions sociales néfastes et leur incohérence en matière environnementale. De plus, il semble que l'accumulation de ces règles ne fasse plus vraiment sens pour les agriculteurs IP-Suisse rencontrés, qui craignent pour leur motivation et celle des générations futures. En conséquence, certains en appellent à un système moins normé et plus orienté vers le challenge. Ainsi, tandis que la complexité de ces contraintes et leur manque de sens pour les producteurs semblent constituer des freins à une transition généralisée vers des pratiques exemptes de PPS, les règles facultatives orientées vers le défi à relever semblent au contraire un potentiel moteur.

RÈGLES NORMATIVES

Les règles normatives recouvrent l'ensemble des codes et normes sociales au sein d'un groupe donné, et peuvent s'avérer bloquantes dans le cadre d'une transition durable (Geels 2004). La littérature autour du « bon paysan » (good farmer) a contribué à la compréhension de l'identité, de la culture et des valeurs partagées par les agriculteurs, tout en montrant que ces dernières ne sont jamais figées, mais constamment appropriées et réappropriées (Burton et al. 2020). Dans cette section, je me focaliserai sur deux principales valeurs « conventionnelles » identifiées : la valeur de « propreté » et la valeur de « productivité ». Je montrerai comment ces valeurs persistent dans la conception que les agriculteurs se font de leur métier, avant d'analyser la manière dont IP-Suisse et son récent programme de blé sans herbicides en particulier, agissent sur ces valeurs.

VALEUR DE PROPRETÉ

La valeur de « propreté » - entendue comme le fait d'éliminer les herbes indésirables dans et aux alentours des champs - est souvent ressortie lors des entretiens. Dans cette section, je montre comment cette norme esthétique, largement liée à l'utilisation d'herbicides, s'inscrit et perdure dans la rationalité des agriculteurs rencontrés. J'analyse ensuite la manière dont le label IP-Suisse contribue à une progressive renégociation de cette valeur.

Du champ propre

La littérature a relevé que le caractère « propre en ordre » des exploitations agricoles était un principe largement partagé par les agriculteurs (Droz et al. 2007 : 68-69 ; Burton et al. 2021). Or, l'utilisation d'herbicide joue un rôle important dans cette image renvoyée à l'extérieur, puisqu'elle permet une élimination efficace et esthétique des herbes indésirables :

« Les paysans, ils réagissent aussi au niveau de l'historique : on aime bien avoir des beaux champs de blé, pas avec une jungle de mauvaise herbe dedans. » (Pierre)

Comme en témoigne cette remarque de Pierre, les agriculteurs IP-Suisse restent, tout comme leurs homologues conventionnels, attachés au fait que leurs champs apparaissent « propres ». Si ce critère est si important, c'est qu'il est notamment lié à des enjeux de réputation auprès des collègues et du voisinage. En effet, pour certains agriculteurs, cette image renvoyée à l'extérieur est déterminante et hautement stratégique, estimant qu'elle influe sur leurs chances futures d'acquérir du terrain :

« Le voisin, qui est un ancien, qui va peut-être louer son terrain dans deux trois ans, et puis qui voit que t'as de la mauvaise herbe dans ton champ, il va dire : ça c'est un paysan qui travaille pas bien, donc on va peut-être pas lui laisser le terrain. » (Pierre)

Ainsi, cette norme sociale « conventionnelle » qui perdure dans la logique des agriculteurs IPS semble être un frein au changement vers des pratiques durablement exemptes d'herbicides.

Au champ tolérable

Toutefois, le programme à large échelle de céréales sans herbicides lancé par IP-Suisse vient mettre cette valeur de propreté en tension. En effet, pour les agriculteurs qui y participent, ce programme est l'occasion d'expérimenter le fait d'avoir des champs « moins propres ». La remarque suivante montre que cette valeur est actuellement en phase de renégociation :

« A présent on doit s'habituer à avoir des champs un peu moins propres et à être un peu moins maniaque quoi. » (Roger)

Ce passage montre que l'abandon des herbicides a des conséquences sur la manière dont les agriculteurs se perçoivent, et cette transformation de leur set de valeur n'a rien d'anodin pour les agriculteurs qui ont choisi d'utiliser moins, voir plus du tout d'herbicides. En effet, les champs ont la particularité d'être des lieux de travail ouverts, et par conséquent accessibles aux regards extérieurs. Changer ses pratiques vers moins d'herbicides implique d'essayer certains regards et critiques extérieures, pointant leur déviance face à la norme dominante de « propreté » :

« Quand on a des cultures qui [...] sont moches et puis que les voisins disent "vous avez foutu quoi avec vos cultures " et tout, ben [nos employés] ils se prennent les critiques. Et puis des fois ça leur fait peut-être un pti peu mal. Ben nous aussi hein. » (François)

Les normes sociales ont cela de particulier qu'elles sont intériorisées par les agents, de sorte à ce que le regard jugeant et la critique n'ont plus besoin d'être formulés pour être ressentis : les individus se jugent eux-mêmes. Il semble que cela soit typiquement le cas pour la norme du « champ propre », qui a manifestement été fortement intériorisée par les agriculteurs non-biologiques :

« Ils me le disent pas "ton champ est dégueulasse" (rire). Je sais qu'ils le disent, mais ils le disent pas à moi. » (Roger)

Ce passage illustre le sentiment, pas toujours évident, que peuvent ressentir des agriculteurs qui limitent ou cessent leur utilisation d'herbicide. Face à cette difficulté d'assumer un regard et un jugement extérieur, le programme à grande échelle de céréales sans herbicides joue un rôle clef. En effet, plusieurs agriculteurs ont relevé souffrir d'un climat délétère entre agriculteurs, qui se comparent et se jalouent, et ont souligné l'importance, pour y faire face, de ne pas évoluer seul dans la démarche de réduction d'herbicides. Se sentir soutenu, que ce soit par leurs associés ou d'autres collègues IP-Suisse ayant également souscrit au programme, semble ainsi être d'une importance capitale pour les agriculteurs, qui commencent à créer collectivement une nouvelle norme sociale :

« Ceux qui font en conventionnel, ils disent que c'est pas ok, parce qu'ils disent que nous on fait tout faux de pas traiter [...] Tandis que nous, avec mes collègues qui traitent moins ou bien comme ça, quand on discute on dit : mais il faut essayer de tolérer un pti peu, moi j'ai fait cette année, essaie de faire l'année prochaine, ça joue, mais c'est difficile à gérer, mais ça joue ». (Roger)

Ce passage montre comment l'expérience collective de traiter moins a permis à Roger et ses collègues d'engager un processus de renégociation d'une nouvelle norme sociale : celle de « tolérance mesurée » des mauvaises herbes. Le caractère étendu du programme de céréales

sans herbicides semble en effet un élément clef de transformation de la valeur de « propreté », et par conséquent un moteur permettant peut-être, à terme, de dépasser ce frein d'ordre moral et normatif. A cet effet, François confiait que chaque bon résultat permettait à ses employés d' « évoluer » :

« Quand on a des bons résultats, ils voient et puis ils évoluent [...] Ils ont évolué, si j'prends entre maintenant et y a 10 ans. » (François)

Cette dernière citation met l'émphase sur le changement à l'œuvre dans la rationalité des agriculteurs IP-Suisse qui tentent de limiter leur utilisation d'herbicides, révélant que même des normes sociales fortement ancrées peuvent évoluer, et ce d'autant plus lorsque le changement est collectif et partagé.

VALEUR DE PRODUCTIVITÉ

La valeur de « productivité » fait référence à l'identification des agriculteurs à leur rôle premier de « producteurs » (Droz et al. 2007 : 68 ; Burton et al. 2021). Dans cette section, je montre comment cette norme continue de faire partie du set de valeurs des agriculteurs rencontrés, avant de discuter la manière dont le label IP-Suisse contribue à la renégocier.

D'une productivité à tout prix

La valeur de production, intimement liée à la valeur de propreté et tout aussi documentée par la littérature, fait partie du set de valeurs des agriculteurs (Droz et al. 2007 : 68). En effet, ces derniers se définissent généralement comme des « producteurs » qui se doivent de tout mettre en œuvre pour maintenir les meilleurs rendements possibles. La remarque suivante éclaire cette rationalité observée chez les agriculteurs IP-Suisse rencontrés :

« On est quand même là aussi pour nourrir heu... notre population. C'est notre gage d'entrée quoi. » (Jacques)

Les entretiens ont montré que le rôle nourricier de l'agriculture, associé à la norme sociale de productivité, était largement partagé par l'ensemble des agriculteurs rencontrés. Or, cette valeur cardinale de productivité est clairement liée aux outils et techniques « conventionnelles », notamment les PPS. Cette norme sociale est à prendre en compte, puisqu'elle est un élément explicatif central de la réticence généralisée des agriculteurs à adopter et maintenir des pratiques exemptes de produits chimiques. En effet, perçue au prisme du principe de production, l'agriculture biologique est généralement fortement critiquée et dévalorisée, voire incriminée :

« Le Bio, pour moi, c'est pas éthique : c'est grave ! Le Bio, t'enlèves de la nourriture de la bouche des gens qui ont faim ou qui ont pas les moyens de se payer même du conventionnel. » (Pierre)

Bien que tous les agriculteurs n'aient pas exprimé des propos aussi tranchés, la critique envers les pertes engendrées par les modes de production biologique était quant à elle complètement partagée par les agriculteurs rencontrés. En effet, si la production céréalière est moins concernée par ce problème, les agriculteurs relatent de nombreux cas de collègues biologiques qui ont, suite à des attaques répétées d'insectes, dû détruire leur récolte de colza, et ce plusieurs années de suite. Pour les agriculteurs IP-Suisse rencontré, l'idée de ne « rien produire » est simplement inenvisageable, car incompatible avec cette valeur centrale partagée : le fait d'être avant tout des producteurs.

À une productivité acceptable

Si les PPS sont généralement perçus comme des outils importants pour la sécurité alimentaire, les agriculteurs IP-Suisse se distinguent cependant de leurs homologues conventionnels par le fait qu'ils défendent cette valeur de production, mais pas à tout prix. En effet, l'ensemble des agriculteurs rencontrés ont exprimé une réceptivité plus ou moins élevée à la problématique environnementale et à l'impact des pratiques agricoles sur les sols, la biodiversité et leur santé. Certains estiment d'ailleurs que c'est précisément cette sensibilité qui les distingue de leurs collègues conventionnels :

« J pense qu'il y a aussi des gens qui font conventionnel, ils veulent que le rendement [...] et ils s'en fichent complètement de l'écologie. Nous on s'en fiche pas complètement quand même, ça nous tient quand même à cœur. » (Roger)

En utilisant le pronom « nous », Roger se range derrière l'identité IP-Suisse, groupe auquel il attribue la valeur d'écologie et qu'il oppose au groupe « conventionnel », pour qui la valeur de productivité surplanterait toute valeur écologique. L'usage à deux reprises du terme « quand même » peut par ailleurs être interprété comme le fait que la valeur écologique ne prend cependant pas toute la place dans sa conception. Cette conciliation entre économie et écologie correspond à la manière dont IP-Suisse aime se présenter. Cet objectif assumé du label semble ainsi avoir infusé dans la rationalité de ses producteurs, qui partagent la valeur conventionnelle de *productivité* et la valeur *d'écologie* traditionnellement associée à l'agriculture biologique, en les nuancant l'une et l'autre. En d'autres termes, IP-Suisse constituerait ce que les agriculteurs qualifient souvent de « bon compromis » ou de « bon équilibre » entre écologie et productivité. Car en effet, en adhérant au label IP-Suisse et ses valeurs écologiques, les agriculteurs acceptent de réévaluer et de renégocier en partie leur valeur de production, puisque ce faisant, ils renoncent à une part du rendement qu'ils auraient pu obtenir en gardant à leur disposition les instruments de lutte et de protection conventionnels. Ce processus de « balance » est rendu flagrant dans le passage suivant, où Jacques explique que son choix de méthode de production dépend des concessions de rendement qu'il est prêt à faire pour l'écologie :

« On a passé, disons de huit tonnes en conventionnel, à six tonnes [en IP-Suisse]. Et puis par contre si on passe en bio, on passe à trois tonnes... ou rien ! Et puis ça moi j'arrive pas quoi [...] Moi je change de métier si on doit produire que des champs de mauvaises herbes et de temps en temps... » (Jacques)

Cet extrait montre que ce principe de productivité reste au cœur des réflexions lorsqu'il s'agit d'évaluer les modes de production alternatifs, mais il révèle aussi que le label IP-Suisse permet aux agriculteurs d'introduire une renégociation de cette valeur. Si cela peut à première vue sembler paradoxal, c'est souvent avec des arguments écologistes que les agriculteurs IP-Suisse justifient de garder un accès aux PPS, mettant en avant l'impact écologique du manque à gagner en termes de production, que des pratiques entièrement exemptes de PPS entraînent. Comme mentionné plus haut, les agriculteurs rencontrés observent de près leurs homologues biologiques, et sont souvent très critiques envers les pertes considérables que leurs pratiques engendrent. Ainsi, l'agriculture biologique est souvent considérée par eux comme « moins durable » que IP-Suisse, et ce non seulement à cause de son impact sur les sols et les émissions de CO₂ (CF : section Éléments matériels et techniques) mais aussi de par les pertes qu'elle provoque. Cet élément est régulièrement ressorti lors des entretiens, comme dans l'exemple suivant, où Jacques compare son mode de production IP-Suisse avec celui d'un collègue biologique :

*« Au kilo de marchandise produit, j'suis sûr qu'on est plus écologique [que les Bios]. »
(Jacques)*

Dès lors, l'accès aux produits phytosanitaires reste important pour les agriculteurs IP-Suisse, dans la mesure où ces produits sont associés à la production, et donc à la durabilité :

« [Arrêter les PPS] c'est un peu comme dire on arrête les médicaments quoi hein, parce que ça pollue les eaux et puis ça provoque des effets secondaires. Mais y a quand même une balance [...] qu'on va devoir avoir hein. Et puis ça rend la chose aussi beaucoup plus durable, parce qu'on produit aussi quelque chose. » (François)

Ainsi, si la valeur d'écologie semble être entrée dans la rationalité des agriculteurs IP-Suisse, elle n'a de sens pour eux que si elle reste en accord avec la valeur centrale de productivité. Plus particulièrement, le label IP-Suisse semble avoir permis aux agriculteurs de combiner ces deux valeurs, passant d'une conception de la productivité *à tout prix* à celle de productivité *acceptable*.

SYNTHÈSE

Dans cette section, je me suis intéressée à l'impact des normes sociales sur les freins et moteurs de réduction des PPS. Mon analyse montre que deux valeurs « conventionnelles » – celle de « propreté des champs » et celle de « productivité » - pouvaient constituer des freins à l'arrêt des PPS par les agriculteurs. Toutefois, elle montre aussi que le label IP-Suisse et son réseau de producteurs détient un potentiel important pour pousser les agriculteurs à renégocier ces valeurs et favoriser ainsi une réduction collective des herbicides.

RÈGLES COGNITIVES

Les règles cognitives recouvrent l'ensemble des connaissances et compétences, ainsi que les systèmes de croyances partagées par un ensemble d'individus (Geels 2004). Dans cette section, il s'agira d'identifier les principaux réapprentissage pratiques et théoriques engendrés par le passage d'un désherbage chimique à un désherbage mécanique. Plus particulièrement, je chercherai à montrer comment IP-Suisse et sa plateforme IPSipédia contribue à cette évolution des connaissances et des compétences des agriculteurs en matière de désherbage mécanique.

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES

La recherche estime qu'un blocage à la transition durable se situe au niveau du set de compétences pratiques et connaissances théoriques acquises par les individus (Geels 2004). Cette interprétation semble correspondre aux enjeux entourant l'arrêt d'utilisation des herbicides, étant donné que leur remplacement par des méthodes de désherbage mécanique ou manuel constitue bien plus qu'une simple « substitution technologique » et nécessite de profonds changements de logique de pensée. Les entretiens menés n'ayant pas permis de mettre en évidence ces enjeux de réapprentissage pratiques et théoriques, j'utiliserai dans cette section le matériel fourni par la plateforme de connaissance d'IP-Suisse « IPSipédia », afin de souligner certains de ces enjeux.

Enjeux de réapprentissage pratiques

Comme discuté dans plusieurs autres sections, la limitation drastique des PPS engendre d'importantes difficultés pratiques pour les agriculteurs. Or, plusieurs agriculteurs rencontrés ont

fait part d'une atmosphère tendue et compétitive au sein du monde agricole, ne favorisant pas ces réapprentissage. Critique d'un état d'esprit rival, François met cette tension en lumière dans l'extrait suivant :

« On n'a pas cette culture de l'erreur et puis de discuter des problèmes qu'on a. On garde les problèmes, on veut surtout dire qu'on a fait un super rendement avec notre culture [...] plutôt que de dire « ah moi j'suis quand même emmerdé avec ma culture, elles sont dégueulasses », et puis de discuter de ça. » (François)

Comme d'autres agriculteurs interrogés, François a souvent déploré que, dans un contexte de compétition en vue d'acquérir les exploitations voisines, le climat dans le milieu agricole soit plus à la jalousie qu'au soutien mutuel. Or, pour lui, la nécessité de limiter les PPS impose d'instaurer une ambiance d'entraide et une recherche collective de solutions face aux problèmes rencontrés. Au-delà de ce constat général, ma méthodologie d'entretien n'a pas permis d'identifier plus précisément les enjeux concrets de réapprentissage liés à la réduction des PPS pour les agriculteurs. Cependant, l'analyse du matériel issu de la plateforme IPSipédia a quant à elle permis de mettre en avant quelques-uns de ces défis.

La substitution des herbicides par des méthodes de désherbage mécaniques semble nécessiter non seulement d'acquérir des compétences pratiques d'utilisation des machines (jauger le niveau d'agressivité en fonction de l'inclinaison des dents, la profondeur et la vitesse de travail) mais aussi d'être capable de reconnaître les adventices et leur densité, afin de déterminer les bonnes fenêtres d'intervention (IPSipédia)³⁵. Dans ce cadre, la plateforme IPSipédia est intéressante, car elle semble chercher à instaurer une dynamique de transmission de savoir et un processus d'apprentissage collectif quant à ces nouveaux modes de production. En effet, cette page dispose notamment d'une section « Vidéos », où des agriculteurs partagent leurs expériences personnelles de production de céréales sans herbicides et donnent des conseils à leurs collègues souhaitant se lancer. Dans ces vidéos, les producteurs présentent différents types de machines de désherbage mécanique (herse étrille, roto-étrille, houe rotative) et les enjeux entourant leur utilisation. Plus particulièrement, ils abordent des aspects liés aux conditions météorologiques (Figure 11), au développement des cultures et des adventices, ou encore à la vitesse d'intervention (Figure 12). D'autres vidéos se concentrent davantage sur l'organisation des semis et la gestion globale des cultures. Dans cette optique, plusieurs insistent sur l'importance d'une présence accrue dans les champs, afin d'observer et d'analyser le stade de développement de leur culture, des mauvaises herbes, ainsi que la qualité de leur sol (Figure 13).

Ainsi, cette plateforme et ses vidéos orientées vers le partage d'expérience, des difficultés et des solutions trouvées, apparaît comme une tentative d'IP-Suisse d'introduire un climat positif d'entre-aide et de dépasser le climat compétitif posé en introduction. Cependant, étant donné qu'aucun agriculteur n'a mentionné cette plateforme, il n'est pas possible d'évaluer les résultats de cette initiative. Aussi, l'impact de cette plateforme sur certains enjeux de réapprentissage pratiques générés par l'arrêt des herbicides et l'expérimentation de nouvelles techniques devrait faire l'objet de recherches ultérieures.

³⁵ Comme mentionné dans le chapitre précédent, le désherbage mécanique a la particularité de disposer de fenêtres d'action restreintes, puisque pour être efficace, il nécessite la combinaison de développements spécifiques des adventices et de conditions météorologiques idéales.



Figure 11 : Arrêt sur image d'une vidéo de présentation de la herse étrille par un producteur IP-Suisse. Ici, l'agriculteur insiste sur l'importance de bonnes conditions météorologiques pour passer la herse étrille.



Figure 12 : Arrêt sur image d'une vidéo de présentation de la houe rotative par un producteur IP-Suisse. Ici, l'agriculteur explique à quel niveau de développement de la culture et à quelle vitesse il intervient.



Figure 13 : Arrêt sur image d'une vidéo de présentation de la gestion de culture par un producteur IP-Suisse. Ici, l'agriculteur insiste sur l'importance d'une présence accrue dans les champs.

Enjeux de réapprentissage théoriques

De même que pour les réapprentissages pratiques, ma méthodologie d'enquête n'a pas permis de mettre précisément en avant des enjeux d'apprentissages théoriques par les agriculteurs. Cependant, il semble que l'abandon des herbicides ne se limite pas aux apprentissages pratiques décrits plus haut, mais implique également de reconstruire tout un set de connaissances théoriques :

*« Gérer les mauvaises herbes, c'est 85% de travail préventif ! Diminuer la pression des mauvaises herbes nécessite une approche globale, qui va de l'itinéraire technique au choix des rotations. Ce n'est pas la machine qui fait la réussite d'une culture. »
(Conseiller spécialisé chez Proconseil, Terre&Nature 2018)*

Cet extrait illustre le fait que le passage à un désherbage mécanique ne se limite pas aux machines, mais exige de mener une réflexion intégrale sur la planification de son système de production (calendrier, rotation des cultures, travail du sol, variété, densité, profondeur des semis, etc.). Dans cette optique, la plateforme IPSipédia permet ici encore de mettre en avant quelques-uns de ces enjeux de réapprentissage théorique. En effet, parallèlement aux vidéos de producteurs présentées ci-dessous, la plateforme propose également une section « Fiche techniques ». Bien que peu étoffée, cette section contient quelques documents faisant état d'éléments théoriques à prendre en compte lors d'un passage à une production de céréales sans

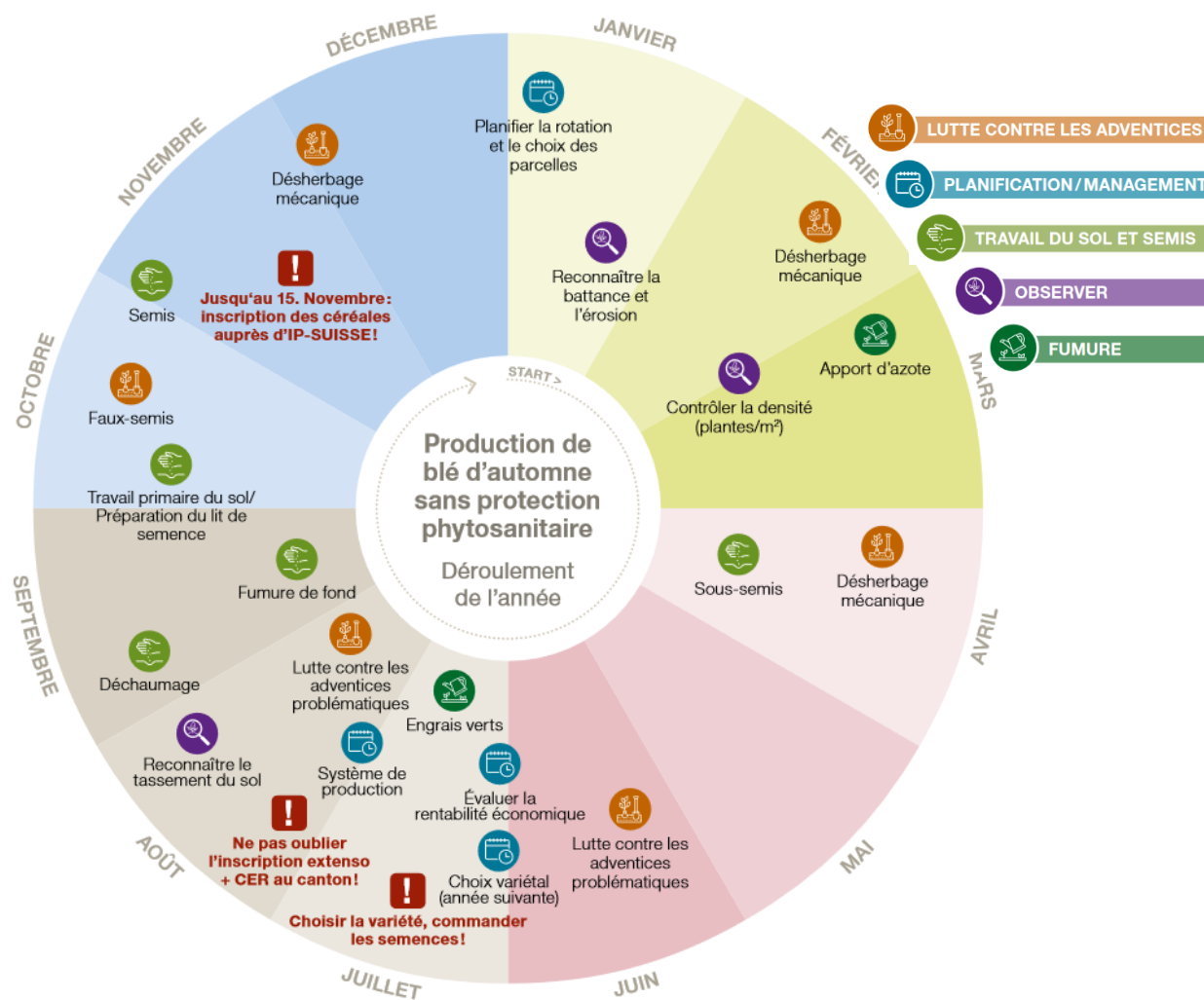


Figure 14 : Schématisation du calendrier pour une production de blé d'automne sans PPS. Source : Fiche technique IPSipédia.

herbicides. Le calendrier ci-dessus (Figure 14) schématise les réapprentissages engendrés par l'abandon des herbicides tout au long de l'année. Il met notamment au jour que la lutte contre les adventices (en orange) et en particulier le désherbage mécanique, ne constituent qu'une toute petite part du travail requis par l'arrêt des herbicides. A l'inverse, il montre bien que la planification (en bleu), l'observation (en violet) ou encore les réflexions autour des semis et du travail du sol (en vert clair) occupent une place capitale.

Ces éléments permettent de soulever l'hypothèse que ces changements de logique constituent des freins à la limitation des herbicides par les agriculteurs, mais ne suffisent pas à l'étayer. Comme pour les enjeux de réapprentissages pratiques, il serait utile d'étudier plus précisément les enjeux de réapprentissages théoriques, et de voir dans quelle mesure ces apports didactiques constituent de potentiels leviers pour les surmonter.

SYNTHÈSE

Dans cette section, j'ai cherché à mettre en avant quelques-uns des enjeux d'arrêt des PPS liés aux « règles cognitives », tout en explorant les apports d'IP-Suisse à ce niveau. Un premier constat est que ma méthodologie d'entretien, essentiellement discursive, n'a pas permis de soulever ces barrières, de l'ordre des compétences et des connaissances, chez les agriculteurs rencontrés. Néanmoins, sur la base de la plateforme de connaissances IPSipédia, l'hypothèse a été posée que la production de céréales sans herbicides soulevait un certain nombre de difficultés. D'abord, les machines de désherbage mécanique semblent exiger de nombreux réapprentissages pratiques (ex : gérer la vitesse d'intervention, le niveau d'agressivité, etc.). Mais la transition vers une production sans PPS semble également engendrer de profonds changements de logique et réapprentissages théoriques, notamment une réflexion globale sur sa planification annuelle. A ces deux niveaux, pratiques et théoriques, la plateforme de connaissance d'IP-Suisse apparaît comme une tentative de fournir un certain nombre de ressources et outils à ses producteurs. Toutefois, ces éléments n'ayant pas été discutés en entretien, ils restent essentiellement hypothétiques. Dans cette optique, les freins cognitifs pratiques et théoriques à l'abandon des PPS pourraient faire l'objet d'une recherche à part entière, et l'hypothèse de potentiels apports de la plateforme IPSipédia pour les surmonter serait à confirmer.

ACTEUR·TRICE·S ET GROUPES SOCIAUX

Les régimes sont composés de groupes d'acteur·trice·s et d'organisations (Geels 2004 ; Verbong et al. 2007). Ces réseaux forment un « capital organisationnel » et contribuent au maintien des régimes par la poursuite de leurs intérêts personnels (Geels 2005 : 8). Il est en effet admis que les régimes agro-alimentaires se caractérisent par une concentration de pouvoir entre les mains de grandes firmes, qui cherchent à maintenir aussi longtemps que possible le système en place, étant donné qu'elles en tirent avantage (Darnhofer 2015 a).

L'analyse des entretiens et des cartes réseaux a révélé que deux acteur·trice·s et groupes d'acteur·trice·s jouaient un rôle particulier dans les freins et les moteurs d'arrêt des PPS : la grande distribution et la société civile. Dans cette section, je présenterai donc ces résultats, en faisant référence aux cinq cartes réseaux produites par les agriculteurs et le représentant du label (Figures 15 à 19) afin d'illustrer certaines analyses.

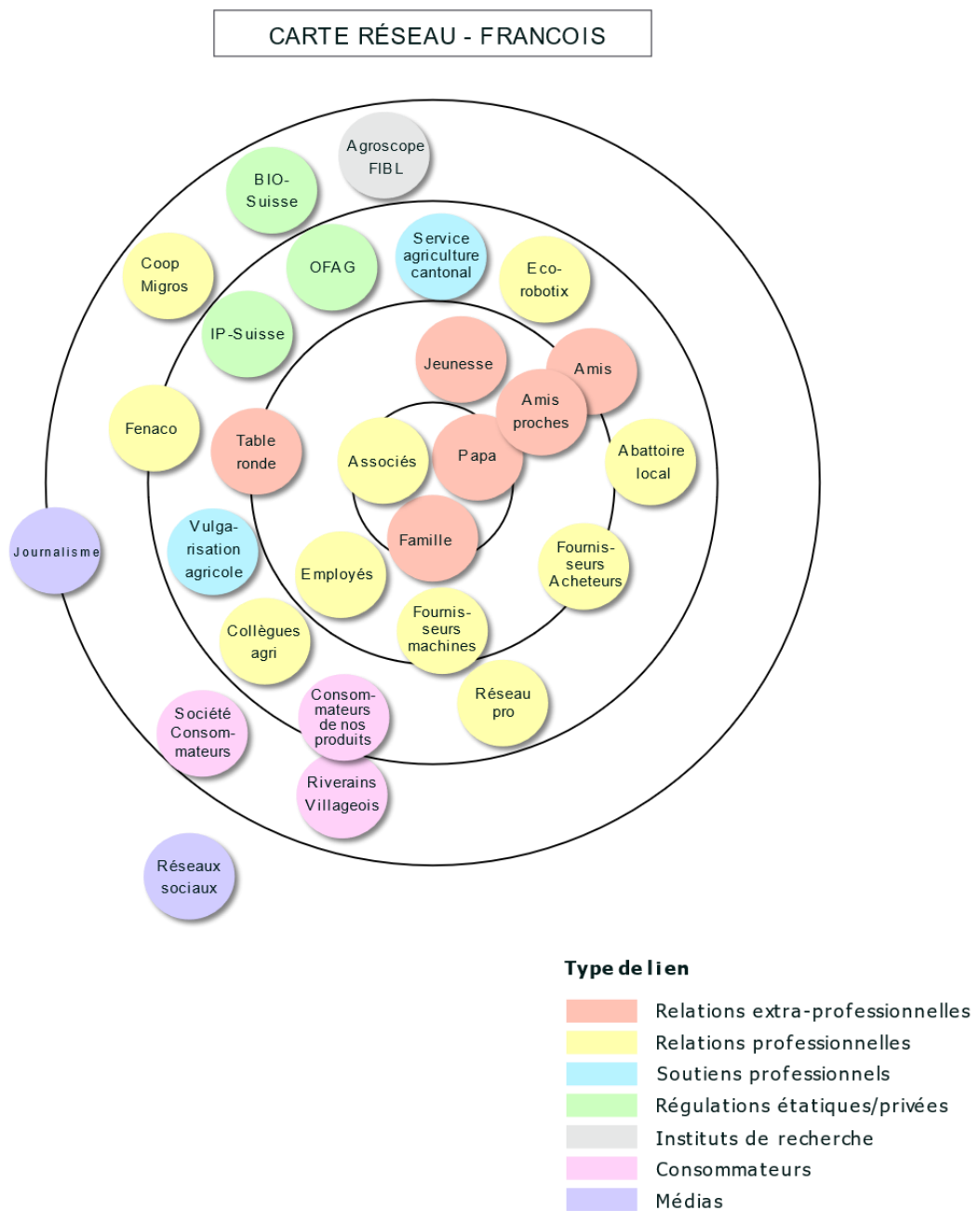


Figure 15 : Carte réseau produite par François (reproduction à l'aide du logiciel Inkscape, autrice Nastasia Jeanneret 2024).

CARTE RÉSEAU - JACQUES ET LÉONARD

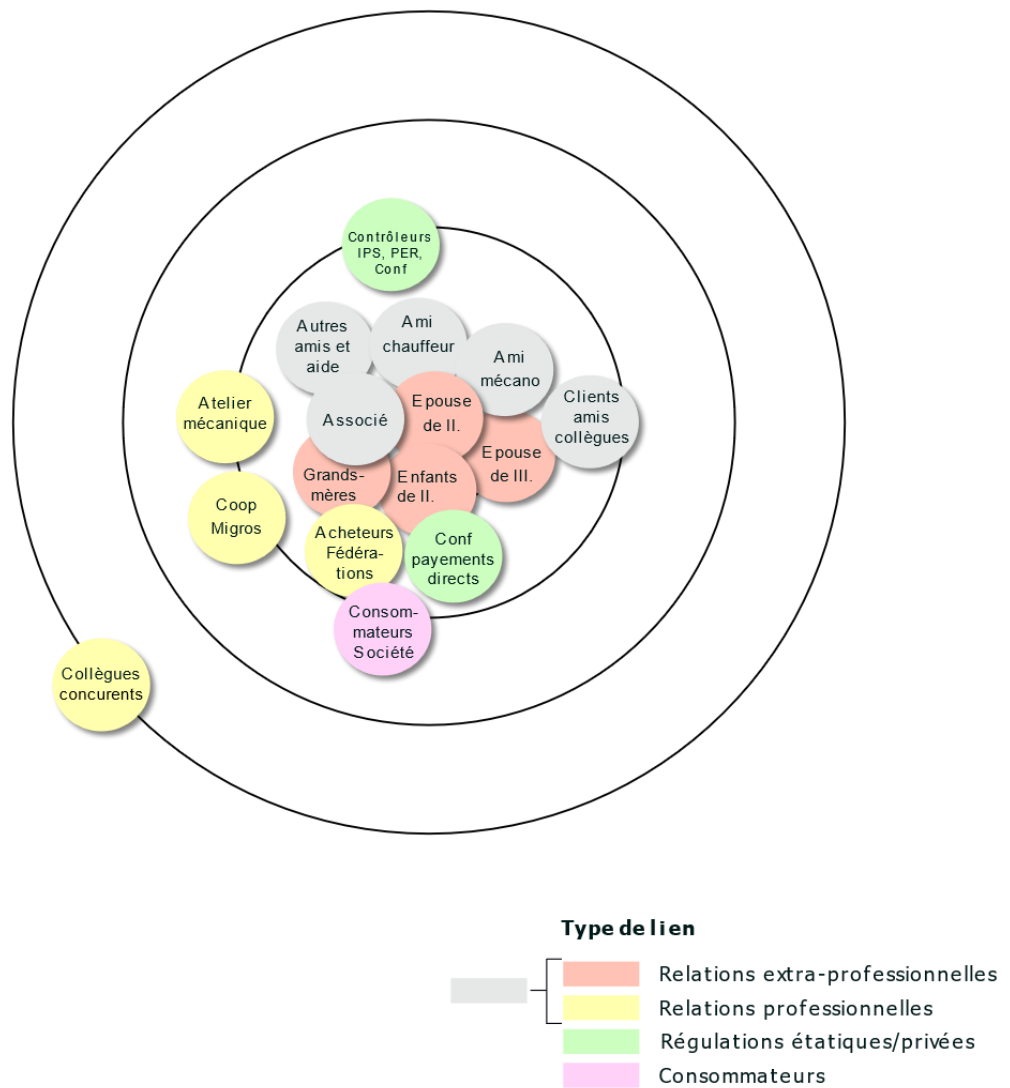


Figure 16 : Carte réseau produite par Jacques et Léonard (reproduction à l'aide du logiciel Inkscape, autrice Nastasia Jeanneret 2024).

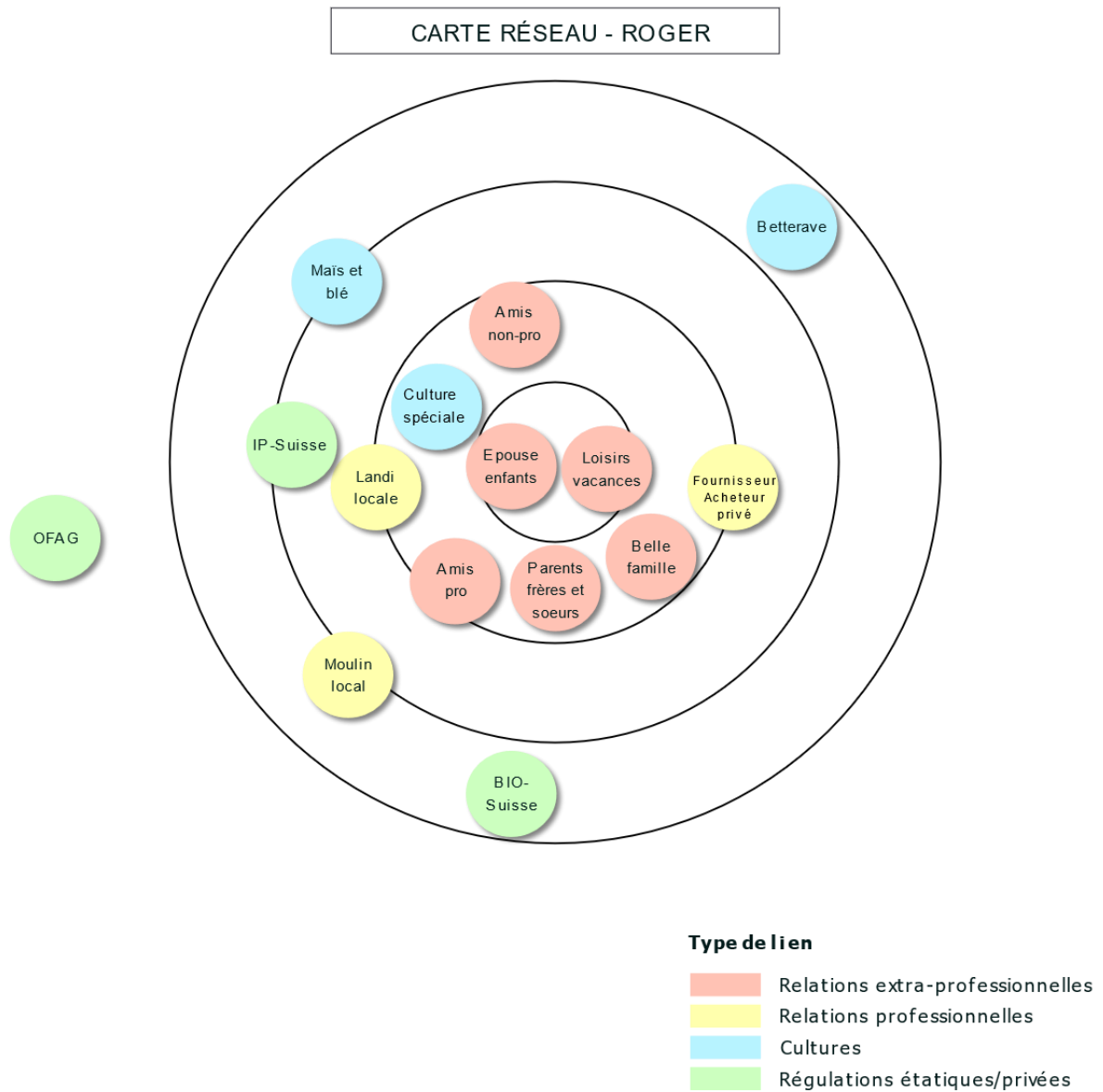


Figure 17 : Carte réseau produite par Roger (reproduction à l'aide du logiciel Inkscape, autrice Nastasia Jeanneret 2024).

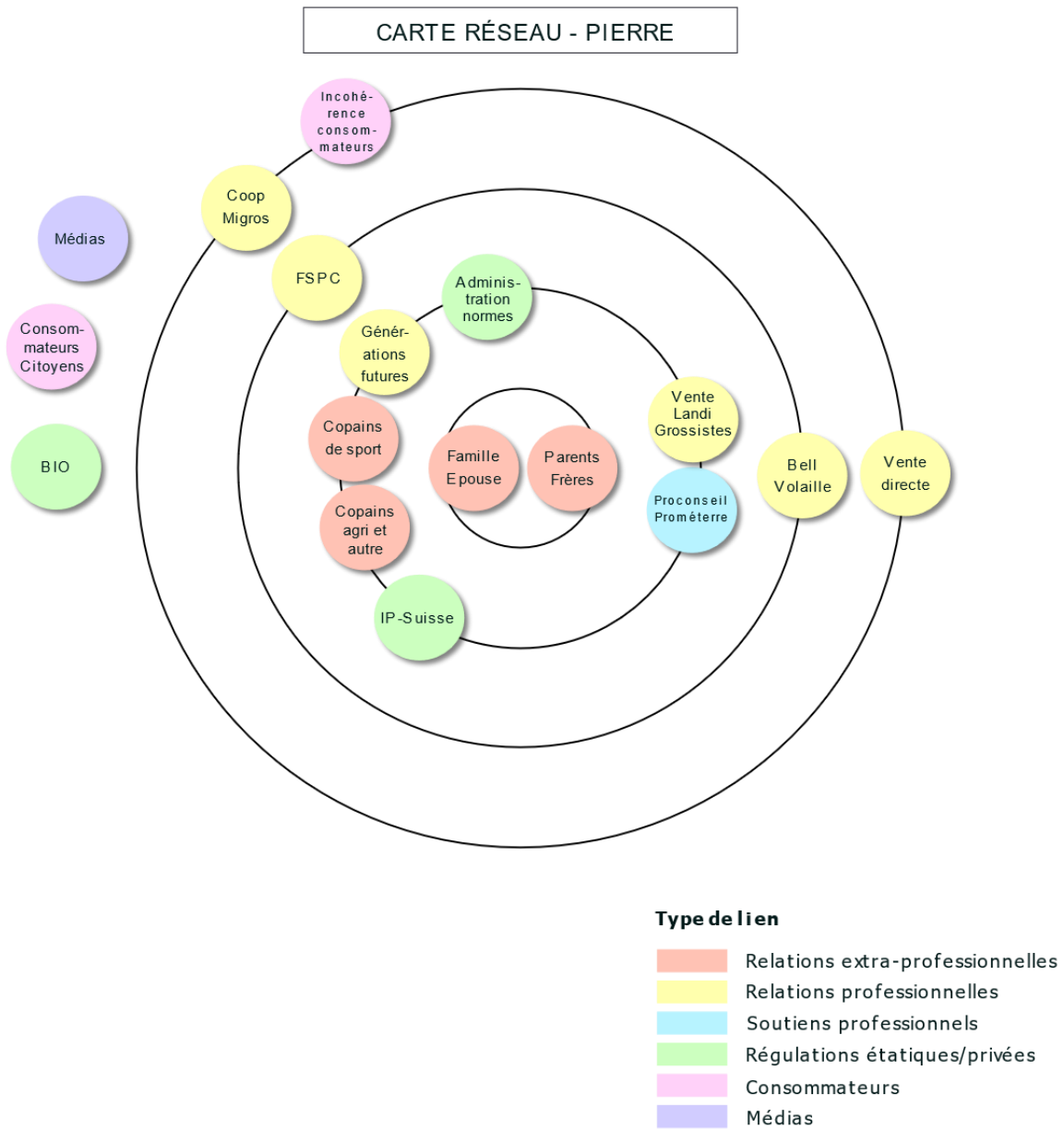


Figure 18 : Carte réseau produite par Pierre (reproduction à l'aide du logiciel Inkscape, autrice Nastasia Jeanneret 2024).

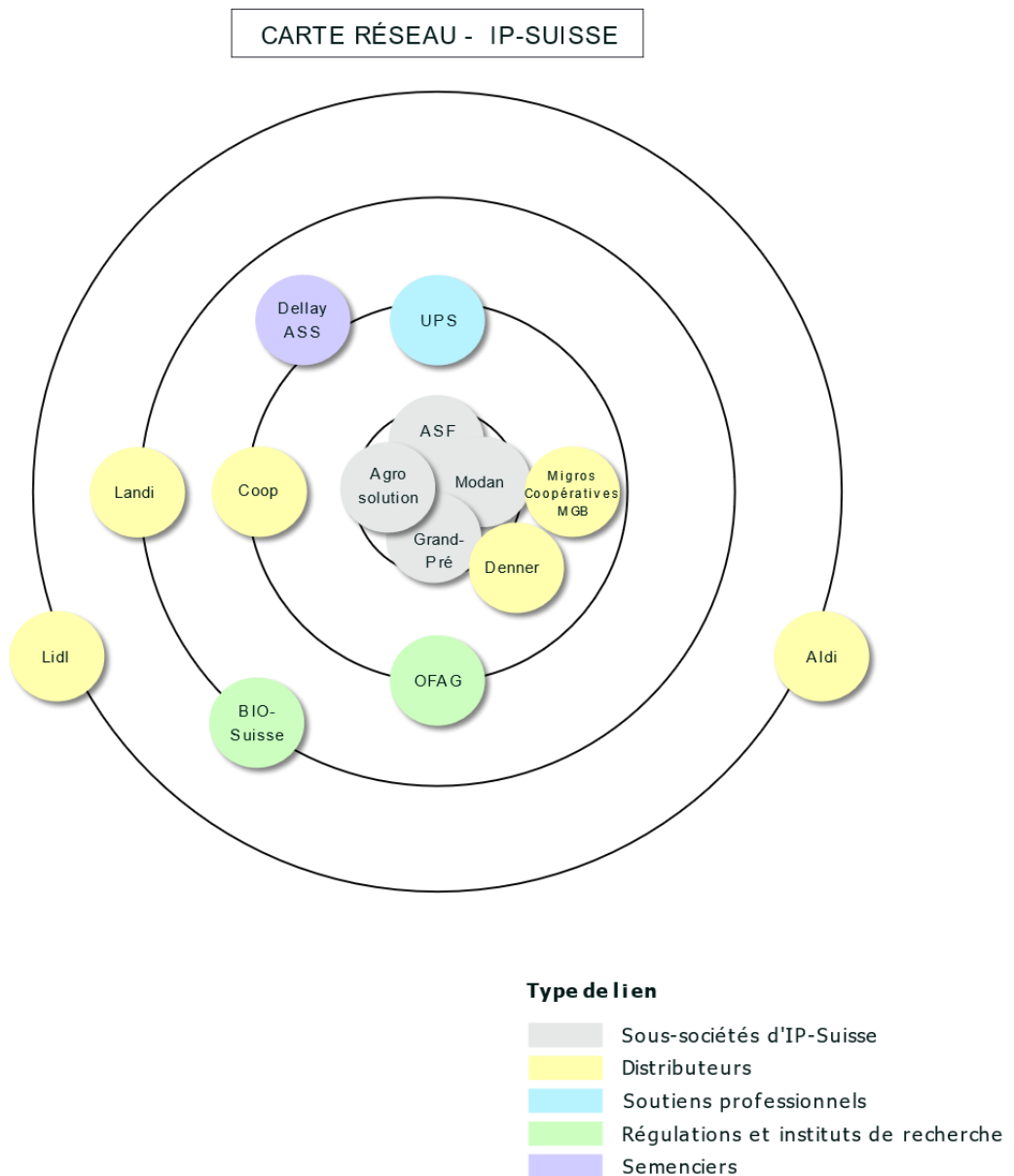


Figure 19 : Carte réseau d'IP-Suisse, produite par un représentant du label (reproduction à l'aide du logiciel Inkscape, autrice Nastasia Jeanneret 2024).

LA GRANDE DISTRIBUTION

Comme évoqué ci-dessus, la recherche des transitions durables et la littérature plus large autour des systèmes agro-alimentaires s'accordent pour dire que les grands groupes, et en particulier les grands distributeurs, détiennent un pouvoir grandissant sur l'ensemble de la filière (Rossi et al. 2019 ; Spaargaren et al. 2012) et ce y compris en Suisse (Forney 2021). Dans cette section, je cherche à montrer que, bien que la grande distribution maintient un pouvoir important dans la filière agro-alimentaire suisse, le label IP-Suisse s'est progressivement frayé une place au sein de cet écosystème. Je soutiendrai en cela les conclusions selon lesquelles l'organisation IP-Suisse participe à mettre en place un processus d'« empowerment » face aux grands distributeurs (Forney 2021). Plus particulièrement, je montrerai comment le label utilise cette position de négociant comme un moyen de répondre à certains défis économiques et sociaux liés à la limitation des PPS par les agriculteurs.

Enjeux économiques

Un frein évident à la limitation des PPS est de nature économique. Comme mentionné plus haut, limiter les moyens de lutte implique des frais supplémentaires, tout en revoyant à la baisse ses rendements, et donc son revenu :

« Quand on fait ces réductions et tout, on prend quand même des risques. Ben là, les personnes qu'on paie pour aller arracher des chardons, ça coûte plusieurs dizaines de milliers de francs [...] Donc c'est vrai que si on peut encaisser la prime sans herbicide, ben ça couvre une partie des frais quoi. » (Français)

Comme discuté dans plusieurs autres sections, ce passage rappelle que les primes fédérales et du label IP-Suisse constituent des incitations majeures pour les agriculteurs qui souhaitent limiter leur utilisation de PPS, en particulier d'herbicides. Or, si ces primes sont devenues si essentielles aux agriculteurs, c'est précisément parce que les prix des produits, et en particulier ceux conçus avec moins ou pas de PPS, ne correspondent pas aux coûts de production réels. Dans ce cadre, les agriculteurs rencontrés ont exprimé un sentiment de dépendance et de colère face à la grande distribution, et ce d'autant plus dans le contexte d'inflation actuel. Beaucoup se sont montrés fâchés quant à la stabilité de leur prix, alors que les prix à l'étable ont quant à eux augmentés. Si ce problème est largement connu et reconnu, le sentiment général est plutôt à l'impuissance :

« C'est pas les quelques agriculteurs - y a quand même beaucoup d'agriculteurs - mais qui pourront vraiment influencer les grands groupes comme ça. » (Léonard)

Cette citation illustre le fait que, même si les agriculteurs sont globalement critiques envers la grande distribution et le monopole qu'elle détient sur l'établissement des prix, ils sont finalement plutôt fatalistes et résignés face à cette situation, jugeant que leur voix ne fait aucun poids face à ces « grands groupes ». En fait, la grande distribution ne semble simplement pas occuper une place très importante pour les producteurs, contrairement à l'OFAG et ses paiements directs (dont ils dépendent pour vivre) ou les centres collecteurs (qui sont leurs interlocuteurs et acheteurs directs). La méthodologie des cartes réseaux permet d'apporter une visualisation de cette distance affective séparant agriculteurs et grande distribution. En effet, la comparaison de l'emplacement des post-it « Coop/Migros » (en jaune) avec les autres éléments placés, permet de constater qu'ils sont globalement parmi les éléments les plus éloignés du centre de la carte - sauf chez Roger, qui n'a simplement pas placé les distributeurs sur sa carte (Figures 15 à 18).

Face à ce rapport de force déséquilibré opposant grande distribution et agriculteurs, le label IP-Suisse joue un rôle important : en modifiant le modèle organisationnel de la filière, il s'érige en intermédiaire de poids, capable d'agir sur la dépendance économique décrite ci-dessus, et donc sur les possibilités d'accès à une production moins dépendante des PPS. En effet, contrairement à d'autres niches proposant une transformation radicale des réseaux et groupes d'acteurs (Bilali 2019), IP-Suisse a pris le parti de ne pas introduire une telle refonte, mais plutôt de s'intégrer à la filière existante, en lui apportant des modifications de l'intérieur. Dès ses débuts, le label a ainsi étroitement collaboré avec la Migros, l'un des deux principaux distributeurs suisses, en se donnant pour objectif de commercialiser des produits *plus durables* que la norme, afin d'obtenir une plus-value financière pour ses producteurs. Parallèlement à ce lien historique avec le distributeur Migros, IP-Suisse a récemment étendu sa collaboration à la Coop (le premier concurrent de Migros) et à Denner (un sous-groupe de la coopérative Migros). La carte produite par le responsable du label permet de visualiser cet élargissement des partenariats d'IP-Suisse (Figure 19).

Cette carte permet en effet de visualiser le réseau d'IP-Suisse, notamment ses liens avec les grands distributeurs (en jaune). Sur cette carte, les trois partenaires principaux d'IP-Suisse ont été placés autour des deux cercles centraux (Migros, Denner, Coop) - plus proches que les magasins Landis de la Coopérative agricole suisse Fenaco. Bien que la Migros garde une place centrale pour IP-Suisse (elle a été placée en premier et proche du centre) Denner a explicitement été placé encore plus proche du centre de la carte. Le représentant explique ce placement « proche » du groupe Denner par la « réactivité » et la forte visibilité que la filiale a rapidement donné au logo de la Coccinelle d'IP-Suisse. Cette carte montre aussi que Aldi et Lidl - deux discounters concurrents qui tendent à prendre de l'ampleur en Suisse - ont été placés en bas et en bordure de carte. Ce placement reflète le fait qu'IP-Suisse ne commercialise pour l'heure rien chez ces deux distributeurs, mais que le label n'exclut pas de futures collaborations.

Cette parenthèse autour de la carte réseau produite par le représentant d'IP-Suisse était importante, car elle permet de montrer que les partenariats d'IP-Suisse avec la grande distribution sont en train de se diversifier, lui donnant par là même une place et un poids renforcé au sein de la filière. En effet, le responsable du label interrogé a régulièrement relevé que ces nouvelles collaborations avaient été un moyen pour IP-Suisse de faire évoluer sa visibilité et sa crédibilité :

« Une fois qu'on a commencé à la Coop avec notre label, Migros a mis deux ans, et puis maintenant ils ont bazzardé leur « Terra Suisse » et on a notre logo qui est aussi reconnu à la Migros. Et puis ça, ça a été une petite victoire modeste. » (Représentant du label IP-Suisse)

Ici, le représentant du label se réjouit du fait que, après des années d'invisibilisation sous la marque « Terra Suisse » de Migros, le logo de la Coccinelle soit désormais affiché dans les étals de son premier partenaire. Cette reconnaissance et crédibilité fraîchement renforcées semblent toutefois être plus qu'une « petite victoire modeste » : elles peuvent être interprétées comme un moyen pour IP-Suisse de redéfinir le rapport de pouvoir décrit ci-dessus, de la grande distribution sur les agriculteurs. En effet, bien que le rapport de force persiste, l'important développement d'IP-Suisse et l'élargissement de ses collaborations à d'autres distributeurs semblent lui avoir permis de gagner en puissance dans la reconnaissance et la revalorisation financière de ses produits aux critères écologiques étendus. Le cas de la production de céréales sans herbicides est un exemple en cours, qui révèle cette capacité de négociation acquise par le label :

« On va produire à peu près 7'000 hectares de blé sans herbicides, donc on entend cette volonté du consommateur de vouloir diminuer le phyto dans l'agriculture [...] Mais on veut pas que ce soit avec rien derrière comme compensations : on veut une compensation de prix ! » (Représentant d'IP-Suisse)

Dans le cas présent, il est intéressant de constater qu'IP-Suisse a pu décrocher une plus-value à l'achat pour son blé sans herbicides, alors même que la Migros ne commercialise pour l'heure pas ces farines séparément (les lots sont mélangés et vendus sous le label IP-Suisse classique). Cet exemple montre qu'IP-Suisse est aujourd'hui devenu un acteur important dans la filière, et que ses efforts pour une production avec moins de PPS sont reconnus et activement encouragés par la grande distribution. Cependant, malgré cette capacité de négociation acquise, il semble que ce contre-pouvoir reste largement précaire :

« Ils sont d'accord de donner cette prime pour faire évoluer la production, mais ils vont pas être d'accord - on sait comment ça marche, ils sont d'accord un moment et puis tout d'un coup ça s'arrête tout ça. » (Représentant d'IP-Suisse)

Ce court extrait montre que si IP-Suisse a gagné en importance, le label reste toujours largement tributaire de la grande distribution, qui préserve une part considérable de son pouvoir décisionnel. A cet effet, lors de ma visite, le représentant d'IP-Suisse sortait tout juste d'une rencontre avec la Migros, où cette dernière affichait l'ambition de passer à une production 100% sans pesticides. Pour le label, cet objectif est trop ambitieux, et il cherche donc à faire reconnaître les difficultés rencontrées par les agriculteurs en matière de production entièrement libre de PPS :

« On peut pas faire que des théories en disant qu'il y aura plus que du sans herbicide, parce que ce sera pas possible. Et puis là [les acheteurs] ils l'entendent. Ça va pas toujours tout seul, mais ils l'entendent quand même. » (Représentant d'IP-Suisse)

Ce passage met en lumière que même si « ça va pas toujours tout seul », la voix d'IP-Suisse s'est frayé un chemin jusqu'aux oreilles des grandes firmes de distribution, et ses revendications commencent à être entendues. Dans le cas présent, il faut cependant souligner que cette légitimité obtenue par IP-Suisse ne joue pas en faveur de l'abandon généralisé des PPS souhaité par la Migros. Néanmoins, le fait qu'IP-Suisse parvienne à faire entendre les difficultés de ses producteurs dans la réduction des PPS - justifiant par là-même des plus-values financières renforcées - peut être interprété comme un premier pas vers une transition sur le plan économique pour les agriculteurs. En effet, ne possédant eux-mêmes que peu de moyens pour faire face à la grande distribution, les producteurs comptent sur leur label afin de défendre de meilleurs prix pour leurs efforts en matière de production « sans herbicide » :

« Le programme sans herbicide par exemple, heu ben [IP-Suisse] ils ont pas rempli ce qu'ils voulaient. Puis des fois c'est aussi un argument pour eux, en disant à Migros : Ben écoutez, voyez les paysans ils marchent pas, il manque encore de l'argent, vous devez remettre 5.- par exemple, au programme [...] Donc c'est aussi un moyen pour eux de les mettre sous pression. » (Pierre)

Ici, Pierre semble voir en IP-Suisse la possibilité de faire remonter aux oreilles des distributeurs les difficultés des agriculteurs face à la production sans herbicide et la nécessité d'engager davantage de moyens financiers pour les surmonter. En définitive, bien que ces plus-values obtenues auprès des grands distributeurs restent précaires et ne constituent qu'une part du revenu des agriculteurs, cette capacité de négociation d'IP-Suisse auprès des acheteurs peut être interprétée comme un moyen indirect pour les agriculteurs de reprendre un certain pouvoir

sur le prix de leurs produits, ainsi qu'une reconnaissance pécuniaire de leurs efforts en matière d'écologie.

Enjeux sociaux

Dans la section précédente, j'ai montré comment le contre-pouvoir formé par IP-Suisse face à la grande distribution avait le potentiel de surmonter certains enjeux économiques liés à la limitation des PPS. Parallèlement, il semble qu'IP-Suisse cherche de plus en plus à répondre à un certain nombre d'enjeux sociaux pesant sur les agriculteurs. En effet, tout comme les producteurs rencontrés, le représentant du label a souvent mentionné la mauvaise durabilité sociale dont souffriraient nombre d'exploitants. Or, ce mal-être serait en partie liée à la bureaucratisation et aux contrôles permanents, générés par des exigences étatiques et privées toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement. Pour le représentant du label, il est pourtant évident que tout effort vers plus d'écologie ne fonctionne « que si l'exploitant est content et satisfait de sa vie ».

Face à ce constat, le label a souhaité renverser la logique et faire reconnaître des éléments déjà présents sur les exploitations agricoles, à travers l'ajout d'un volet « social » à son programme. Dans ce cadre, la collaboration avec la grande distribution est au cœur de cette reconnaissance, non seulement morale, mais aussi pécuniaire, des efforts et des difficultés des agriculteurs en matière de réduction des PPS. En effet, sur le même principe que ses « points biodiversité »³⁶, l'objectif de ces futurs « points sociaux » est d'apporter une plus-value financière aux producteurs, sans cependant leur imposer de nouvelles normes et contraintes, comme l'explique le représentant du label dans l'extrait suivant :

« [A la direction de Migros] on leur a dit qu'il y a l'aspect financier dans tout ça, mais il y a aussi l'aspect émotionnel qui charge l'exploitant de l'autre côté, en disant : Attention, là j'ai pas désherbé cette année, l'année prochaine faudra être prudent. » (Représentant d'IP-Suisse)

Dans ce passage, on constate qu'IP-Suisse cherche à faire reconnaître au distributeur Migros la charge émotionnelle et le stress psychique vécu par les agriculteurs qui cessent d'utiliser des herbicides. En effet, comme discuté plus haut, l'arrêt d'un outil de lutte aussi efficace et radical que les herbicides n'est pas sans conséquences sur les producteurs, qui s'inquiètent souvent de l'augmentation du stock grainier dans leurs sols. En faisant remonter ces inquiétudes à la grande distribution, IP-Suisse cherche non seulement une reconnaissance morale des implications d'une production sans PPS, mais aussi à justifier des plus-values financières :

« [En ajoutant un volet social] on peut aller après chez les acheteurs en disant : Mais là attention on remplit la biodiversité, on remplit la condition des animaux, la protection des eaux, enfin tout est en ordre, mais là vous avez le ressenti de l'exploitant qui joue plus, où il y a un problème, j'veux dire il faut un peu vous réveiller. Enfin voilà, toujours dans le but de dire, on va essayer de négocier une plus-value pour tout ce qu'on va fournir. » (Représentant d'IP-Suisse)

Dans cet exemple, il est important de préciser qu'IP-Suisse n'introduit pas directement un « moteur » de limitation des PPS. Cependant, faire reconnaître moralement et financièrement

³⁶ Dès 2008, IP-Suisse a introduit un système de « points biodiversité », qui constitue désormais une exigence de base pour la production sous-label (IP-Suisse 2022). A partir d'un catalogue de mesures destinées à la protection et la promotion de la biodiversité, les producteurs doivent obtenir un total de 15 points (*ibid.*).

les difficultés sociales liées à la limitation des PPS auprès des grands distributeurs semble avoir du potentiel pour dépasser ces enjeux, non seulement économiques, mais aussi sociaux.

LA « SOCIÉTÉ »

Bien que la recherche et le MLP aient moins traité des facteurs de verrouillage plus « soft », tels que les préférences des consommateur·trice·s et la demande (Bilali 2019), il semble que ces aspects jouent un rôle important dans la limitation des PPS. Dans cette section, je tente de comprendre le vécu par les agriculteurs des attentes de la « société », tout en étudiant l'impact que cette perception de la société civile a sur les freins et les moteurs d'arrêt des PPS.

Les entretiens ont montré que la perception par les agriculteurs d'un marché porteur ou au contraire avec peu de potentiel, influait fortement sur leur choix de méthode de production. Ainsi, le climat sociétal actuel changeant, avec notamment une demande générale pour moins de PPS, constitue manifestement un facteur de transformation pour les producteurs IP-Suisse rencontrés :

« On est bien conscients qu'il faut répondre à certaines exigences de la société, qu'elles évoluent, et on n'est pas insensibles à ça. Alors certains vont prendre ça comme une contrainte, moi j'vois ça un peu comme : le marché évolue, faut s'adapter au marché quoi. » (François)

Si la demande peut-être un puissant moteur de changement, lorsqu'elle n'est plus au rendez-vous, elle semble à l'inverse être un frein notable au passage des agriculteurs IP-Suisse à des pratiques plus exigeantes en matière de durabilité écologique. En effet, plusieurs agriculteurs IP-Suisse ainsi que le représentant du label interrogé perçoivent actuellement une saturation du marché biologique et selon eux, ce plafonnement est principalement lié à des prix trop élevés à l'étale :

« J'suis pas sûr que le consommateur voudrait plus de Bio, parce qu'à présent les gens ont un pti peu moins les moyens, ils achètent moins de Bio. Donc le marché il est joliment saturé. » (Roger)

Cette idée d'un marché Bio saturé est régulièrement ressortie lors des entretiens et semble un argument important pour ne pas se diriger vers ce mode de production plus exigeant en matière de production sans PPS. Face à ce constat, les agriculteurs IP-Suisse rencontrés dénoncent également une forme d'« incohérence » des « consommateur·trice·s », qui d'une part exigent des produits plus durables, mais qui d'autre part se tournent dans la pratique vers des produits peu coûteux et issus de l'importation. A cet effet, plusieurs producteurs ont exprimé un *ras-le-bol* et une perte de motivation dans leur démarche vers une production plus écologique, comme en témoigne Pierre dans ce passage :

« C'est bien d'être motivé, mais à un moment donné, on a quand même un peu l'impression d'être les ptites mains d'une société qui nous le rend pas tellement. » (Pierre)

Cette colère de Pierre envers les « consommateur·trice·s » s'est fortement manifestée sur sa carte réseau, où il a placé un post-it intitulé « Consommateurs/citoyens » à l'extérieur de la cible et un autre intitulé « Incohérence des consommateurs » à son extrémité extérieure (Figure 18). Ces emplacements signalent une mise à distance claire, et appuient un discours qualifiant les « consommateur·trice·s » de « monde parallèle ». Pour Pierre, cette distance semble prendre racines dans les récents débats publics et médiatiques autour de l'impact des pratiques agricoles

sur l'environnement, qui ont selon lui fait « beaucoup de tort » aux paysans. Si les autres agriculteurs n'étaient pas aussi tranchés sur la question, l'ensemble de leurs cartes traduit une importante distance affective avec les « consommateur·trice·s ». En effet, les post-it relatifs à la « société » ont généralement été placés parmi les plus éloignés du centre des cartes, tandis qu'ils n'apparaissent simplement pas dans le réseau de Roger. Cette distance exprimée et représentée par les agriculteurs est importante, car elle semble notamment associée à un manque de reconnaissance pour les efforts faits en matière de réduction des PPS :

« On traite pas au pti bonheur la chance et puis parce que comme ça on est tranquilles : tout est bien réfléchi quoi. Alors c'est vrai que ça m'énerve un pti peu quand les gens, certains ils croient qu'on [...] a rien réfléchi quoi : c'est le paysan qui traite parce que voilà, le voisin a traité, alors on traite. » (Jacques)

Au-delà de « l'incohérence » entre attentes et actes de consommation, certains agriculteurs dénoncent également « l'incompréhension » par les citoyen·ne·s des répercussions concrètes que génère l'abandon des PPS sur leur pratique. Dans le passage suivant, François met en avant le contraste entre une pratique idéalisée et la réalité de l'arrachage manuel des mauvaises herbes, dans laquelle « plus personne » ne souhaite s'engager :

« Ils nous voient au chardon le matin, ils nous disent qu'on est formidable, parce qu'on arrache les trucs à la main. Mais on leur dit : mais vous et vos enfants, il y a plus personne qui veut faire ça quoi ! » (François)

Cet extrait illustre le sentiment d'amertume de beaucoup d'agriculteurs face aux exigences sociétales, qu'ils jugent dénuées de considérations pratiques et de connaissances de la réalité agronomique. Cette rancœur, voire cette souffrance, quant à la manière dont l'agriculture est perçue par la « société » a souvent été mise en lien avec la façon dont le milieu agricole est représenté dans les médias. En effet, plusieurs agriculteurs ont confié ne plus avoir confiance dans les journalistes qui, selon eux, réduisent souvent le débat à une bonne et une mauvaise pratique :

« C'est un problème pour la compréhension ville-campagne, c'est exactement ce qu'on a pas besoin quoi, c'est de dire : les bios sont super, les autres c'est tous des cons. » (François)

« C'est difficile pour l'agriculture aussi, d'avoir le sentiment d'être toujours responsable de toutes les catastrophes du monde. Et ça on doit vraiment pas sous-estimer quoi. » (Représentant du label IP-Suisse)

Ici, les cartes de François et de Pierre sont utiles à mobiliser, puisqu'elles mettent en lumière une distance affective nette avec les médias (Figures 15 et 18). En effet, tandis que Pierre a placé les « Médias » (en violet) à l'extérieur de sa carte, près des « consommateur·trice·s » et du label Bio, François a collé un post-it intitulé « Journalisme » à l'extrémité extérieure de sa carte. Ces emplacements sont à mettre en relation avec le discours des deux agriculteurs, qui soulignent une perte de confiance généralisée dans les médias. Ainsi, ces observations viennent appuyer l'hypothèse selon laquelle un certain nombre d'agriculteurs expérimentent une distance affective forte non seulement avec les « consommateur·trice·s », mais aussi avec les médias.

Si cette analyse portant sur la relation des agriculteurs aux « consommateur·trice·s » et aux médias est importante, c'est qu'elle vient mettre au jour un sentiment généralisé chez les agriculteurs : celui d'être la cible de critiques de la part d'une population déconnectée des réalités agricoles, sans véritables connaissances des changements faits en matière d'utilisation des PPS,

ni des répercussions concrètes que ces réductions ont sur leur quotidien. Dans cette optique, tous les agriculteurs ont fortement valorisé le fait que le label IP-Suisse ait pris de l'ampleur ces dernières années. Ils constatent que désormais, le logo de la Coccinelle reflète aux yeux de plus en plus de « consommateur·trice·s » leurs efforts en matière d'écologie, en particulier leur réduction des PPS :

« [IP Suisse] c'est une bonne image de l'agriculture quand même, en tout cas nous on trouve. Parce que justement, on met moins de produits de traitement, on met... Pour l'image de l'agriculture c'est favorable. » (Roger)

Ainsi, il semble que le label IP-Suisse soit un moyen pour les agriculteurs de surmonter la mauvaise image de l'agriculture auprès de la population et de faire valoir leurs efforts dans leur réduction des PPS.

SYNTHÈSE

Dans cette section, je me suis penchée sur les freins et les moteurs d'arrêt des PPS au niveau des « réseaux d'acteurs et groupes sociaux ». L'analyse a montré que la grande distribution détenait un pouvoir conséquent sur l'ensemble de la filière, mais qu'IP-Suisse tendait à gagner en importance. En cela, le label semble peu à peu faire reconnaître aux grands distributeurs les difficultés économiques, mais aussi sociales, liées à la limitation des PPS. L'analyse a également montré un impact important de la société civile sur les freins et les moteurs de réduction des PPS. La demande a été identifiée comme un moteur, mais aussi comme un frein à réduire l'utilisation des PPS. Plus spécifiquement, les producteurs soulignent que la transition vers moins de PPS n'est pas uniquement l'affaire des producteurs, mais exige également une implication des « consommateur·trice·s », à travers des actes de consommation orientés vers des produits d'origine suisse, conçus avec moins de PPS. En cela, les agriculteurs semblent attendre des citoyen·ne·s non seulement qu'ils cherchent à comprendre leur réalité et les impacts sociaux et économiques que leurs attentes impliquent, mais aussi qu'ils fassent correspondre leurs pratiques à leurs attentes. Face à ces critiques, le label IP-Suisse semble être un moyen pour les agriculteurs de rendre visibles au grand public, leurs efforts de réduction des PPS.

Sixième partie

SYNTHÈSE ET DISCUSSION

SYNTHÈSE

Dans le chapitre précédent, j'ai brossé un panorama des enjeux liés à la limitation des PPS pour les producteurs de céréales IP-Suisse, tout en cherchant à comprendre le rôle que jouait le label à ce niveau. Un premier constat est que les résultats sont très variables en fonction des axes d'analyse. Les trois dimensions mobilisées ont la particularité d'être larges et diverses, ce qui laisse la place à des interprétations hétérogènes et difficilement organisables sur un seul et même plan. Par ailleurs, si la dimension *règles* avait été envisagée comme un seul et même axe, sa distinction entre les règles *formelles*, *normatives* et *cognitives* a nécessité trois sections distinctes, afin de présenter des résultats de natures variées. Malgré cette variabilité, il ressort tout de même une série de résultats permettant de répondre à ma question initiale. Dans les sections suivantes, je dresse un bilan des principaux freins ou « conditions » à l'arrêt des PPS, puis je discute les apports d'IP-Suisse dans cette transition.

UN ARRÊT DES PPS SOUMIS À CONDITIONS

Pour rappel, l'hypothèse sous-jacente au premier pan de ma question de recherche était la suivante : *Hyp-1 : Les producteurs de céréales du plateau suisse occidental expérimentent une série de freins à l'arrêt des produits phytosanitaires, au niveau des éléments matériel et techniques, des règles, et des acteurs et groupes sociaux.*

Mon analyse montre que l'abandon des PPS par les producteurs rencontre effectivement des obstacles à ces trois niveaux, mais de différentes façons. Si ces freins sont très variables et donc difficilement résumables, trois enjeux sont apparus de manière transversale tout au long de l'analyse, donnant ainsi une compréhension globale des principales conditions d'arrêt des PPS.

Premièrement, la limitation des PPS se frotte à toute une série d'enjeux d'ordres « *sociaux* ». En effet, la réduction des PPS dans la production de céréales est souvent perçue et vécue comme une perte en termes de confort, de temps et de qualité de vie. Les agriculteurs souffrent du manque de reconnaissance de la « société » quant à ces difficultés, engendrées par ses attentes. Par ailleurs, le système de normes et de contrôles étatiques est aujourd'hui devenu pesant et un facteur de stress psychologique pour les agriculteurs. En plus du stress, l'exécution de normes environnementales strictes génère une perte générale de sens au travail.

Deuxièmement, la notion de « *productivité* » est apparue comme centrale pour les agriculteurs, et constitue régulièrement un argument pour ne pas aller plus loin en matière de réduction des PPS. En effet, il a souvent été relevé que l'exécution de normes environnementales, notamment la limitation *per se* des PPS, manque de sens pour les agriculteurs. Pour eux, la production doit rester l'élément central de la transition vers moins de PPS, sans quoi ils redoutent notamment que le métier perde de son attractivité pour les futures générations.

Enfin, et partiellement en lien avec ce dernier point, les producteurs rencontrés ont souvent exprimé une opposition « *idéologique* » avec les exigences en matière de réduction des PPS. En effet, les agriculteurs s'opposent à une transition qu'ils qualifient de « *dogmatique* », prônant un abandon total et définitif des PPS. Pour eux, toute forme innovante et pragmatique de réduction des PPS devrait être encouragée, mais les impacts négatifs des PPS devraient toujours être considérés au prisme de leurs impacts positifs (productivité et efficacité notamment).

Plus que des *freins*, ces trois aspects peuvent être interprétés comme des *conditions* à la réduction des PPS. Dans cette optique, il semble que seule une transition écologique qui soit à la fois *sociale*, *productive* et *pragmatique* soit acceptable pour les agriculteurs rencontrés.

DES APPORTS HÉTÉROGÈNES

Dans cette section, je reviens sur l'hypothèse sous-jacente au second pan de ma question de recherche, à savoir : *Hyp-2 : IP-Suisse apporte une série de transformations au niveau des éléments matériel/techniques, des règles, et des acteurs et groupes sociaux.*

Les principaux apports d'IP-Suisse portent sur les règles formelles, puisque le label contribue à faire évoluer les *règles du jeu* à travers l'introduction de programmes de réduction des PPS à large échelle. Si ces normes supplémentaires sont globalement bien reçues par les agriculteurs, c'est notamment parce qu'elles parviennent à surmonter les conditions de *productivité* et de *pragmatisme* décrites ci-dessus. En effet, ces règles sont essentiellement facultatives, laissant ainsi aux agriculteurs une forme de liberté de choix, tout en leur permettant de rester productifs. De plus, ces changements de règles formelles contribuent, par ricochet, à faire évoluer certaines normes sociales, en particulier les valeurs de productivité et de propreté des champs.

A l'inverse, au niveau des éléments matériels et techniques, IP-Suisse a peu d'impacts directs. En effet, si les programmes de limitation des PPS contribuent à encourager de nouvelles méthodes de travail, notamment mécaniques et manuelles, le label n'apporte pas de véritable réponse technique à ce niveau. Le label cherche cependant à surmonter certains freins d'ordres économiques, par exemple à travers la création d'un réseau de location de machines de désherbage mécanique. De même, au niveau des acteur·trice·s et groupes sociaux, IP-Suisse n'apporte pas de reconfiguration majeure pour les agriculteurs. Le label cherche toutefois à surmonter certaines barrières d'ordres économiques, en apportant une revalorisation financière par le biais des grands distributeurs, ainsi qu'une reconnaissance citoyenne des efforts des agriculteurs en matière de durabilité.

En résumé, les apports d'IP-Suisse se situent avant tout au niveau des règles, et dans une moindre mesure au niveau des acteur·trice·s et des éléments matériels et techniques. Dans la section suivante, je reviens sur ces conclusions, et les mets en lien avec quelques concepts clefs de la recherche des transitions durables.

DISCUSSION

Dans cette section, je discute quelques éléments de la recherche des transitions durables au regard de mon étude de cas. Je reviens ensuite sur la définition de la *durabilité*, en proposant d'aller vers une acceptation large de cette notion. Enfin, j'esquisse les limites de ce travail et dresse de potentielles ouvertures pour de futures recherches.

L'ANCRAGE D'IP-SUISSE AU RÉGIME

En analysant les freins et les moteurs d'arrêt des PPS, ce travail s'était donné pour but plus large de documenter les dynamiques de stabilité et de changements à l'œuvre au sein du système de production céréalière suisse. Pour rappel, les trois dimensions structurant l'analyse s'appliquent à la fois au régime et aux niches (Geels 2004 : 912). Plus particulièrement, les niches se « lient » au régime en apportant des modifications à une ou plusieurs de ces dimensions (Elzen et al. 2004). Ces rappels en tête, mon analyse des apports d'IP-Suisse à ces trois niveaux permet de tirer les quelques conclusions suivantes.

D'abord, le cas d'IP-Suisse confirme la pertinence des adaptations du MLP présentées plus haut, invitant à dépasser son caractère *techno-centré* et l'idée d'une *niche technologie héroïne* (Geels

2005 ; Darnhofer 2015 a). En effet, bien que son programme de céréales sans herbicides encourage indirectement de nouvelles méthodes de travail, le label n'induit pas de substitution technologique particulière au sein du régime. En cela, la niche IP-Suisse s'est liée au régime moins par une révolution *technique*, que par une série de transformations *sociales*, notamment au niveau des règles formelles et normatives, et potentiellement cognitives³⁷.

Ensuite, contrairement à d'autres niches, le label IP-Suisse a la particularité de s'être développé « dans » et « avec », plutôt que « contre » le régime en place (Bilali 2019 : 8). En effet, le label s'est dès ses débuts intégré à la filière : il n'a jamais cherché à remettre fondamentalement en question le système, mais plutôt à s'adapter aux structures existantes, en collaborant avec les groupes en place, en particulier les grands distributeurs. Si IP-Suisse a eu peu d'impact sur la composition des acteur·trice·s de la filière, il a contribué à faire évoluer leurs relations, notamment en transformant les *règles du jeu* (Geels 2004 : 909). Dans cette optique, le cas d'IP-Suisse ne correspond pas à l'idée d'une niche remplaçant soudainement le régime (Bilali 2019). Cette interprétation va donc dans le sens des adaptations du MLP décrites plus haut, soutenant des voies de transition plus diverses qu'un simple changement *révolutionnaire* (*ibid.*).

Compte tenu de ces éléments, il semble qu'IP-Suisse peut être interprété comme une « ancienne niche », contribuant à la transformation du régime sociotechnique dominant, non pas à travers un processus de *transformation radicale* (stretch-and-transfrom) mais plutôt d'*adaptations progressives* (fit-and-conform) (*ibid.* : 11).

VERS UNE ACCEPTATION LARGE DE LA NOTION DE « DURABILITÉ »

Appuyé sur la littérature, mon travail s'est donné pour but initial de comprendre les freins et les moteurs de *transition durable*, comprise comme une transition *écologique* visant la réduction des PPS. Mon terrain et mon analyse ont cependant démontré l'importance de ne pas se limiter à la dimension écologique de la transition durable, mais de prendre également en compte ses dimensions *sociales* et *économiques*, qui sont en quelque sorte ses *conditions* de mise en œuvre par les producteurs.

Mon travail s'accorde en cela avec les recherches conceptualisant la transition durable comme la conjonction de dimensions *écologiques*, *sociales* et *économiques* (Melchior et al. 2021 ; Roesch et al. 2021). Ainsi, bien que de manière indirecte, cette recherche contribue à la définition du concept de « durabilité » dans la recherche des transitions durables appliquée au secteur agricole, insistant sur la nécessité ne pas le réduire à des aspects écologiques, mais d'y inclure systématiquement des dimensions sociales et économiques.

LIMITES ET OUVERTURES

Ce travail fondé sur le discours d'agriculteurs IP-Suisse et d'un représentant du label était à mon sens important, car il a permis de comprendre plus profondément les enjeux que recouvrent pour eux la mise en œuvre d'une transition durable fondée sur la réduction des PPS dans la production de céréales suisse. Cependant, un certain nombre de limites peuvent lui être adressées.

³⁷ Comme discuté dans l'analyse, la méthodologie discursive mobilisée dans ce travail n'a pas permis de mettre en avant les transformations de l'ordre des connaissances et des compétences. Ainsi, les hypothèses selon lesquelles 1) les réapprentissage théoriques et pratiques constituent des freins à l'arrêt des PPS et 2) la plateforme IPSipédia détient un potentiel pour les surmonter, restent donc à confirmer.

D'abord, pour des raisons de temps et de place à disposition, ce travail a dû se limiter à un petit nombre de personnes. Ainsi, l'échantillon ne contient que des chefs d'exploitation masculins, dont les conditions socio-économiques sont plutôt favorables en comparaison d'autres fermes suisses. Les résultats découlent de ces caractéristiques spécifiques, et ne doivent par conséquent pas être généralisés aveuglément.

Si ce zoom sur les agriculteurs a permis de dresser une série de freins et de moteurs à l'arrêt des PPS, les enjeux entourant la transition durable du système agricole dépassent amplement la rationalité et la bonne volonté des producteurs, et comportent des tendances bien plus larges et systémiques (El Bilali 2020). Ainsi, ce travail éclairant les freins et processus de transition du point de vue des producteurs demanderait d'être complété par d'autres travaux, étudiant ces dynamiques au sein de différents groupes d'acteur·trice·s du secteur agro-alimentaire, comme les consommateur·trice·s, les grands distributeurs ou les firmes agro-chimiques (Spaargaren et al. 2012). En effet, plusieurs travaux ont montré qu'un enjeu fondamental de la transition dans le système agro-alimentaire porte sur la concentration de pouvoir entre les mains de quelques acteur·trice·s (El Bilali et al. 2018). Si cette thématique est brièvement apparue dans la section consacrée aux acteur·trice·s, les entretiens individuels avec les agriculteurs IP-Suisse n'ont pas permis de mettre réellement en avant ces problématiques. Dans cette optique, la compréhension des verrouillages liés aux rapports de pouvoir dans le système agro-alimentaire nécessiteraient des sources d'informations plus variées, ainsi qu'une analyse plus globale.

Dans le même ordre d'idée, la pertinence des concepts de *régime* et de *niche*, ainsi que leurs trois sous-aspects peut être questionnée. Comme discuté plus haut, ces trois dimensions ont initialement été pensées pour comprendre les dynamiques de transitions au niveau *systémique* et non *individuel* (El Bilali 2020 ; Geels 2011). Ainsi, bien que ces trois aspects se soient avérés utiles pour identifier certains freins et moteurs à l'arrêt des PPS, la conséquence de ce cadre analytique large est qu'il a donné naissance à des résultats très variés. De plus, la méthodologie discursive s'est avérée infructueuse pour étudier les freins et les moteurs de l'ordre des compétences et des connaissances (règles cognitives). Face à ces constats, les diverses pistes soulevées au sein des différents axes appelleraient des analyses plus approfondies, ainsi que des méthodologies plus diversifiées (ex : observations participantes).

En conclusion, ces limites invitent les futures recherches portant sur la transition durable du système agricole à aborder non seulement des acteur·trice·s plus diverses, mais aussi à articuler une compréhension des verrouillages *systémiques* au niveau régional, national et international.

Septième partie

CONCLUSION

Ce travail s'est penché sur les enjeux de réduction des produits phytosanitaires (PPS) pour des producteurs de céréales du plateau suisse occidental, à travers le cadre analytique du « MLP » développé par la recherche des transitions durables. Le concept de *régime* a été utilisé afin d'étudier les principaux freins d'arrêt des PPS expérimentés par des agriculteurs IP-Suisse, tandis que le concept de *niche* visait à analyser les apports du label IP-Suisse pour surmonter ces blocages.

D'une manière générale, les trois dimensions ont été utiles pour discuter certains freins et moteurs d'arrêt des PPS, hormis la dimension *règles cognitives*, où la méthodologie discursive s'est avérée infructueuse. Les concepts de *régime* et de *niche* ayant initialement été pensés pour comprendre des transitions systémiques, il en découle des résultats très larges en fonction des différents axes d'analyse. L'analyse a toutefois permis de montrer que les agriculteurs IP-Suisse émettent trois principales *conditions* à l'arrêt des PPS : pour eux, seule une transition *sociale, productive* et *pragmatique* est acceptable. Concernant les apports d'IP-Suisse à la réduction des PPS, l'analyse montre qu'ils se situent essentiellement au niveau des règles formelles et, par ricochet, au niveau des règles normatives. Quant aux éléments matériels et techniques et aux groupes d'acteur·trice·s, les apports d'IP-Suisse sont moindre et davantage indirects.

Plus généralement, ce travail confirme la pertinence des adaptations apportées au cadre du MLP, suggérant de dépasser d'une part l'idée d'une *niche technologie héroïne*, et d'autre part celle d'un renversement *radical et révolutionnaire* du régime établi. Ce travail montre également que la *transition durable* ne peut se réduire à la dimension *écologique*. Aussi, il invite à inclure systématique dans la définition de la *durabilité*, les dimensions *sociales* et *économiques*, qui ne sont rien d'autre que les conditions de mise en œuvre de la transition écologique par les agriculteurs. Afin de compléter cette étude fondée sur les producteurs, il serait utile de prendre en compte d'autres acteur·trice·s, tout en engageant une analyse *systémique* des freins et moteurs d'arrêt des PPS.

Huitième partie

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, R., P. E. Bayer & D. Edwards (2020) Climate change and the need for agricultural adaptation. *Current opinion in plant biology*, 56, 197-202.
- Altissimo, A. (2016) Combining egocentric network maps and narratives: An applied analysis of qualitative network map interviews. *Sociological Research Online*, 21, 152-164.
- Agovino, M., M. Casaccia, M. Ciommi, M. Ferrara & K. Marchesano (2019) Agriculture, climate change and sustainability: The case of EU-28. *Ecological Indicators*, 105, 525-543.
- Bacco, M., P. Barsocchi, E. Ferro, A. Gotta & M. Ruggeri (2019) The digitisation of agriculture: a survey of research activities on smart farming. *Array*, 3, 100009.
- Barjolle, D. (2018) Transitions et ruptures du modèle agricole suisse. *Pour*, 234, 253-259.
- Belz, F.-M. (2004) A transition towards sustainability in the Swiss agri-food chain (1970–2000): using and improving the multi-level perspective. *System innovation and the transition to sustainability*, 97-114.
- Bilali, H. e. (2019) The multi-level perspective in research on sustainability transitions in agriculture and food systems: A systematic review. *Agriculture*, 9, 1-24.
- Böcker, T., N. Möhring & R. Finger (2019) Herbicide free agriculture? A bio-economic modelling application to Swiss wheat production. *Agricultural Systems*, 173, 378-392.
- Bornemann, B. & S. Weiland (2019) Empowering people—Democratising the food system? Exploring the democratic potential of food-related empowerment forms. *Politics and Governance*, 7, 105-118.
- Burton, R. J., J. Forney, P. Stock & L.-A. Sutherland. 2020. *The good farmer: Culture and identity in food and agriculture*. Routledge.
- Daghagh Yazd, S., S. A. Wheeler & A. Zuo (2019) Key risk factors affecting farmers' mental health: A systematic review. *International journal of environmental research and public health*, 16, 4849.
- Darnhofer, I. 2015 a. Socio-technical transitions in farming: key concepts. In *Transition pathways towards sustainability in agriculture: case studies from Europe*, 17-31. CABI Wallingford UK.
- Darnhofer, I., L. Sutherland & T. Pinto-Correia. 2015 b. Conceptual insights derived from case studies on 'emerging transitions' in farming. In *Transition pathways towards sustainability in agriculture: Case studies from Europe*, 189-203. CABI Wallingford UK.
- Davidson, D. J., K. E. Jones & J. R. Parkins (2016) Food safety risks, disruptive events and alternative beef production: A case study of agricultural transition in Alberta. *Agriculture and human values*, 33, 359-371.

- Deffontaines, N. (2021) Les suicides des agriculteurs: le déni de la dimension sociale. *Raison présente*, 35-43.
- Droz, Y., Miéville-Ott, V., Jacques-Jouvenot, D., Lafleur, G. 2014. *Malaise en agriculture: une approche interdisciplinaire des politiques agricoles France-Québec-Suisse*. Karthala Editions.
- Droz, Y. & Forney, J. 2007. *Un métier sans avenir? La Grande Transformation de l'agriculture suisse romande*. Karthala Editions.
- Dubey, P. K., G. S. Singh & P. C. Abhilash. 2020. *Adaptive agricultural practices: Building resilience in a changing climate*. Springer.
- Dumont, A. M. & P. V. Baret (2017) Why working conditions are a key issue of sustainability in agriculture? A comparison between agroecological, organic and conventional vegetable systems. *Journal of Rural Studies*, 56, 53-64.
- Eistrup, M., A. R. Sanches, J. Muñoz-Rojas & T. Pinto Correia (2019) A "young farmer problem"? Opportunities and constraints for generational renewal in farm management: an example from Southern Europe. *Land*, 8, 70.
- El Benni, N., R. Finger, S. Mann & B. Lehmann (2012) The distributional effects of agricultural policy reforms in Switzerland. *Agricultural Economics: AGRICECON*, 58, 497-509.
- El Benni, N., C. Ritzel, K. Heitkämper, C. Umstätter, A. Zorn & G. Mack (2022) The cost of farmers' administrative burdens due to cross-compliance obligations. *Journal of Environmental Planning and Management*, 65, 930-952.
- El Bilali, H. (2020) Transition heuristic frameworks in research on agro-food sustainability transitions. *Environment, development and sustainability*, 22, 1693-1728.
- El Bilali, H., M. Hausera, M. Wurzingera, A. Melchera & L. Probst. 2018. Power and politics in agri-food sustainability transitions. In *Proceedings of the 13th European IFSA Symposium*, 1-5.
- El Bilali, H., C. Strassner & T. Ben Hassen (2021) Sustainable agri-food systems: environment, economy, society, and policy. *Sustainability*, 13, 6260.
- Elzen, B., F. W. Geels & K. Green. 2004. *System innovation and the transition to sustainability: theory, evidence and policy*. Edward Elgar Publishing.
- Finger, R. & N. El Benni (2021) Farm income in European agriculture: new perspectives on measurement and implications for policy evaluation. *European Review of Agricultural Economics*, 48, 253-265.
- Forney, J. (2021) Farmers' empowerment and learning processes in accountability practices: An assemblage perspective. *Journal of Rural Studies*, 86, 673-683.

- Fouilleux, E. & A. Loconto (2017) Dans les coulisses des labels: régulation tripartite et marchés imbriqués: De l'europanisation à la globalisation de l'agriculture biologique. *Revue française de sociologie*, 501-531.
- Geels, F. W. (2004) From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory. *Research policy*, 33, 897-920.
- . 2005. *Technological transitions and system innovations: a co-evolutionary and socio-technical analysis*. Edward Elgar Publishing.
- (2011) The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms. *Environmental innovation and societal transitions*, 1, 24-40.
- (2018) Low-carbon transition via system reconfiguration? A socio-technical whole system analysis of passenger mobility in Great Britain (1990–2016). *Energy research & social science*, 46, 86-102.
- (2019) Socio-technical transitions to sustainability: A review of criticisms and elaborations of the Multi-Level Perspective. *Current opinion in environmental sustainability*, 39, 187-201.
- Geels, F. W. & J. Schot (2007) Typology of sociotechnical transition pathways. *Research policy*, 36, 399-417.
- Gliessman, S. 2018. Defining agroecology. 599-600. Taylor & Francis.
- Graczyk, H., N. B. Hopf, Z. Mediouni, I. Guseva-Canu, O. Sanvido, K. Schmid & A. Berthet (2018) Occupational exposure to plant protection products and health effects in Switzerland: what do we know and what do we need to do? *Swiss Medical Weekly*, 148.
- Grin, J., J. Rotmans & J. Schot. 2010. *Transitions to sustainable development: new directions in the study of long term transformative change*. Routledge.
- Hinrichs, C. C. (2014) Transitions to sustainability: a change in thinking about food systems change? *Agriculture and human values*, 31, 143-155.
- Holtz, G., M. Brugnach & C. Pahl-Wostl (2008) Specifying "regime"—A framework for defining and describing regimes in transition research. *Technological Forecasting and Social Change*, 75, 623-643.
- Jouzel, J.-N. & G. Prete (2023) Dénoncer la souffrance sans perdre son âme. Solidarité paysans et la politisation du suicide des exploitants agricoles. *La nouvelle revue du travail*.
- Junquera, V., D. I. Rubenstein, A. Grêt-Regamey & F. Knaus (2022) Structural change in agriculture and farmers' social contacts: Insights from a Swiss mountain region. *Agricultural Systems*, 200, 103435.

- Kaiser, A. & P. Burger (2022) Understanding diversity in farmers' routinized crop protection practices. *Journal of Rural Studies*, 89, 149-160.
- Klauser, F. (2018) Surveillance farm: Towards a research agenda on big data agriculture. *Surveillance & Society*, 16, 370-378.
- Klerkx, L., E. Jakku & P. Labarthe (2019) A review of social science on digital agriculture, smart farming and agriculture 4.0: New contributions and a future research agenda. *NJAS-Wageningen journal of life sciences*, 90, 100315.
- Klitkou, A., S. Bolwig, T. Hansen & N. Wessberg (2015) The role of lock-in mechanisms in transition processes: The case of energy for road transport. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 16, 22-37.
- Kummu, M., H. De Moel, M. Porkka, S. Siebert, O. Varis & P. J. Ward (2012) Lost food, wasted resources: Global food supply chain losses and their impacts on freshwater, cropland, and fertiliser use. *Science of the total environment*, 438, 477-489.
- Loconto, A. & L. Busch (2010) Standards, techno-economic networks, and playing fields: Performing the global market economy. *Review of International Political Economy*, 17, 507-536.
- Mack, G., C. Ritzel, K. Heitkämper & N. El Benni (2021) The Effect of Administrative Burden on Farmers' Perceptions of Cross-Compliance-Based Direct Payment Policy. *Public Administration Review*, 81, 664-675.
- Markard, J., R. Raven & B. Truffer (2012) Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects. *Research policy*, 41, 955-967.
- Mbow, C., C. Rosenzweig, L.G. Barioni, T.G. Benton, M. Herrero, M. Krishnapillai, E. Liwenga, P. Pradhan, M.G. Rivera-Ferre, T. Sapkota, F.N. Tubiello, Y. Xu, 2019: Food Security. In *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems* [P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, S. Neogi, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi, J. Malley, (eds.)].
- Melchior, I. C. & J. Newig (2021) Governing transitions towards sustainable agriculture—taking stock of an emerging field of research. *Sustainability*, 13, 528.
- Meuwissen, M. P., P. H. Feindt, A. Spiegel, C. J. Termeer, E. Mathijs, Y. De Mey, R. Finger, A. Balmann, E. Wauters & J. Urquhart (2019) A framework to assess the resilience of farming systems. *Agricultural Systems*, 176, 102656.
- Möhring, N. & R. Finger (2022) Pesticide-free but not organic: Adoption of a large-scale wheat production standard in Switzerland. *Food Policy*, 106, 102188.

- Papargyropoulou, E., R. Lozano, J. K. Steinberger, N. Wright & Z. bin Ujang (2014) The food waste hierarchy as a framework for the management of food surplus and food waste. *Journal of cleaner production*, 76, 106-115.
- Pidoux, M. (2020) La politique agricole suisse à la croisée des chemins. *Paysans & société*, 30-38.
- Pretty, J. (2018) Intensification for redesigned and sustainable agricultural systems. *Science*, 362, eaav0294.
- Roesch, A., A. Nyfeler-Brunner & G. Gaillard (2021) Sustainability assessment of farms using SALCASustain methodology. *Sustainable Production and Consumption*, 27, 1392-1405.
- Rosenthal, G. 2004. Biographical research. In *Qualitative research practice*, 48-64.
- Rossi, A., S. Bui & T. Marsden (2019) Redefining power relations in agrifood systems. *Journal of Rural Studies*, 68, 147-158.
- Rye, J. F. & K. O'Reilly. 2021. *International labour migration to Europe's rural regions*. Taylor & Francis.
- Rye, J. F. & S. Scott (2018) International labour migration and food production in rural Europe: a review of the evidence. *Sociologia Ruralis*, 58, 928-952.
- Spaargaren, G., P. Oosterveer & A. Loeber. 2012. Sustainability transitions in food consumption, retail and production. In *Food practices in transition*, 1-32. Routledge.
- Tan, D., F. F. Adedoyin, R. Alvarado, M. Ramzan, M. S. Kayesh & M. I. Shah (2022) The effects of environmental degradation on agriculture: Evidence from European countries. *Gondwana Research*, 106, 92-104.
- Tendall, D. M. & G. Gaillard (2015) Environmental consequences of adaptation to climate change in Swiss agriculture: an analysis at farm level. *Agricultural Systems*, 132, 40-51.
- Therond, O., M. Duru, J. Roger-Estrade & G. Richard (2017) A new analytical framework of farming system and agriculture model diversities. A review. *Agronomy for sustainable development*, 37, 1-24.
- Verbong, G. & F. Geels (2007) The ongoing energy transition: lessons from a socio-technical, multi-level analysis of the Dutch electricity system (1960–2004). *Energy policy*, 35, 1025-1037.
- Wilson, G. A. (2001) From productivism to post-productivism... and back again? Exploring the (un) changed natural and mental landscapes of European agriculture. *Transactions of the institute of British Geographers*, 26, 77-102.
- Yunker, T. & H. L. Radunovich (2021) Farmer mental health interventions: a systematic review. *International journal of environmental research and public health*, 19, 244.

Zagata, L. & L.-A. Sutherland (2015) Deconstructing the 'young farmer problem in Europe': Towards a research agenda. *Journal of Rural Studies*, 38, 39-51.

WEBOGRAPHIE

Communiqué du Conseil fédéral 2022. Initiative biodiversité : le Conseil fédéral veut renforcer la protection des espèces avec un contre-projet indirect, [En ligne].

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-87439.html>. Page consultée le 22.01.2024.

Conseil fédéral 2022. Orientation future de la politique agricole, [En ligne].

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/72188.pdf>. Page consultée le 22.01.2024.

Darnhofer 2014. Conceptual Framework, [En ligne].

<https://farmpath.hutton.ac.uk/sites/farmpath.hutton.ac.uk/files/Final%20Conceptual%20Framework.pdf>. Page consultée le 28.04.2023.

Eurostat 2022. Farmers and the agricultural labour force – statistics, [En ligne].

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?oldid=431368#Very_few_farm_managers_in_the_EU_have_full_agricultural_training. Page consultée le 22.01.2024.

FAO 2024. L'État des Ressources Mondiales en Terres et en Eau pour l'Alimentation et l'Agriculture, [En ligne]. <https://www.fao.org/nr/solaw/principaux-messages/fr/>. Page consultée le 23.01.2024.

FAO 2022. Un nouveau rapport de l'ONU révèle que 828 millions de personnes ont faim dans un monde d'abondance, [En ligne]. <https://www.fao.org/support-to-investment/news/detail/fr/c/1585569/>. Page consultée le 23.01.2024.

IPSipédia. Bienvenue sur IPSipédia, [En ligne].

<https://www.ipsuisse.ch/fr/producteurs/ipsipedia/>. Page consultée le 23.01.2024.

IPS-Suisse 2022. Directives biodiversité, [En ligne]. https://www.ipsuisse.ch/wp-content/uploads/Richtlinien_Biodiversitaet_A4_FR_E1_221215.pdf. Page consultée le 23.01.2024.

IP-Suisse 2023. Recommandation de production céréales et oléagineux semis 2023 récolte 2024, [En ligne]. <https://www.ipsuisse.ch/fr/recommandation-de-production-cereales-et-oleagineux-semis-2022-recolte-2023/>. Page consultée le 22.01.2024.

Le Monde 2024. Partout en Europe, la colère des agriculteurs gagne du terrain, [En ligne]. https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/01/20/partout-en-europe-la-colere-des-agriculteurs-gagne-du-terrain_6211913_3234.html. Page consultée le 31.01.2024.

OFAG 2024. Contribution pour le non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures, [En ligne].

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen/produktionssystembeitrage23/psmackerbau.html>. Page consultée le 22.01.2024.

OFAG 2023. Substances actives de produits phytosanitaires : volume des ventes, [En ligne]. <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/verkaufsmengen-der-pflanzenschutzmittel-wirkstoffe.html>. Page consultée le 22.01.2024.

OFAG 2022. Protection intégrée des cultures, [En ligne]. <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/integrierterpflanzenschutz.html>. Page consultée le 23.01.2024.

OFEV et OFAG 2016. Objectifs environnementaux pour l'agriculture, [En ligne]. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/objectifs-environnementaux-agriculture-rapport-d-etat.html>. Page consultée le 22.01.2024.

OFS 2023. Agriculture et alimentation, Statistique de poche 2023, [En ligne]. <https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0308>. Page consultée le 22.01.2024.

ONU 2022. World Population Prospects 2022 : Summary of Results, [En ligne]. https://www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/undesa_pd_2022_wpp_key-messages.pdf. Page consultée le 23.01.2024.

Rapport agricole 2023. 30 ans de paiements directs, [En ligne]. <https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/30-ans-de-paiements-directs>. Page consultée le 22.01.2024.

Rapport agricole 2023. Exploitation, [En ligne]. <https://www.agrarbericht.ch/fr/exploitation/structures/exploitation>. Page consultée le 23.01.2024.

RTS 2024. La colère des agriculteurs en Europe résonne aussi en Suisse, [En ligne]. <https://www.rts.ch/info/suisse/14661147-la-colere-des-agriculteurs-en-europe-resonne-aussi-en-suisse.html>. Page consultée le 31.01.2024.

Swissinfo 2021. La campagne suisse s'embrase à l'approche d'un vote émotionnel sur les pesticides, [En ligne]. <https://www.swissinfo.ch/fre/economie/la-campagne-suisse-s-embrase-%C3%A0-l-approche-d-un-vote-%C3%A9motionnel-sur-les-pesticides/46632098>. Page consultée le 23.01.2024.

Terre&Nature 2018. Sarcleuses, bineuses, houes, herses: le désherbage redevient mécanique, [En ligne]. <https://www.terrenature.ch/sarcleuses-bineuses-houes-herses-le-desherbage-redevient-mecanique/>. Page consultée le 23.01.2024.